JEUDI 23 MAI 2024
80E ANNÉE – Nº 24692
3,60 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

Macron à Nouméa pour trouver une sortie de crise

▸ Le chef de l'Etat s'est envolé mardi pour la Nouvelle-Calédonie, huit jours après le début d'émeutes sur l'archipel, pour « installer une mission »

▸ Largement improvisée, cette visite a pour but de « renouer le fil du dialogue » et d'« anticiper la reconstruction », selon le premier ministre

▸ M. Macron s'est convaincu qu'il n'aurait pas la majorité des trois cinquièmes au Congrès de Versailles sur le projet de loi constitutionnelle contesté

▸ Pour Jean-François Merle, conseiller lors des accords de Matignon en 1988, « en bousculant le calendrier, l'Etat a aggravé le sentiment de partialité »

▸ Sur place, plus de deux mille membres des forces de l'ordre sont mobilisés, des heurts subsistent et la situation reste tendue

PAGES 8 À 10

TOTALÉNERGIES, UN CENTENAIRE CHAHUTÉ

▸ Le groupe, créé en 1924 à l'initiative de l'Etat, est devenu en un siècle l'une des principales majors pétrogazières du monde

▸ Mal-aimée, l'entreprise est accusée de freiner la transition énergétique et de s'enrichir en contribuant au réchauffement PAGES 14-15

La raffinerie de Donges (Loire-Atlantique), le 20 janvier 2023. DOMINIQUE FAGET/AFP

Ukraine
Zelensky, un président à durée indéterminée

Le mandat du chef de l'Etat ukrainien, élu en 2019, a pris fin, du moins en théorie. Faute de pouvoir organiser une élection dans un pays en guerre, il poursuit sa mission

PAGE 4

Egypte
Ibrahim El-Argani, ex-contrebandier et figure-clé du régime d'Al-Sissi

La montée en puissance du chef bédouin, qui a fait main basse sur le business des entrées et des sorties de la bande de Gaza, suscite des interrogations

PAGE 2

ÉDITORIAL
LA JUSTICE INTERNATIONALE CONTRE L'IMPUNITÉ

PAGE 30

Extrême droite
Le RN officialise la rupture avec ses alliés allemands de l'AfD

Après des propos révisionnistes tenus par la tête de liste du parti allemand, Marine Le Pen a acté que le RN ne siégerait plus avec les élus de l'AfD au Parlement européen, ce qui complique la constitution d'un groupe

PAGE 12

Société
Les guets-apens homophobes se multiplient

Le décompte de ce type d'agressions est difficile : les victimes ne se déclarent pas toujours et peinent souvent à faire valoir le caractère homophobe des violences

PAGE 13

Taïwan
L'île de Kinmen, épicentre des tensions entre Pékin et Taipei

PAGE 6

Bonnes feuilles
Les extraits du « Salon vert. A l'Elysée, au cœur du pouvoir »

PAGE 20

Festival de Cannes
« Anora », odyssée formidable des rejetons dégénérés du néocapitalisme

PAGES 21-22

VU PAR RAMSÉS (CUBA) — CARTOONING FOR PEACE



Etats-Unis
Avortement, armes : les rêves de sécession agitent l'Oregon

Dans l'est rural de l'Etat, les républicains militent pour déplacer la frontière et rejoindre l'Idaho voisin, moins regardant sur l'usage des armes à feu et plus sévère sur l'avortement ou les questions de genre. Douze comtés ont déjà voté en faveur de cette séparation, qui a peu de chances d'aboutir

PAGE 19

M 00147 - 523 - F: 3,60 €

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024



L'homme d'affaires Ibrahim El-Argani, à El-Arich (Egypte), le 31 octobre 2023. KHALED DESOUKI/AFP

En Egypte, l'ascension du sulfureux Ibrahim El-Argani

Le chef bédouin, qui a fait main basse sur le juteux business des entrées et des sorties de la bande de Gaza, a été promu à la tête d'une union tribale, chargée de sécuriser les frontières du pays

LE CAIRE - *correspondance*

Depuis que les chars et les soldats israéliens ont pris le contrôle, mardi 7 mai, du poste-frontière de Rafah, entre la bande de Gaza et la péninsule du Sinaï, les livraisons d'aide humanitaire et les évacuations de civils sont interrompues. En coulisse, la manœuvre israélienne ne fait pas les affaires d'un homme qui ne cesse de faire parler de lui en Egypte. En une décennie, grâce à ses accointances avec les services de renseignement égyptiens, Ibrahim El-Argani, 50 ans, s'est octroyé un quasi-monopole sur la gestion des entrées et des sorties avec l'enclave palestinienne. Il est surnommé le « roi du passage de Rafah ».

Dès 2019, sa compagnie, Hala Consulting and Tourism Services, offrait aux riches Palestiniens un « service VIP » leur permettant de s'affranchir des obstacles sécuritaires et bureaucratiques qui faisaient de la traversée du terminal un enfer pour le Gazaoui moyen. Après le déclenchement de la guerre, l'entreprise s'est imposée comme un intermédiaire obligé pour les civils fuyant les combats, moyennant le paiement d'un droit de passage prohibitif, d'un montant de 5 000 dollars (4 600 euros) par adulte.

Parallèlement, Abnaa Sinai (« Fils du Sinaï »), une autre de ses officines, a collecté des centaines de milliers de dollars de taxes pour superviser le transit des camions de marchandises et d'aide humanitaire vers l'enclave palestinienne. En quelques mois, selon une enquête du quotidien britannique *The Times*, le business de Rafah aurait rapporté à son groupe, baptisé Organi, des profits d'au moins 88 millions de dollars.

Ce chef bédouin, ancien contrebandier, est devenu une figure-clé du régime d'Abdel Fattah Al-Sissi. Passé de l'ombre à la lumière, de la prison aux cercles les plus fermés du pouvoir, il a connu une ascension fulgurante, concomitante du règne du raïs égyptien, qui a fait de lui un homme d'affaires richissime, à la tête non seulement d'un puissant conglomérat, mais aussi d'un groupe armé aux airs de milice d'Etat.

Car le 1er mai, El-Argani a été porté à la tête de l'Union des tribus arabes, regroupant des chefs d'une trentaine de tribus bédouines à travers le pays. Ayant pour président d'honneur Al-Sissi lui-même, l'organisation n'a pas de mandat militaire officiel, mais elle contrôle de nombreux hommes en armes. Sa mission : défendre la souveraineté du pays et la protection de ses frontières, en particulier avec Gaza et possiblement avec la Libye et le Soudan.

Originaire de la puissante tribu bédouine des Tarabin, Ibrahim El-Argani est né en 1974 dans la ville de Sheikh Zuweid, dans le nord de la péninsule, où il fait ses débuts comme chauffeur de taxi, trempant dans la contrebande entre Gaza et Israël.

Protestations contre Moubarak

Au début des années 2000, des infrastructures touristiques du Sinaï sont visées par une série d'attentats terroristes, attribués à des groupuscules djihadistes. En réaction, le régime du président de l'époque, Hosni Moubarak, lance une vague d'arrestations indiscriminées de membres des communautés bédouines. Face à cette répression aveugle et aux exactions des forces de police dans la région, El-Argani, la trentaine, rallie les sit-in de protestation de jeunes Bédouins.

En novembre 2008, son frère est abattu avec deux de ses compagnons sur un barrage policier. Leurs cadavres, criblés de balles, seront retrouvés dans une décharge. En représailles, El-Argani et deux autres leaders bédouins mobilisent une centaine d'hommes, prennent d'assaut des commissariats de la région et kidnappent une dizaine d'officiers de police.

Les policiers sont finalement libérés dès le lendemain, et El-Argani est arrêté et placé en détention. Il sera libéré près de deux ans plus tard, quelques mois avant le renversement du président Moubarak par un soulèvement populaire. En 2011, dans une interview accordée au magazine égyptien *Rose Al-Youssef*, aujourd'hui effacée d'Internet, El-Argani surfe sur la contestation, dénonçant la torture dans les geôles du régime et déclarant que les manifestations dans le Sinaï étaient un prélude au soulèvement de la place Tahrir.

Mais le repris de justice met surtout à profit ces années de bouleversement pour se lancer dans les affaires, fondant le groupe Organi, dont la pièce maîtresse est la filiale Abnaa Sinai Construction Company, spécialisée dans les carrières de pierre et le commerce de marbre à travers la péninsule.

A la suite du coup d'Etat de juillet 2013 – qui voit le maréchal Al-Sissi renverser le président Mohamed Morsi, issu des Frères musulmans, élu à la régulière un an plus tôt –, le Sinaï est secoué par une recrudescence d'attentats perpétrés par le mouvement djihadiste Ansar Beit Al-Maqdis, qui prête allégeance à l'organisation Etat islamique, en 2014. Alors que le groupuscule, renommé Wilayat Sinaï (« Province du Sinaï »), gagne en puissance, le nouveau raïs déclare la guerre contre le terrorisme dans la péninsule.

Dans les années 2010, l'homme d'affaires s'est imposé comme un auxiliaire privilégié de l'Etat dans ses opérations antiterroristes

Relais d'influence

Débordées par les djihadistes, qui connaissent parfaitement le désert et les montagnes, les forces armées égyptiennes recrutent des Bédouins pour leur prêter main-forte. Armés et équipés par les forces de sécurité, les Tarabin d'El-Argani jouent un rôle de premier plan dans la contre-insurrection. En 2015, sa maison de Sheikh Zuweid est ravagée par une bombe posée par les djihadistes. Deux ans plus tard, le « Hajj Ibrahim », comme le surnomment ses hommes, prendra officiellement la tête de la milice, rebaptisée « Union des tribus du Sinaï ».

Sous sa direction, le groupe armé se professionnalise. Chaque membre se voit remettre une arme et un salaire mensuel, ainsi qu'une carte spéciale lui permettant de franchir les checkpoints de l'armée. Grâce à ces avantages, El-Argani parvient à fédérer plus largement, au-delà de la seule tribu Tarabin, et s'impose comme un auxiliaire privilégié de l'Etat dans ses opérations antiterroristes. Le maréchal Al-Sissi, candidat à l'élection présidentielle du printemps 2014, trouve en lui un allié de poids et un relais d'influence dans la péninsule.

En échange, El-Argani étend son business. En 2015, il est nommé président du conseil d'administration de Masr Sinaï, un conglomérat industriel dont l'armée est l'actionnaire principal. *« El-Argani est une aubaine pour le régime. D'une part, le pouvoir, qui est en manque de légitimité, l'utilise pour se constituer une base de soutien, notamment au Sinaï. D'autre part, El-Argani peut faire le sale boulot que l'armée ou les autorités ne peuvent pas se permettre de faire publiquement »*, commente Akram Ismaïl, du parti d'opposition Pain et liberté.

Au fil des ans, l'homme est devenu un pivot pour le développement de la péninsule, travaillant main dans la main avec le gouvernement et tenant désormais les rênes de la plupart des grands projets d'investissement. Du mont Sainte-Catherine, dans le Sud, jusqu'au littoral d'El-Arich, dans le Nord, partout des bulldozers et des pelleteuses estampillés Abnaa Sinai construisent des routes, des hôtels et des infrastructures. Dans son fief du Sinaï, Ibrahim El-Argani le potentat ne se déplace pas sans être escorté d'un imposant convoi de pick-up roulant à vive allure.

Mais son ambition ne s'arrête pas à cette lande de terre désertique, coincée entre le canal de Suez et le golfe d'Aqaba. Le groupe Organi s'étend à travers le pays dans de multiples secteurs. En 2022, Ibrahim El-Argani devient partenaire de BMW en Egypte. L'année suivante, l'une de ses filiales s'associe à Al-Ahly, club de football emblématique du Caire, dont elle devient le sponsor principal.

« Nous écrivons le futur », *« Rien ne nous arrêtera »*, résume un spot publicitaire du groupe, qui revendique 35 000 employés dans toute l'Egypte. La vidéo, diffusée pendant le mois de ramadan, met en avant les hôpitaux, centres commerciaux, nouvelles villes, projets agricoles et de sécurité privée, dans lesquels le conglomérat a investi. Par ailleurs, Organi s'exporte, en Arabie saoudite, mais aussi en Libye. Le groupe a été l'une des principales entreprises égyptiennes à se porter au chevet du clan du maréchal Haftar pour amorcer la reconstruction de la ville de Derna après les inondations meurtrières de 2023.

En quelques mois, la gestion du poste-frontière de Rafah aurait rapporté à son groupe au moins 88 millions de dollars

« On ne sait pas exactement où se situe El-Argani dans les cercles du pouvoir. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il jouit d'un poids important. Il est proche des renseignements généraux d'Abbas Kamel, et il entretient une relation privilégiée avec son adjoint, Mahmoud Al-Sissi, le fils du président lui-même, livre une source souhaitant garder l'anonymat. *L'expansion tous azimuts de son empire n'aurait pas été possible sans l'aval du sommet de l'Etat égyptien. »*

Sur le dossier gazaoui, ses liens avec les services de sécurité égyptiens, mais aussi israéliens et palestiniens, font de lui l'un des seuls à avoir la main sur le transit des marchandises pénétrant dans l'enclave. Après les guerres à Gaza de 2012, 2014 et 2021, Abnaa Sinai a bénéficié de millions de dollars pour superviser les opérations de reconstruction.

A l'émoi suscité dans l'opinion publique égyptienne par le racket des Gazaouis à Rafah s'ajoutent de nombreuses voix critiques qui s'inquiètent de la montée en puissance de ce sulfureux « fils du Sinaï ». Depuis qu'il a pris la tête de l'Union des tribus arabes, certains lui prêtent des ambitions démesurées, décrivant sa milice comme le Groupe Wagner égyptien. D'autres le dépeignent comme le « "Hemetti" du Sinaï », osant ainsi le parallèle avec Mohammed Hamdan Daglo, le chef paramilitaire soudanais qui a conquis la moitié de l'immense pays voisin.

« Loyal au régime »

« L'émergence d'El-Argani et de sa milice va à l'encontre du modèle institutionnel égyptien. C'est préoccupant, car c'est la première fois que l'on voit apparaître une telle entité tribale. Pourtant, je ne crois pas qu'elle représente une si grande menace. Contrairement à la Libye ou au Soudan, l'Egypte reste un Etat fort, extrêmement centralisé », nuance le professeur Amr El-Shobaki, du Al-Ahram Center for Political and Strategic Studies.

Si, en dix ans, Ibrahim El-Argani est devenu un personnage crucial dans la galaxie du régime, son ascension fait grincer des dents. Ce chef bédouin, venu d'une péninsule historiquement marginalisée, est perçu avec un certain dédain par une partie de l'élite égyptienne, issue en général du centre du pays. *« Le pouvoir instrumentalise El-Argani bien plus qu'El-Argani n'utilise le pouvoir. Il est un outsider ambitieux et opportuniste, mais il reste loyal au régime sans qui il n'est rien. S'il dévie de ses rails, il sera écrasé. C'est sa malédiction »*, conclut Akram Ismaïl.

Comme un symbole, la dernière ville nouvelle inaugurée par El-Argani au milieu du désert, à quelques encablures de la frontière israélienne, a été surnommée « Sissi City ». Plutôt que de faire de l'ombre au président, l'homme qui détient les clés du Sinaï semble plus pragmatique, lorgnant la reconstruction du champ de ruines gazaoui. ■

ELIOTT BRACHET

La Tunisie resserre ses liens avec la Russie

Les rotations d'avions russes à Djerba sont le signe d'une stratégie d'entrisme multiforme de Moscou sur le territoire tunisien

TUNIS - *correspondance*

L'aéroport de Djerba, havre touristique du Sud-Est tunisien, a-t-il été récemment le théâtre de mouvements aériens russes inhabituels ? La question a suscité une certaine fébrilité parmi les observateurs des équilibres stratégiques régionaux à la suite de la parution, dimanche 19 mai, d'un article du quotidien italien *La Repubblica* faisant état d'avions *« militaires russes »* ayant atterri *« ces derniers jours »* sur cette île située à 130 kilomètres de la frontière libyenne.

Alors que les autorités de Tunis sont restées muettes sur le sujet, Moscou a démenti, lundi, sous la forme d'un communiqué de son ambassade en Libye – et non celle en Tunisie –, qualifiant les informations de *La Repubblica* de *« mensonges »* et de *« falsifications »*. La Tunisie a traditionnellement été arrimée au camp occidental – son armée est très liée aux Etats-Unis – et une éventuelle évolution prorusse du pays marquerait assurément une rupture, à ce stade toutefois très théorique. La dérive autocratique du président Kaïs Saïed, contempteur régulier des *« diktats »* de l'Occident, ne crée pas moins une *« porosité »* et une *« perméabilité »* au discours en vogue à Moscou, selon les mots d'un observateur européen à Tunis.

« Il y a bien eu des rotations [d'avions russes à Djerba], *mais nous n'en connaissons pas la nature »*, relève une source diplomatique occidentale. Selon des informations non confirmées circulant dans les cercles d'analystes sécuritaires à Tunis, il s'agirait d'*« avions-cargos »* et de *« charters »* civils, donc nullement les appareils militaires évoqués par *La Repubblica*. Certains de ces aéronefs auraient véhiculé, selon ces mêmes sources, des Russes affiliés à l'ex-compagnie de sécurité Wagner (rebaptisée « Africa Corps ») venus se reposer sur l'île de Djerba.

D'autres appareils y auraient fait escale à des fins de réapprovisionnement en carburant. Ces rotations auraient été repérées depuis environ une année. Elles ne sont pas étrangères, observent nombre d'analystes, au nouveau déploiement de l'influence russe au Sahel et en Libye, même si la dimension directement militaire en est encore absente.

Mouvements maritimes

Ces informations, bien que parcellaires et imprécises, sur des mouvements aériens à Djerba témoignent d'un discret entrisme de Moscou en Tunisie. Elles sont à relier à certains mouvements maritimes, notamment ceux du navire cargo russe *Mekhanik Makarin* (placé sous sanctions américaines depuis la guerre en Ukraine), qui a mouillé dans le port tunisien de Sousse fin mars, lors de son retour vers Mourmansk après avoir croisé au large de Benghazi (Libye orientale). Selon les sites de tracking maritime, le navire serait de nouveau en route vers la Méditerranée avec une escale prévue à Sfax autour du 8 juin.

A l'évidence, la relation entre la Tunisie et la Russie se resserre, même s'il est très prématuré de parler de basculement stratégique. Après avoir été reportée à deux reprises – probablement sous pression américaine –, la visite du ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, à Tunis a finalement eu lieu les 20 et 21 décembre 2023 dans un contexte d'essor exponentiel des échanges commerciaux, certes très déséquilibrées au détriment de la Tunisie. Les importations de céréales russes ont en effet explosé en 2023 avec une augmentation de 435 % par rapport à 2022 pour atteindre une valeur totale d'environ 1,1 milliard de dinars (326 millions d'euros), selon l'Institut national de la statistique.

> **« Kaïs Saïed est un fruit mûr qui attend de tomber dans l'escarcelle russe »**
> JALEL HARCHAOUI
> chercheur

Malgré les sanctions internationales dont fait l'objet la Russie, Tunis a aussi multiplié par trois ses importations de *« houille, pétrole et dérivés »* par rapport à l'année 2022, elle-même déjà bien supérieure aux années précédentes. Depuis l'invasion de l'Ukraine, en février 2022, la Tunisie a importé plus de pétrole russe que sur les neuf années précédentes.

Il s'y ajoute une coopération plus politique, notamment en matière électorale. L'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), chargée de l'organisation des scrutins en Tunisie, a signé, le 15 mars, un mémorandum de coopération avec la commission électorale russe. Dans ce cadre, Farouk Bouasker, le président de l'ISIE, s'est rendu à Moscou pour participer à la mission internationale d'observation de l'élection russe du 15 au 17 mars qui a vu la réélection de Vladimir Poutine avec 87 % des voix, un scrutin marqué par des falsifications massives selon les médias russes indépendants.

Un « terreau favorable »

Le soft power russe accompagne le rapprochement. Depuis plusieurs semaines, des affiches publicitaires promouvant la version en arabe de la chaîne Russia Today (RT), financée par l'Etat russe, ont fleuri à Tunis avec le hashtag « #demande-plus ». Cette chaîne, RT Arabic, a récemment ouvert un bureau en Algérie et recruté une correspondante en Tunisie. La Maison russe, centre culturel rattaché à l'ambassade, organise régulièrement des événements autour de la culture, de la langue et de l'histoire de la Russie, et participe aux manifestations culturelles, comme la Foire internationale du livre de Tunis.

A ce stade, la présence russe en Tunisie demeure timide, bien que de plus en plus décomplexée. *« Le terreau est favorable »*, souligne un diplomate occidental alors que l'amère perception au sein de l'opinion publique tunisienne d'un *« deux poids, deux mesures »* des Européens et des Américains dans la guerre à Gaza sert le discours de Moscou sur un Occident moralement disqualifié.

Dans un contexte aussi marqué par la double percée russe au Sahel et en Libye, *« Kaïs Saïed est un fruit mûr qui attend de tomber, selon la loi de la gravitation, dans l'escarcelle russe »*, anticipe Jalel Harchaoui, chercheur associé au Royal United Services Institute for Defence and Security Studies.

Changer de paradigme stratégique n'est toutefois pas chose aisée. La Tunisie s'est vu octroyer en 2015 par les Etats-Unis le statut d'*« allié majeur non-membre de l'OTAN »*. Et elle est, sur le papier au moins, membre du « format de Ramstein » formé à l'initiative de l'OTAN pour soutenir l'Ukraine. D'où l'embarras, voire une certaine confusion, perceptible à Tunis. ■

FRÉDÉRIC BOBIN (À PARIS) ET NISSIM GASTELI



Luka Chelidze, opposant à la « loi russe », à Tbilissi, le 18 mai. La veille, il a été agressé devant chez lui. ADRIEN VAUTIER/LE PICTORIUM POUR « LE MONDE »

En Géorgie, « le gouvernement est en guerre contre son peuple »

La répression a atteint un seuil inédit alliant attaques physiques et menaces contre les opposants à la loi sur l'« influence étrangère »

TBILISSI - *envoyée spéciale*

Tout a commencé par un étrange coup de téléphone. Il était 4 heures du matin, le 8 mai, quand Gia Japaridze, professeur à l'université de Géorgie, à Tbilissi, a reçu un appel provenant du Tchad. *« On va te tuer, connard ! Tu es contre cette loi ? Alors tu es contre les valeurs géorgiennes ! »* Le professeur a bloqué le numéro. Une heure et demie plus tard, nouvel appel d'un autre numéro étranger. Et de nouveau des injures et des menaces de mort. Le lendemain soir, alors qu'il rentrait, trois hommes ont fondu sur lui avec une batte de base-ball. *« Ils me frappaient de tous les côtés,* raconte Gia Japaridze, 50 ans, ancien ambassadeur et frère du chef d'un petit parti d'opposition. *J'ai cru que j'allais mourir. »*

Le même jour, trois autres personnalités ont été tabassées. Toutes s'étaient opposées publiquement à ce projet de loi, adopté par le Parlement le 14 mai, calqué sur une loi russe et visant à réduire au silence la société civile et les médias indépendants dans cette ex-république soviétique du Caucase. Leurs visages ensanglantés et tuméfiés ont fait le tour des réseaux sociaux. D'autres, dont David Katsarava, chef de l'Union fait la force, un mouvement hostile à l'occupation russe en Ossétie du Sud et en Abkhazie, ont été attaqués les jours suivants.

« Les jeunes ne sont pas dupes »

Lorsque *Le Monde* le rencontre, dix jours après son agression, M. Japaridze a encore un œil au beurre noir et le corps couvert d'hématomes. Le professeur reçoit toujours trois à cinq appels menaçants par jour. Ses proches également. *« Ils ont même appelé ma mère de 80 ans, malade, en pleine nuit, pour lui dire que son fils essayait de détruire le pays ! Ce qu'on vit aujourd'hui est encore pire que sous l'URSS,* affirme-t-il, sidéré. *Des gens tabassés par des petits groupes criminels, des appels massifs pour menacer les opposants et leurs proches, même leurs enfants de 11 ou 12 ans, c'est sans précédent. »* Depuis son agression, il ne se déplace plus sans gardes du corps. *« Je ne suis pas le seul à avoir dû en embaucher, beaucoup d'autres l'ont fait : des leaders de l'opposition, des membres d'ONG... C'est devenu difficile d'en trouver. »*

Aux menaces et agressions s'ajoutent les interpellations lors des rassemblements. Du 15 avril au 15 mai, 189 personnes ont été interpellées pour « hooliganisme » et 173 pour « désobéissance », selon l'Association des jeunes juristes. Une quinzaine d'ONG ont dénoncé l'usage *« disproportionné de la force »*, les *« arrestations massives, les traitements inhumains et la persécution »* des manifestants, pourtant *« pacifiques »*.

« C'est la première fois qu'on voit ça, confie, effaré, Lacha Tkecheladze, avocat. *Le gouvernement est en guerre contre son propre peuple. »* Dès que le projet de loi sur l'influence étrangère a fait son retour au Parlement, en avril, il a mis sur pied un groupe de juristes bénévoles pour assurer la défense des manifestants. *« Je savais que si le gouvernement revenait avec cette loi* [abandonnée sous la pression en mars 2023], *ce serait encore pire que l'an dernier, donc il fallait réagir vite. »* Les dépôts de plainte relèvent d'une procédure de pure forme : *« Les jeunes ne sont pas dupes et savent très bien qu'on ne peut pas obtenir la justice dans notre pays, car elle n'est pas indépendante – quatre juges sont même sous sanctions américaines,* précise M. Tkecheladze. *Mais porter plainte est nécessaire pour pouvoir ensuite déposer un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. »*

La journaliste Nino Zouriashvili, directrice d'une société de production indépendante, a reçu, elle aussi, des appels menaçants.

> **Le député Levan Khabeichvili a été passé à tabac par des policiers. Le lendemain, il est revenu au Parlement, le visage tuméfié**

Deux jours plus tard, les locaux de son agence et son domicile étaient recouverts d'affiches noir et rouge avec sa photo et cette inscription : *« Il n'y a pas de place pour les agents en Géorgie. » « J'ai d'abord eu peur,* raconte-t-elle. *Puis j'ai découvert qu'on était nombreux dans ce cas. C'est du jamais-vu en Géorgie. On est au début d'un long processus, mais on va devoir supporter tout ça et ne pas abandonner, parce qu'on est en train de nous enlever notre liberté, et de devenir comme la Russie. »*

Devant le siège du principal parti d'opposition, le Mouvement national uni (MNU), des tags ont été inscrits et des dizaines d'affiches placardées, désignant les représentants du parti comme des *« ennemis de la nation et de l'Eglise »*. Le 1er mai, le président du MNU, Levan Khabeichvili, a été passé à tabac par des policiers antiémeute. L'opposant affirme au *Monde* avoir été frappé pendant *« vingt-huit minutes »*, et filmé par le chef du département des affaires spéciales au sein du ministère de l'intérieur, Zviad Kharazishvili. *« J'ai entendu l'un des policiers dire : "S'il meurt, on dira qu'il s'est tapé la tête contre le trottoir". »* Il a eu le nez et les pommettes fracturées, deux dents cassées, et a dû subir deux opérations.

Mais, dès le lendemain, M. Khabeichvili est revenu au Parlement pour dénoncer le projet de loi, le visage tuméfié couvert de pansements. *« Je voulais montrer au gouvernement que cela ne sert à rien de nous frapper, et aux gens qu'il ne fallait pas avoir peur. »* Loin de décourager la population, à 80 % proeuropéenne, la répression a déclenché de nouvelles manifestations à travers le pays, dont 20 % du territoire est occupé par les troupes de Moscou depuis la guerre de 2008 avec la Russie.

La présidente, Salomé Zourabichvili, dont le rôle est essentiellement honorifique, a condamné ces violences et mis son veto au projet de loi, samedi 18 mai, mais celui-ci peut être facilement révoqué par le parti au pouvoir, Rêve géorgien. Si la loi est promulguée, elle mettrait un coup d'arrêt à l'intégration européenne et pourrait faire revenir le pays sous l'influence russe, cinq mois seulement après que la Géorgie a obtenu le statut de candidat officiel à l'UE. *« Cette loi va tuer la démocratie, les droits de l'homme, tout ! Cela va complètement changer le visage de la Géorgie et pousser tous ceux qui critiquent le gouvernement en prison ou à l'exil »*, s'alarme M. Japaridze, que la loi obligera à s'enregistrer comme « agent poursuivant les intérêts d'une puissance étrangère », l'université de Géorgie étant financée par des donateurs occidentaux.

« Même manuel que le Kremlin »

L'inquiétude est d'autant plus importante que l'homme fort du pays, l'oligarque Bidzina Ivanichvili, président honoraire de Rêve géorgien, a lui-même annoncé que toute opposition sera réprimée après les élections législatives, en octobre. *« Pour savoir ce qui nous attend, il suffit de regarder ce qui s'est passé en Russie,* reprend le professeur Japaridze. *Le gouvernement commence déjà à faire des amendements pour cibler aussi les individus, en plus des organisations. Ensuite, ils interdiront à ces personnes de participer aux élections, puis de travailler. C'est ce qui s'est passé en Russie. Ils appliquent le même manuel que le Kremlin. »* Autour de lui, beaucoup, parmi ses amis et ses étudiants, pensent déjà à l'exil. Lui aussi.

Devant le Parlement, à Tbilissi, des étudiants, enveloppés dans des drapeaux européens et géorgiens, s'apprêtent, comme chaque soir, à manifester pour réclamer le retrait de la *« loi russe »*. Luka Chelidze, étudiant en droit de 21 ans, se joint à la foule. La veille, il a été attaqué en bas de chez lui. Des inconnus l'avaient averti par téléphone : *« On sait où tu vis, on te surveille. »* Depuis, il ne sort plus sans deux amis et une bombe lacrymogène. *« C'est le dernier souffle de Rêve géorgien, donc le gouvernement utilise tout ce qu'il peut pour nous faire taire : le chantage, la propagande, la répression. Mais ça ne peut pas marcher sur les jeunes,* dit-il. *Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, on aime notre pays. Et on sait que si on arrête de se battre, on le perdra. »* ■

FAUSTINE VINCENT

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024

Ukraine : Zelensky, président à durée indéterminée

Le chef de l'Etat, élu en 2019, reste en fonction, faute de pouvoir organiser un scrutin en pleine loi martiale

KIEV - *correspondant*

Cinq années se sont écoulées depuis cette journée ensoleillée du 20 mai 2019 lors de laquelle le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, avait prêté serment dans l'enceinte de la Verkhovna Rada, le Parlement de Kiev. *« Chacun de nous est président »*, avait déclamé le novice en politique alors âgé de 41 ans, fraîchement élu avec 73,2 % des voix par des électeurs rêvant de changement, séduits par ses nombreuses promesses de négocier une fin à la guerre dans le Donbass, de mettre un terme à la corruption, d'améliorer les retraites, d'augmenter les salaires…

Cinq années ont passé, et l'ancien comédien devenu chef de guerre n'a plus rien à voir avec ce qu'il représentait alors. Ses traits se sont durcis, sa barbe lui mange le visage. Volodymyr Zelensky n'apparaît plus que vêtu de kaki militaire, une tenue inamovible depuis le début de l'invasion par la Russie, déclenchée le 24 février 2022. Alors que son mandat aurait dû expirer cette semaine en temps de paix, le président devrait, dans les conditions actuelles, rester au pouvoir tant que la guerre durera, la Constitution excluant la tenue d'élections sous la loi martiale.

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, lors d'une interview dans son bureau présidentiel à Kiev, le 17 mai. ROMAN PILIPEY/AFP

« Une attitude plus rationnelle »

La perspective de conserver le même président pour toute la durée de la guerre, discutée dans le pays depuis l'hiver 2023, est globalement acceptée par la population, inquiète d'un scrutin qui pourrait être *« source de division dans le pays »*, assure Oleksi Haran, professeur en sciences politiques et chercheur à la Fondation des initiatives démocratiques. Selon différents instituts de sondage, la majorité des Ukrainiens considère surtout qu'il est impossible de mener une élection en raison de l'état de guerre, alors que plusieurs centaines de milliers d'entre eux servent dans l'armée et que des millions d'autres sont réfugiés ailleurs dans le monde. *« Nous ne sommes pas capables de mener de vraies élections compétitives, alors que l'ensemble du pays est bombardé. C'est aussi simple que ça »*, résume l'expert.

Mais, si le président faisait l'objet, à la fin du mois de mars 2022, d'un taux de confiance inédit dans le pays, d'environ 90 %, les instituts de sondage observent une baisse de sa popularité à mesure que dure la guerre. Cette tendance s'est amorcée à partir de l'automne 2023, après l'échec de la contre-offensive ukrainienne pendant l'été de la même année sur les territoires occupés par l'armée russe. *« Les critiques contre le président Zelensky ont repris, et sa cote de popularité, avec celle d'autres institutions de l'Etat, a commencé à baisser progressivement »*, constate Volodymyr Fessenko, analyste politique et directeur du centre de réflexion Center for Political Studies « Penta ».

Des parlementaires n'hésitent plus à parler de dérive « autoritaire »

Une enquête sociologique, publiée début avril, par Razumkov, un centre de réflexion de Kiev, démontre ainsi que les Ukrainiens sont aujourd'hui 58,6 % à faire confiance au président ukrainien, parmi lesquels 41,3 % *« préfèrent faire confiance »* et 17,3 % *« font entièrement confiance »*. *« Il y a moins d'émotion, et une attitude plus rationnelle à son égard en tant que chef d'Etat »*, décrypte M. Fessenko. *Les gens voient ses faiblesses et ses défauts, mais ils reconnaissent qu'il s'acquitte de ses fonctions de président avec dignité et responsabilité. »*

Si l'absence d'alternance en temps de guerre semble être comprise et soutenue, Volodymyr Zelensky fait face à de nombreux défis pour maintenir sa popularité, alors que l'Ukraine traverse une période particulièrement dangereuse. L'armée est passée à des positions défensives sur l'ensemble de la ligne de front et manque cruellement de munitions en raison des retards dans les livraisons occidentales. Si les demandes répétées de Volodymyr Zelensky auprès de ses alliés pour fournir un soutien massif et régulier sont entendues, ces derniers peinent à répondre dans les temps.

De nombreuses autres sources de mécontentement internes alimentent encore les critiques : la nécessité de mobiliser de nouvelles recrues pour répondre au manque de soldats sur le front, le retard pris dans la construction de fortifications pour tenir les lignes de défense, les affaires de corruption… Autant de difficultés qui peuvent encore affaiblir Volodymyr Zelensky, au cœur de toutes les décisions depuis le début de l'invasion. *« Les Ukrainiens sont prêts à tolérer les difficultés de la guerre*, considère M. Fessenko. *Mais ils sont très critiques à l'égard des affaires de corruption et des abus de certains représentants des autorités. »*

Sur le plan de la politique intérieure, l'union nationale qui avait prévalu dans les premiers temps de l'invasion a aussi été mise en sourdine avec le retour des critiques de l'opposition. Certains parlementaires n'hésitent plus à parler de dérive *« autoritaire »* lorsqu'ils évoquent la concentration des pouvoirs au sein du bureau présidentiel.

Cette pratique qui date d'avant la guerre, selon le professeur Haran, a pour effet de réduire les responsabilités du gouvernement et du Parlement. *« Je ne pense pas que nous parviendrons à améliorer cette situation, parce que Zelensky a énormément confiance en son cercle rapproché*, reconnaît-il, nuançant toutefois la gravité de la situation. *L'Union européenne et la société civile ukrainienne sont là pour faire pression, si besoin. »*

Voyages à l'étranger encadrés

Un autre sujet de contentieux touche aux autorisations de voyager pour les parlementaires. Depuis un peu plus d'un an, les députés de tous bords sont obligés d'adresser une demande au président du Parlement, Ruslan Stefanchuk, membre du parti présidentiel Serviteur du peuple, afin d'obtenir un feu vert pour quitter le territoire. Une mesure prise en réaction aux polémiques déclenchées après que des députés ont profité de voyages professionnels pour s'offrir des vacances. L'opposition y voit un outil de *« pression politique »* visant en partie à limiter les contacts des parlementaires avec les alliés occidentaux.

L'impossibilité d'organiser une élection présidentielle en temps de guerre fait néanmoins, pour le moment, l'objet d'un consensus. Pour M. Fessenko, l'opposition ne remettra pas en question la légitimité du président, ne serait-ce que pour éviter de passer pour des *« complices de l'opération spéciale russe de désinformation, visant à saper la légitimité du président »*, assure-t-il encore. De fait, depuis plusieurs mois, les autorités du pays s'inquiètent d'une augmentation de telles campagnes russes ayant pour but de créer des divisions dans le pays. *« Dans l'opposition, les responsables politiques marginalisés qui détestent Zelensky plus que Poutine demanderont naturellement la démission de Zelensky et le déclareront illégitime, mais l'opinion publique ne sera pas affectée de manière significative »*, affirme-t-il. ■

THOMAS D'ISTRIA

La Russie tente d'ouvrir un nouveau front dans la région de Soumy

En parallèle à son offensive sur Kharkiv, Moscou attroupe des soldats dans le nord-est de l'Ukraine, obligeant Kiev à étirer ses lignes de combat

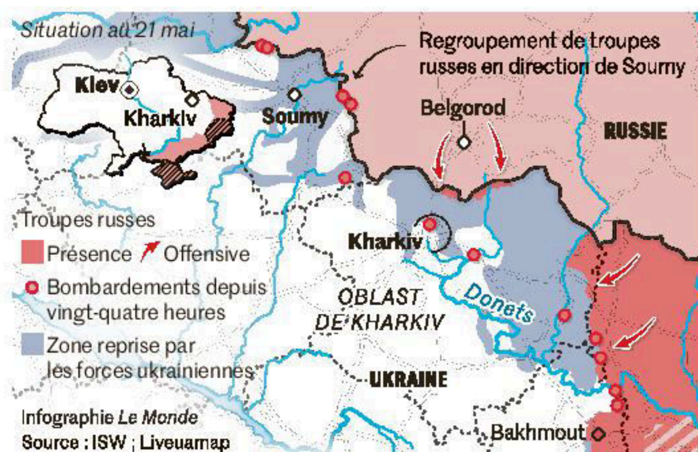
Volodymyr Zelensky se veut rassurant. *« Nous gardons le contrôle partout »*, a déclaré le président ukrainien dans un message vidéo diffusé, lundi 20 mai, à l'issue d'un entretien avec son état-major. Il n'empêche, l'inquiétude persiste dans le camp occidental après que la Russie a ouvert un nouveau front dans le nord-est de l'Ukraine. Depuis qu'elles ont franchi, le 10 mai, la frontière séparant les deux pays au nord de Kharkiv, les forces russes ont conquis un peu plus de 150 kilomètres carrés de territoire dans la région. En dix jours, une dizaine de villages ont été pris et plus de 14 000 habitants ont dû être éloignés de la zone des combats, selon l'Organisation mondiale de la santé.

Pour les analystes occidentaux, cette ouverture d'un nouveau front a été mûrement réfléchie par le Kremlin. Depuis des mois, les Russes piétinent dans le Donbass. En un an, les seules villes significatives conquises par Moscou ont été Bakhmout, en mai 2023, et Avdiïvka, en février, au prix de lourdes pertes à chaque fois. Or, le président russe, Vladimir Poutine, a fait de la conquête totale du Donbass, partiellement occupé depuis 2014, son principal but de guerre depuis l'échec de l'« opération militaire spéciale » lancée le 24 février 2022 et qui devait permettre de mettre la main sur l'Ukraine en quelques semaines.

En ouvrant un nouveau front au nord de l'Ukraine, les Russes font le pari que les Ukrainiens, épuisés par plus de deux ans de guerre, n'auront pas les capacités de tenir leurs positions dans toute la zone d'affrontement, longue de quelque 1 000 kilomètres. *« En traversant la frontière à cet endroit, les Russes étirent la ligne de combat et obligent les Ukrainiens à faire des transferts latéraux de troupes, ce qui peut fragiliser leurs positions ailleurs, dans l'est ou le sud du pays »*, explique Thibault Fouillet, directeur scientifique de l'Institut d'études de stratégie et de défense.

Convaincre leurs alliés

De fait, la conquête de Kharkiv, deuxième ville la plus peuplée d'Ukraine (elle comptait 1,4 million d'habitants avant la guerre), semble hors de portée des Russes, même si leurs unités les plus avancées se trouvent à seulement 30 kilomètres de la cité. *« Mais ce n'est pas leur objectif. Ce que les Russes veulent, c'est contraindre les Ukrainiens à déplacer dans la région leurs meilleures brigades mécanisées, celles qui tiennent le front dans le Donbass »*, explique Stéphane Audrand, consultant en risques internationaux et officier de réserve, qui voit dans cette tactique *« une leçon »* pour l'armée française : *« Les Russes montrent qu'aligner des recrues mal formées avec de mauvaises armes peut suffire pour obtenir une avancée. La masse compte ! »*



Plus inquiétant, l'armée ukrainienne alerte depuis plusieurs jours sur le regroupement de nouvelles troupes ennemies plus au nord, dans la région de Soumy. Selon des sources militaires citées par le cercle de réflexion américain Institute for the Study of War (ISW), Moscou aurait déjà attroupé entre 9 000 et 10 000 hommes de l'autre côté de la frontière. *« Les Russes concentrent des forces limitées, en sous-effectif et incohérentes dans la direction de Soumy, mais même ainsi, un tel regroupement sera en mesure d'attirer et de fixer les forces ukrainiennes dans la zone frontalière »*, met en garde l'ISW.

La menace est d'autant plus sérieuse que les Ukrainiens affirment ne pas pouvoir frapper ces regroupements derrière leur frontière. Les drones kamikazes ne sont pas efficaces contre des cibles mobiles et les drones FPV (*first person view*) pilotés à distance n'ont pas un rayon d'action suffisant. Les missiles et bombes planantes fournies par les Occidentaux permettraient bien d'atteindre les troupes de Moscou, mais Kiev a l'interdiction de les utiliser pour bombarder le sol russe. Une politique qui crée de facto un *« sanctuaire »* à partir duquel les troupes de Moscou peuvent préparer leurs attaques sans être inquiétées, a plusieurs fois dénoncé Volodymyr Zelensky, ces derniers jours.

Le ministre des affaires étrangères britannique, David Cameron, s'est dit ouvert à une levée de l'interdiction occidentale lors d'un déplacement à Kiev, le 3 mai, et plusieurs dirigeants baltes ont plaidé pour laisser les Ukrainiens utiliser les armes qui leur sont fournies pour se défendre, y compris contre le territoire russe. Mais cette inflexion se heurte pour le moment au veto de Washington. *« Nous nous attendons à ce que* [les Ukrainiens] *continuent à utiliser les armes que nous leur avons fournies sur des cibles à l'intérieur de l'Ukraine »*, a redit le secrétaire américain à la défense, Lloyd Austin, lundi 20 mai. Interrogé, le ministère des armées français explique rester sur la même position.

A défaut d'obtenir ce feu vert, les Ukrainiens espèrent convaincre leurs alliés, au moins dans un premier temps, d'utiliser leurs armes depuis leurs propres territoires. *« Il n'y a aucun argument légal, sécuritaire ou moral qui empêcherait nos partenaires d'abattre les missiles russes au-dessus du territoire de l'Ukraine à partir de leur territoire »*, a déclaré le ministre des affaires étrangères ukrainien, Dmytro Kuleba, lors d'une visite de son homologue allemande, Annalena Baerbock, à Kiev, mardi 21 mai. Mais si cette avancée permettrait de sécuriser l'ouest de l'Ukraine, elle ne changerait pas grand-chose aux combats qui se déroulent plus à l'est : le Donbass se trouve à plus de 1 000 kilomètres de la frontière polonaise. ■

CÉDRIC PIETRALUNGA

L'Espagne, l'Irlande et la Norvège reconnaissent l'Etat de Palestine

La Slovénie a, elle aussi, enclenché une procédure similaire. Israël a rappelé ses ambassadeurs

BRUXELLES, MADRID - *bureau européen, correspondante*

L'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont décidé, mercredi 22 mai, de reconnaître officiellement l'Etat de Palestine. C'est la première fois depuis 2014 et une décision similaire prise par la Suède que des Etats européens franchissent cette étape symbolique. Le 9 mai, la Slovénie a également entamé la procédure de reconnaissance de l'Etat palestinien, qui pourrait être effective à la fin du mois.

Depuis l'attaque terroriste, le 7 octobre 2023, du Hamas en Israël, qui a fait près de 1200 victimes israéliennes, ces quatre pays ont apporté leur soutien à l'Etat hébreu et reconnu son droit à se défendre dans la limite du droit international humanitaire. Mais, après plus de 35000 victimes et la destruction de plus de 70 % des habitations de la bande de Gaza, ces Etats souhaitent *« briser le cycle actuel de violence »*, selon le chef de la diplomatie espagnole, José Manuel Albares. Le ministre israélien des affaires étrangères, Israël Katz, a aussitôt annoncé le rappel *« pour consultation »* de ses ambassadeurs dans les trois pays. *« La décision d'aujourd'hui envoie un message aux Palestiniens et au monde : le terrorisme paie »*, a-t-il déclaré.

Alors que les capitales européennes se divisent sur le conflit israélo-palestinien, l'initiative cherche à relancer le processus de paix sur la base de la solution à deux Etats, en ligne avec la position de principe historique de l'Europe. *« Un Etat palestinien est essentiel pour réaliser la solution à deux Etats conceptualisée dans le plan de partage des Nations unies de 1947*, rappelait le 10 mai, Espen Barth Eide, le ministre norvégien des affaires étrangères. *Les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent pas revenir à la vie telle qu'ils la connaissaient le 6 octobre* [2023]. *»*

Selon le président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, ce geste doit s'accompagner de *« la reconnaissance d'Israël par ses voisins »* arabes, parce que *« la reconnaissance mutuelle est la clé pour atteindre une solution durable à ce conflit »*. Concrètement, cet acte ne porte pas sur un territoire palestinien défini, dont les contours dépendront de futures négociations, mais il devrait s'étendre sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, des territoires occupés depuis 1967 par Israël, et Jérusalem est reconnue comme sa capitale.

Ces quatre capitales européennes rejoignent les 139 qui ont déjà reconnu cet Etat après sa proclamation par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en 1988. Jusqu'à présent, seuls neuf pays de l'Union européenne (UE) ont franchi cette étape : six sont issus du bloc soviétique (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie), Malte et Chypre dès 1988, et la Suède en 2014.

Cette décision est un nouveau revers pour Israël, douze jours après le vote par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution, elle aussi symbolique, demandant de faire de la Palestine un Etat membre à part entière de l'ONU. Elle intervient après la demande du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'un mandat d'arrêt contre le premier ministre de l'Etat hébreu, Benyamin Nétanyahou, et Yoav Gallant, son ministre de la défense, ainsi que contre trois dirigeants du Hamas.

Cette décision est un nouveau revers pour Israël, douze jours après le vote d'une résolution aux Nations unies

« Portée limitée »

« Cette annonce, seule, reste d'une portée limitée, juge Hugh Lovatt, spécialiste du Proche-Orient au Conseil européen des affaires étrangères. *En revanche, elle intervient de manière concomitante avec d'autres dynamiques dans la région : l'initiative de paix des pays arabes, les discussions à la CPI, mais également de la Cour internationale de justice ou l'adoption de sanctions de l'UE contre les colons violents, par exemple. Mais transformer cette dynamique en horizon diplomatique demandera beaucoup de travail. »*

L'Espagne aurait aimé entraîner davantage d'Etats membres de l'UE. La diplomatie espagnole a tenté de rallier la Belgique, le Portugal et le Luxembourg, sans succès. La France a également refusé de se joindre au mouvement, même si elle examine cette option. *« La reconnaissance d'un Etat palestinien n'est pas un tabou pour la France*, a assuré Emmanuel Macron le 16 février en recevant à l'Elysée le roi Abdallah II de Jordanie. *Nous le devons aux Palestiniens, dont les aspirations ont été trop longtemps piétinées. Nous le devons aux Israéliens, qui ont vécu le plus grand massacre antisémite de notre siècle. »*

Les autorités françaises ont bien conscience de l'importance donnée par les capitales arabes à la reconnaissance de la Palestine. A Riyad, lors de sa dernière tournée dans la région, fin avril, le chef de la diplomatie française, Stéphane Séjourné, a participé, en compagnie de son homologue allemande, Annalena Baerbock, à une réunion sur le sujet organisée par la Norvège. Mais la diplomatie française préfère à ce stade se concentrer sur un projet de résolution en cours de discussion au Conseil de sécurité des Nations unies, dans l'espoir qu'il puisse être adopté dans les semaines ou les mois à venir.

A Paris, on considère que le moment n'est donc pas encore venu de se joindre à l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie. *« Puisque les Etats-Unis eux-mêmes ont du mal à avoir un levier, peut-on croire que la reconnaissance à trois ou quatre aura le moindre effet ?*, s'interrogeait une source diplomatique avant l'annonce de ces reconnaissances. *On se prive plutôt d'un outil au moment où Israël est le moins attentif aux pressions extérieures. »*

Au contraire, l'Irlande, qui voit la Palestine au prisme de sa propre histoire d'émancipation nationale, prend cette décision *« pour envoyer le signal à la population palestinienne dans son ensemble qu*[‘elle] *sout*[ient] *le droit à l'autodétermination »*, rappelait, début mai, Micheal Martin, son ministre des affaires étrangères. En Norvège, qui avait accueilli au début des années 1990 les pourparlers de paix à l'origine des accords d'Oslo entre les Palestiniens et Israël, la reconnaissance entrera en vigueur le 28 mai, tout comme en Espagne.

Dublin et Madrid ont vu leurs relations bilatérales se tendre avec Israël. Alors que le gouvernement espagnol a défendu, le 23 octobre 2023, l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire, puis exprimé dès novembre ses *« doutes »* sur le respect du droit international par des soldats israéliens à Gaza, l'Etat hébreu avait rappelé son ambassadrice à Madrid, jusqu'en janvier.

Depuis, les tensions se sont encore intensifiées du fait des propos de ministres appartenant au parti de la gauche radicale Sumar. Le 8 mai, le ministre des droits sociaux, Pablo Bustinduy, a ainsi envoyé une lettre aux entreprises espagnoles installées en Israël leur demandant d'adopter des mesures pour éviter que leurs activités contribuent au *« génocide en cours en Palestine »*, selon une note diffusée par le ministère. ■

PHILIPPE JACQUÉ, SANDRINE MOREL ET PHILIPPE RICARD (À PARIS)

Israël coupe un direct de l'agence AP

Sous la pression de la Maison Blanche, Israël est revenu, mardi 21 mai, sur sa décision d'interrompre la retransmission par l'agence américaine Associated Press (AP) de sa vidéo en direct de la bande de Gaza, ravagée par plus de sept mois de guerre entre Israël et le Hamas. *« Etant donné que le ministère de la défense souhaite examiner la question des diffusions et le risque pour nos forces, j'ai ordonné d'annuler l'opération et de rendre l'équipement à l'agence AP »*, a précisé le ministre des communications, Shlomo Karhi. AP a été accusée de violer une loi ayant déjà permis à Israël d'interdire la chaîne qatarie Al-Jazira sur son territoire.

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024

L'île de Kinmen, épicentre des tensions entre Pékin et Taipei

Dans des eaux contestées, les gardes-côtes chinois testent Taïwan et inquiètent ses pêcheurs



Des touristes visitent un tunnel militaire dans l'île de Kinmen, à Taïwan, le 18 mai. I-HWA CHENG/AFP

REPORTAGE
KINMEN (TAÏWAN) - *envoyé spécial*

A chaque fois qu'il sort en mer, le capitaine Wu a le regard qui alterne en permanence entre l'horizon et l'écran du GPS. Le pêcheur aux lunettes ovales, casquette sur la tête, doit faire attention à tous les cargos qui sillonnent le détroit de Taïwan ou entrent dans le port de Xiamen, grande ville chinoise proche de la petite île de Kinmen, sous contrôle taïwanais, où il est né et vit toujours.

Toutefois, pour lui, le principal danger pour lui n'est pas tant le trafic maritime que cette ligne rouge qui apparaît autour de l'île et des îlots adjacents sur son écran. Le tracé de ce que Taïwan appelle ses « eaux restreintes » est aujourd'hui au cœur des tensions. D'ailleurs, à peine a-t-il mis le cap à l'ouest, après avoir laissé derrière lui la digue du port de Kinmen, que les gardes-côtes taïwanais, qui l'ont salué sur le ponton quelques minutes plus tôt, lui rappellent par radio la prudence de mise : il ne doit surtout pas franchir ce tracé.

A environ 1 mille marin (1852 mètres) devant lui passe un énorme porte-conteneurs de l'armateur hongkongais OOCL, puis, dans l'autre sens, un ferry du géant chinois du transport maritime Cosco, propriétaire d'OOCL. L'homme de 56 ans lève de nouveau le regard ; cette fois, il a aperçu un long bateau blanc qu'il montre du doigt : *« C'est un de leurs navires, celui qui avance rapidement, ils nous surveillent, comme nous approchons de la ligne. »* Aux jumelles, il confirme l'inscription *« China Coast Guard »* sur la coque du patrouilleur et les traits bleus et rouges. *« Ce qui est inquiétant, c'est de ne plus connaître les limites entre eux et nous »*, confie le pêcheur.

Les navires chinois entrent chaque semaine plus longtemps et plus nombreux autour de Kinmen, comme pour installer un fait accompli

Dans les eaux du détroit de Taïwan, la situation s'est crispée à l'approche de l'investiture, lundi 20 mai, du nouveau président taïwanais, Lai Ching-te, honni par la Chine. Les pêcheurs de Kinmen se trouvent en première ligne. L'île de 128 000 habitants, est distante de moins de 4 kilomètres du continent chinois, alors qu'elle est à 187 kilomètres de l'île principale de Taïwan, qui la gouverne.

Miradors et bunkers

La zone dans laquelle navigue le capitaine Wu, qui souhaite utiliser un nom d'emprunt, témoigne de la charge politique du secteur. Sur le flanc des îlots qu'il longe apparaissent miradors, bunkers et pics antidébarquement, on y voit aussi des militaires en attente. Un gros roc est dominé par un haut-parleur géant bétonné, qui a longtemps diffusé un morceau de la chanteuse taïwanaise Teresa Teng pour séduire les citoyens de la Chine communiste.

Le capitaine, lui, s'intéresse plus aux poissons des eaux peu profondes que l'on trouve aux alentours. Il n'a rien contre les Chinois, si proches, il est impressionné par leurs gratte-ciel. Il lui est arrivé par le passé de partager un repas en mer avec des pêcheurs chinois, il y a encore quelques années, mais le contexte nettement dégradé entre Pékin et Taipei complique tout. Un incident en particulier, à la fin de l'hiver, a ravivé les tensions et ne cesse d'être exploité.

Au début des années 1990, Taïwan avait tracé une ligne équidistante là où Kinmen et la Chine se font face, et une démarcation de 4 kilomètres sur la façade en eaux ouvertes de l'île, pour stabiliser une quasi-frontière. Implicitement, la Chine respectait jusqu'alors cet état de fait, qui permettait aux pêcheurs de faire leur métier sereinement, aux gardes-côtes de savoir où opérer.



Mais, le 14 février, les gardes-côtes taïwanais ont identifié un petit bateau de pêche chinois opérant dans ces eaux à l'accès théoriquement restreint. Après les rappels à l'ordre d'usage, ils ont tenté de l'arraisonner, mais le bateau a pris la fuite avec une trajectoire en zig-zag pour éviter l'interpellation. Dans ces manœuvres, deux des quatre pêcheurs à bord de l'embarcation sont morts. Il a fallu une semaine et une forte pression chinoise pour que les gardes-côtes taïwanais apportent une précision d'importance : il y a eu collision lors de la course-poursuite.

La porte-parole du bureau des affaires taïwanaises de Pékin, Zhu Fenglian, a accusé Taipei d'employer des *« méthodes violentes et dangereuses »*. Depuis, Pékin répète qu'il ne reconnaît aucune limite à ces eaux puisqu'il considère Taïwan comme une de ses provinces. Et les patrouilleurs chinois franchissent régulièrement la ligne que la Chine juge inexistante. Une semaine après l'accident, ils inspectaient pendant une demi-heure un bateau de touristes taïwanais, resté bien précautionneusement dans la zone restreinte, suscitant une vive inquiétude à bord.

Un mois plus tard, un autre incident estompait encore les lignes : un bateau chinois avec six pêcheurs à bord se retournait à 1,1 mille marin d'un îlot taïwanais. Les gardes-côtes taïwanais et chinois ont rapidement dépêché des bateaux sur place, mais quatre autres navires chinois en ont profité pour transiter sans autorisation par les eaux taïwanaises. La Chine utilise l'argument de la sécurité. Les gardes-côtes expliquaient, le 16 mars, qu'ils allaient *« continuer à augmenter leurs patrouilles pour protéger les droits et intérêts légitimes, ainsi que la sûreté et les biens des pêcheurs chinois, y compris ceux de Taïwan »*.

Depuis, les navires blancs entrent chaque semaine plus longtemps et plus nombreux autour de Kinmen, comme pour installer un fait accompli. *« Dans le futur, ce "modèle de Kinmen" d'inspection maritime pourra s'appliquer aussi aux îles Matsu et Penghu, et même au détroit de Taïwan tout entier »*, expliquait le très officiel *China Daily*, le 14 mai. Les pêcheurs chinois, quant à eux, n'hésitent plus à s'aventurer au plus près des îlots rattachés à Kinmen, ils y pêchent plus longtemps, peut-être parce qu'ils savent qu'ils ont le soutien des autorités chinoises.

Pour les autorités taïwanaises, il s'agit là d'une nouvelle démonstration des tactiques dites « de zone grise » employées par la Chine : repousser les limites de l'acceptable sans pour autant déclencher de grande crise, changer la donne avec le temps. Comme ces avions de chasse et navires militaires qui franchissent bien plus régulièrement la ligne médiane censée séparer le détroit et s'aventurent beaucoup plus près de l'île.

« Peur du risque d'escalade »

Pékin renvoie ainsi à Taipei la responsabilité de réagir, au prix d'une escalade, et, faute de réaction, Taïwan lâche du terrain. Au moins cinq fois depuis le début du mois de mai, des groupes de navires garde-côtes chinois sont allègrement passés dans les eaux que Taïwan considère comme les siennes autour de Kinmen. *« Leurs actions testent la politique que le président Lai va mener dans le détroit »*, pense Tung Sen-po, un conseiller régional de Kinmen. *Tout le monde, ici, a peur du risque d'escalade, Kinmen a déjà été un champ de bataille. Les tensions vont nécessairement grimper. »*

Le nouveau président taïwanais, dans son discours d'investiture, a appelé au dialogue plutôt qu'à la confrontation, mais aussi à ce que Pékin *« cesse son intimidation politique et militaire »*. *« Les actions militaires et la coercition en "zone grise" pratiquées par la Chine sont considérées comme les plus grands défis stratégiques à la paix et la stabilité mondiale »*, a déclaré M. Lai.

Le capitaine Wu craint de se retrouver pris un jour dans ce jeu, il suffit d'une panne moteur, d'une avarie, d'un changement de météo mal anticipé ou d'une inattention pour dériver, même s'il connaît la zone par cœur. *« Ce qui me fait peur, c'est qu'ils saisissent mon bateau et utilisent des accusations judiciaires à contre moi »*, dit-il. Il tient pourtant un discours particulièrement favorable au rapprochement, un discours bien éloigné de l'opinion majoritaire à Taïwan. Mais il sait aussi que le jeu politique actuel, dans chaque partie du détroit, ne va pas en ce sens. A moins de 2 kilomètres, mais du côté chinois de la ligne, c'est désormais une petite vedette des gardes-côtes chinois qui semble le garder à l'œil. ■

HAROLD THIBAULT

La Chine furieuse du discours du président taïwanais Lai Ching-te

Le bureau chinois des affaires taïwanaises a menacé le nouvel exécutif de « représailles »

PÉKIN - *correspondant*

La Chine n'a pas goûté le discours prononcé par le nouveau président taïwanais, Lai Ching-te, lors de son investiture, lundi 20 mai, et elle le fait savoir. Pékin n'allait de toute façon pas lancer de fleurs à celui qu'elle n'a cessé, par le passé et durant la campagne, de dénoncer pour ses opinions personnelles favorables à l'indépendance, quand bien même il s'est engagé à maintenir le statu quo. Mais, depuis la victoire de M. Lai à l'élection du 13 janvier, elle attendait de voir la tonalité qu'il allait donner à ce début de mandat.

Lai Ching-te a bien donné des gages lundi, promettant de *« ne pas céder ni provoquer »* et de *« maintenir le statu quo »*. Il a même fait des propositions pour relancer la coopération, notamment reprendre les échanges touristiques et accepter de nouveau les étudiants chinois à Taïwan. Mais, pour le reste, son adresse était un concentré d'éléments susceptibles de provoquer l'ire de la Chine, un discours plus affirmé, moins conciliant que celui qu'avait prononcé huit ans auparavant sa prédécesseure, Tsai Ing-wen, soucieuse de faire redescendre la température avec la Chine à la suite de son élection.

« Un déshonneur »

M. Lai a mis les pieds dans le plat. *« Nous ne devons nous faire aucune illusion*, a-t-il affirmé. *Face aux multiples menaces et tentatives d'infiltration de la Chine, nous devons démontrer notre résolution à défendre la nation. » « Le futur de la République de Chine-Taïwan sera décidé par ses 23 millions d'habitants »*, a-t-il encore déclaré.

Ce discours *« peut être décrit comme un véritable aveu de l'indépendance de Taïwan »*, a souligné, mardi, le bureau chinois des affaires taïwanaises. La Chine, qui considère comme l'une de ses provinces l'île où s'est replié Tchang Kaï-chek en 1949 après sa défaite face aux communistes, pose là une menace car, depuis 2005, elle est dotée d'une loi qui prévoit le recours à la force militaire en cas de déclaration d'indépendance ou geste apparenté.

« L'attitude scandaleuse de Lai Ching-te et autres qui trahissent la nation et ses ancêtres est un déshonneur, a réagi Wang Yi, le ministre chinois des affaires étrangères. *L'histoire clouera tous les séparatistes pour "l'indépendance de Taïwan" au pilori de la honte. »*

Le *Quotidien du peuple*, organe du Parti communiste chinois, a consacré une pleine page et neuf articles, mardi, à la dénonciation du discours. Parmi les titres : *« Ceux qui remettent en cause le principe d'une seule Chine seront au final avalés par le cours de l'histoire »* ou *« L'indépendance de Taïwan est une impasse, et cautionner et soutenir l'indépendance de Taïwan est voué à l'échec »*. Pour l'agence officielle Chine nouvelle, le texte de Lai n'est rien d'autre qu'un *« manifeste »* pour l'indépendance. La Chine a fait savoir qu'elle s'était également plainte auprès des Etats-Unis après que leur secrétaire d'Etat, Antony Blinken, a adressé un message de félicitations à Lai Ching-te.

La porte-parole du bureau chinois des affaires taïwanaises, Zhu Fenglian, s'est lancée, mardi, dans une explication de tout ce qui ne va pas, aux yeux du gouvernement chinois, dans un discours *« plein d'hostilité et de provocation, de mensonges et de duperies, et d'une posture plus radicale et aventureuse »*. *« Indépendance et souveraineté »*, *« non-subordination entre les deux rives du détroit »*, *« autodétermination »* et référence au soutien des Etats-Unis sont autant d'éléments qu'elle liste pour annoncer des *« représailles »*.

En politique chinoise, ce discours est en effet perçu comme un affront qui appelle une réponse, mais Pékin a deux options. L'une consisterait en des gestes de colère mais relativement mesurés. Ils éviteraient d'attirer trop l'attention sur la question chinoise dans la campagne présidentielle américaine et ne monteraient pas davantage l'opinion taïwanaise contre la Chine, qui peut espérer influer sur un nouveau Parlement hautement divisé sur l'île. L'autre est de réaliser une importante démonstration de force, qui mettrait le détroit sous vive tension. ■

H. TH.

Climat : le droit de la mer oblige bien les Etats à agir

Une décision du tribunal maritime des Nations unies contraint les Etats à réduire leurs émissions de CO_2

C'est une victoire pour les petites îles frappées de plein fouet par la crise climatique. Mais aussi un nouveau pas dans la lutte contre le réchauffement et la protection des océans. Mardi 21 mai, le Tribunal international du droit de la mer a rendu un avis consultatif estimant que les Etats ont l'obligation de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de protéger l'environnement marin des méfaits du changement climatique. Il donne raison aux Etats insulaires à l'origine de la requête, qui se sont félicités d'un *« moment historique »*. C'est la première fois qu'une juridiction internationale émet un avis sur le changement climatique.

La juridiction des Nations unies (ONU), installée à Hambourg (Allemagne), a d'abord conclu que les émissions de gaz à effet de serre constituent une pollution pour l'environnement marin, tel que protégé par la Convention de l'ONU sur le droit de la mer, dite « de Montego Bay ». Ce texte, ratifié par 169 pays, avait été adopté en 1982, à une époque où le changement climatique n'était pas encore un sujet de préoccupation largement répandu. Il ne comporte donc aucune occurrence sur le climat et nécessitait d'être précisé au regard du réchauffement de la planète.



Un mois après le passage de l'ouragan Irma sur les îles d'Antigua-et-Barbuda, le 7 octobre 2017, à Codrington. SHANNON STAPLETON/REUTERS

« Cet avis montre que les Etats ne peuvent plus se contenter d'engagements hautement insuffisants »

PAYAM AKHAVAN
avocat principal des petites îles à l'initiative de la requête

Des lacunes comblées

Les vingt et un magistrats du Tribunal international du droit de la mer ont estimé que les critères pour répondre à la définition de « pollution » étaient remplis : les gaz à effet de serre, et en particulier le CO_2, sont des *« substances »* introduites indirectement par les activités humaines dans les océans et entraînent de *« nombreux effets délétères »* pour la vie marine, en particulier pour les poissons et les coraux, par le biais du réchauffement et de l'acidification. Selon les scientifiques, les océans absorbent environ 30 % des émissions de CO_2 et plus de 90 % de la chaleur excédentaire que ces dernières provoquent.

Les juges ont ensuite considéré que la Convention sur le droit de la mer impose aux pays les *« obligations particulières de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution marine due aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre »*. Les Etats doivent donc tout faire pour réduire leurs rejets carbonés, *« protéger et préserver l'environnement marin des impacts du changement climatique »* et *« restaurer »* les écosystèmes dégradés.

Pour les juges, le contenu des mesures peut varier selon les « capacités et les ressources disponibles des pays »

Ces mesures doivent être déterminées *« objectivement »*, en tenant compte, entre autres, des connaissances scientifiques, du principe de précaution et des traités sur le changement climatique, tels que l'accord de Paris sur le climat, notamment l'objectif de celui-ci de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Toutefois, le contenu de ces mesures peut varier selon les *« capacités et les ressources disponibles des pays »*, c'est-à-dire que les plus riches doivent faire plus d'efforts – un principe à la base du droit international sur le changement climatique. Les Etats doivent non seulement mettre en place des lois et des règlements, mais aussi les faire respecter, y compris par le secteur privé.

Cet avis, s'il est consultatif, devrait avoir une influence importante. Il replace le changement climatique dans le contexte du droit international, notamment de la Convention de Montego Bay, un texte très contraignant, et il comble les lacunes des textes internationaux sur le climat, qui ne précisent pas clairement les obligations des Etats. Dans l'accord de Paris, qui fut scellé en 2015, les pays déterminent par exemple eux-mêmes leurs objectifs de réduction des émissions.

« Cet avis montre que les Etats ne peuvent plus se contenter d'engagements hautement insuffisants », se réjouit Payam Akhavan, l'avocat principal des petites îles à l'initiative de la requête et professeur de droit international à l'université de Toronto (Canada). Les plans pour le climat des Etats, pris dans le cadre de l'accord de Paris, mènent la planète vers un réchauffement de 2,5 °C à 2,9 °C à la fin du siècle. Ils doivent être revus à la hausse en 2025.

« Le tribunal rappelle le cadre des obligations en matière de climat, dont les négociations climatiques avaient tendance à s'échapper, en laissant penser que tout est sujet à négociation et que l'on peut tout remettre à plat chaque année », décrypte quant à lui Sébastien Duyck, juriste au Center for International Environmental Law.

Cet avis consultatif a d'autant plus de poids que le Tribunal international du droit de la mer de l'ONU se révèle une *« instance jouissant d'une grande autorité »*, poursuit-il. Les pays ont *« intérêt »* à respecter la convention de 1982, surnommée la « Constitution des océans », dans la mesure où elle réglemente la totalité des activités économiques liées à la mer, de la pêche aux plates-formes pétrolières en passant par les sous-marins et la circulation en haute mer.

Forte légitimité

Cette juridiction s'est penchée pour la première fois sur le climat après une requête déposée, fin 2022, par la Commission des petits Etats insulaires sur le changement climatique et le droit international, à l'initiative de Tuvalu et d'Antigua-et-Barbuda. Les neuf membres de la Commission, pour lesquels la crise climatique constitue une *« menace existentielle »*, étaient *« frustrés par le fait que les principaux pollueurs n'ont pas sérieusement pris des mesures pour réduire les émissions ni pour prendre en compte les pertes et dommages* [les dégâts irréversibles du réchauffement]*»*, note M. Akhavan. Les petites îles font partie des principales victimes du réchauffement et risquent d'être partiellement inhabitables en raison de l'élévation du niveau de la mer et de la disparition des coraux, alors qu'elles ne participent que marginalement aux rejets carbonés.

Le Tribunal a ensuite reçu les déclarations de trente-quatre Etats (dont la France, la Chine, l'Inde, le Chili ou l'Arabie saoudite) et de neuf organisations intergouvernementales (comme les Nations unies) – un record –, avant de mener des auditions avec la majorité d'entre eux, ce qui confère à l'avis rendu une forte légitimité. A noter que les Etats-Unis n'ont pas participé à ce processus, dans la mesure où ils ne sont pas partie à la convention.

L'avis devrait servir de base dans des procès en cours et en susciter de nouveaux. Il pourrait également influencer deux autres juridictions internationales, la Cour internationale de justice et la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui doivent émettre prochainement leur propre opinion sur les obligations des Etats à propos du climat.

En avril, la Cour européenne des droits de l'homme avait également consacré au niveau européen l'obligation des Etats à agir contre le changement climatique. De quoi pousser les pays à aller plus loin dans l'action climatique ou, à défaut, permettre aux citoyens de leur demander des comptes. ■

AUDREY GARRIC

La toxicité d'un résidu de pesticide présent dans l'eau revue à la baisse

La substance, dont la présence excédait les normes dans plus d'un tiers des échantillons, ne sera plus soumise au même seuil réglementaire

Une bonne part de l'eau potable distribuée en France redevient conforme aux critères réglementaires de qualité. Dans un avis publié mercredi 22 mai, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) réévalue à la baisse le danger potentiel du plus répandu des produits de dégradation (ou « métabolites ») de pesticide, avec comme effet immédiat de relever de près de dix fois sa concentration acceptable dans les eaux destinées à la consommation humaine. Et de remettre ainsi dans le giron de la conformité réglementaire nombre de réseaux de distribution.

La substance en question, le R471811, est un métabolite du chlorothalonil – un fongicide commercialisé par Syngenta, utilisé à partir de 1970 et interdit en 2020. Dans un rapport de 2023, l'Anses révélait que 34 % des échantillons d'eau potable analysés en France contenaient plus que 0,1 microgramme par litre (µg/l), limite autorisée pour cette molécule, alors classée « pertinente » (susceptible d'être problématique pour la santé).

La fixation des seuils de qualité obéit à une mécanique réglementaire subtile : par défaut, ce seuil est fixé à 0,1 µg/l pour tous les pesticides et leurs métabolites dits « pertinents », et à 0,5 µg/l pour leur somme. Quant aux métabolites considérés comme « non pertinents » – peu susceptibles de présenter un danger –, leur seuil réglementaire est fixé à 0,9 µg/l.

Ces valeurs seuils sont fixées en application du principe de précaution à un niveau très bas, en particulier pour tenir compte des incertitudes scientifiques (effet des mélanges, etc.). Ils n'ont pas de valeur sanitaire : consommer une eau non conforme aux critères de qualité n'implique pas nécessairement un risque pour les consommateurs. Les seuils sanitaires, eux, indiquent la possibilité d'un risque pour les consommateurs s'ils sont dépassés. Ils sont généralement établis par extrapolation de données obtenues sur des animaux de laboratoire et sont souvent bien plus élevés.

L'Anses estime avoir reçu de Syngenta des données suffisamment rassurantes pour considérer le R471811 comme « non pertinent », relevant du même coup sa concentration acceptable. Le taux de non-conformité des échantillons d'eau potable dû au R471811 va ainsi mécaniquement chuter bien en deçà des 34 %. Interrogée, l'Anses n'était pas immédiatement en mesure de chiffrer l'effet de ce changement de seuil sur ce taux.

L'Anses continue de surveiller

« Dans la majorité des cas, il n'existe pas de données toxicologiques sur les métabolites de pesticides, on se fonde donc par défaut sur les propriétés de la molécule-mère, dit-on à l'Anses. *Si des dangers sont identifiés sur celle-ci, on considère par défaut que ses métabolites sont "pertinents", sauf si on dispose de données ou d'éléments de preuve pour les dédouaner. »* En l'occurrence, le chlorothalonil est considéré comme « cancérogène suspecté » par les autorités européennes, un classement « cancérogène probable » ayant été proposé avant que le fongicide ne soit retiré du marché. *« C'est la raison pour laquelle, en 2022, nous avions considéré le R471811 "pertinent" »*, explique l'agence.

Des chercheurs chinois estiment que le chlorothalonil peut être un perturbateur du système endocrinien

Mais, dans son dernier avis, l'Anses juge les données et les informations supplémentaires fournies par le fabricant comme étant de nature à lever certains doutes. D'abord, selon des données expérimentales obtenues *in vitro* fournies par la firme suisse, le R471811 ne serait pas génotoxique (toxique pour l'ADN). Ensuite, au terme d'une analyse pointue, les experts de l'Anses estiment que les mécanismes biochimiques par lesquels le chlorothalonil peut provoquer des cancers rénaux sont incompatibles avec la structure chimique de sa molécule fille. Celle-ci est donc peu susceptible, estime l'agence, de partager les propriétés cancérogènes de sa molécule-mère.

Quid des propriétés de perturbation endocrinienne ? Les experts de l'Anses constatent l'absence de données pour le R471811. Ils s'en remettent donc aux propriétés de sa molécule mère. Hélas, constate l'agence, le chlorothalonil *« n'a pas fait l'objet d'une évaluation réglementaire réalisée suivant le document d'orientation EFSA/ECHA* [Autorité européenne de sécurité des aliments/Agence européenne des produits chimiques] *de 2018 »* – c'est-à-dire en se fondant sur les méthodes les plus à jour. Pour autant, à partir des données disponibles, les autorités européennes estiment *« peu probable que le chlorothalonil présente des propriétés susceptibles de perturber le système endocrinien »* – opinion suivie par l'Anses, et en vertu de laquelle le R471811 est réputé ne pas disposer de telles propriétés.

Cette opinion risque de faire débat : dans l'édition de juin de la revue *Chemosphere*, des chercheurs chinois publient une revue systématique de la littérature scientifique sur la toxicité du chlorothalonil et estiment que celui-ci *« peut avoir une action toxique perturbant le système endocrinien »* d'une diversité de manière et chez plusieurs espèces. *« Le fait de reconsidérer le classement d'un métabolite comme non pertinent ne signifie en aucun cas qu'on cesse de le surveiller*, dit-on à l'Anses. *Et le seuil de 0,9 µg/l reste en tout état de cause très protecteur. En outre, si de nouvelles données sont publiées, nous sommes fondés à nous autosaisir pour réévaluer la pertinence de cette molécule. »* A l'inverse, les experts de l'Anses conservent à un autre métabolite du chlorothalonil, le R417888, retrouvé au-delà du 0,1 µg/l réglementaire dans environ 3,7 % des réseaux d'eau potable testés, son statut de métabolite « pertinent ». ■

STÉPHANE FOUCART

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024

CRISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A Nouméa, Macron veut « renouer le fil »

Le chef de l'Etat s'est envolé dans la soirée de mardi pour la Nouvelle-Calédonie afin d'y « installer une mission »



Emmanuel Macron, à l'aéroport de Paris-Orly, mardi 21 mai.
LUDOVIC MARIN/VIA REUTERS

Le 16 janvier 1985, alors que de violentes émeutes anti-indépendantistes ont conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, François Mitterrand est interviewé par une équipe d'Antenne 2 en direct de l'Elysée. Le chef de l'Etat laisse poindre son inquiétude sur la situation. *« Est-ce que vous iriez jusqu'à aller en Nouvelle-Calédonie ? »*, l'interroge la journaliste Christine Ockrent. *« Mais oui, Madame, j'irai en Nouvelle-Calédonie*, répond le président de la République, à la surprise générale.

– Peut-on savoir quand ?

– Demain.

– Demain jeudi ?

– Demain jeudi. »

Près de quarante ans plus tard, Emmanuel Macron rejoue de manière subliminale la même scène. Il s'est envolé dans la soirée du mardi 21 mai pour Nouméa, huit jours après le début d'émeutes sur l'archipel, où six personnes ont perdu la vie et où l'état d'urgence a été décrété le 15 mai. L'annonce a été faite à l'issue du conseil des ministres, par la porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot. Si l'effet de surprise est comparable à celui obtenu par son prédécesseur socialiste, cette visite a été, selon les sources du *Monde*, largement improvisée. Ainsi, le président du gouvernement calédonien, Louis Mapou, a-t-il appris la nouvelle par la presse. Tout comme l'ensemble des élus locaux.

Le chef de l'Etat se rend en Nouvelle-Calédonie alors que *« le retour de l'ordre républicain »* qu'il appelait de ses vœux il y a quelques jours est loin d'être constaté. Selon l'Agence France-Presse, Nouméa était toujours, durant la nuit de lundi à mardi, le théâtre d'affrontements localisés, et les barrages se sont même étoffés ou ont été reconstitués par endroits. *« L'île la plus proche du paradis est devenue l'île la plus proche de l'enfer »*, a soutenu, dimanche matin, Mgr Calvet, archevêque de Nouméa, dans son homélie de la Pentecôte. Le retour au calme *« se poursuit sur l'ensemble du territoire »*, décrivait néanmoins, mardi, le représentant de l'Etat, Louis Le Franc.

LE « PETIT ACCORD » A VOLÉ EN ÉCLATS

Emmanuel Macron, accompagné des ministres Gérald Darmanin (intérieur), Sébastien Lecornu (défense) et Marie Guévenoux (outre-mer), passera la journée de jeudi sur place. Il s'agira de *« renouer le fil du dialogue »* politique et d'*« anticiper la reconstruction »* économique, a résumé, mardi, le premier ministre, Gabriel Attal, devant l'Assemblée. Empêtré dans le dossier néo-calédonien, le président de la République s'est convaincu qu'il n'aurait pas la majorité des trois cinquièmes au Congrès de Versailles sur le projet de loi constitutionnelle qui a mis le feu aux poudres sur le Caillou. La crise à Nouméa, le changement de pied du Rassemblement national – qui se dit désormais favorable à un référendum sur l'autodétermination – ainsi que les déchirements de la majorité ont pesé sur sa décision de prendre en main toute l'affaire.

Surtout, l'explosion des violences a fragilisé un accord provisoire négocié en coulisses entre Sonia Backès, cheffe de file des non-indépendantistes, et Daniel Goa, président de l'Union calédonienne (UC), la principale tendance du FLNKS, le Front de libération nationale kanak et socialiste. Ce « petit accord », était loin du grand accord politique attendu pour sortir de l'accord de Nouméa de 1998. Au moment même où l'on apprenait à Paris la visite surprise du chef de l'Etat, une réunion du bureau politique de l'UC demandait à M. Goa l'arrêt des discussions avec Mme Backès, selon nos informations.

Cet accord provisoire devait permettre à l'ensemble des partis néo-calédoniens de rechercher un accord plus large, le gouvernement acceptant pour sa part de suspendre sa révision constitutionnelle. Un scénario qui a volé en éclats, se heurtant et à l'opposition de non-indépendantistes modérés tels que la maire de Nouméa, Sonia Lagarde, qui ne signera pas *« d'accord à la hâte »*, selon ses déclarations au *Monde*, et au niveau de violence sur l'archipel. Pour les chefs indépendantistes, tiraillés face à une insurrection qui leur échappe en partie, aller à Paris serait signer la défaite. Et risquer leur vie à leur retour en Nouvelle-Calédonie.

« Si les élus calédoniens ne peuvent légitimement pas venir à lui, alors c'est au président d'aller à eux », affirmait mardi un conseiller d'Emmanuel Macron. Au cours d'une réunion autour du premier ministre, Gabriel Attal, vendredi soir à Matignon, le président du Sénat (Les Républicains, LR), Gérard Larcher, fin connaisseur de la Nouvelle-Calédonie, a plaidé pour la relance, après le rétablissement de l'ordre, d'un processus de négociation local, afin de parvenir à un accord global entre indépendantistes et anti-indépendantistes, qui seul permettra la tenue d'un Congrès.

« NOUS SOMMES SORTIS DU CADRE POLITIQUE » DANS LEQUEL VIVAIT LA NOUVELLE-CALÉDONIE QUI REPOSAIT « SUR UNE FORME D'IMPARTIALITÉ DE L'ÉTAT », A CONDAMNÉ ÉDOUARD PHILIPPE

ENTHOUSIASME MESURÉ

Autour de la table, où étaient réunis, outre les présidents des deux assemblées, les chefs des groupes politiques, seuls le président du groupe LR à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix, et le rapporteur du projet de loi constitutionnelle, Nicolas Metzdorf, n'ont pas demandé le report du Congrès. Ce dernier, député (Renaissance) de Nouvelle-Calédonie et militant anti-indépendantiste, a mesuré son enthousiasme en apprenant le déplacement du président de la République. *« Si sa venue peut permettre que les choses avancent, tant mieux »*, écrit-il dans un communiqué.

Le chef de l'Etat, qui, selon son entourage, a *« noué des relations de confiance avec plusieurs personnalités »* du Caillou, a quitté la métropole sans avoir l'assurance de pouvoir rencontrer les principaux responsables politiques de l'île. Il s'y rend pour *« installer une mission »*, dont la composition devrait être annoncée sur place. Alors que de nombreux spécialistes de l'archipel plaidaient pour une mission composée de responsables politiques, celle voulue par M. Macron, affirmait M. Darmanin mardi devant la commission des lois de l'Assemblée, réunira *« des gens administratifs »*. Selon nos informations, des hauts fonctionnaires, préfets ou conseillers d'Etat.

L'ancien premier ministre Edouard Philippe, qui s'est particulièrement investi dans le dossier néo-calédonien lorsqu'il était à Matignon, s'est exprimé mardi soir pour la première fois depuis le début de la crise, lors d'une réunion publique à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Depuis le troisième référendum sur l'autodétermination, en 2021, *« nous sommes sortis du cadre politique »* dans lequel vivait la Nouvelle-Calédonie depuis 1988, qui reposait *« sur une forme d'impartialité de l'Etat »*, a-t-il condamné. Il espère que *« les annonces du président Macron »* sur place *« seront à la hauteur de la situation »*. ■

NATHALIE GUIBERT ET NATHALIE SEGAUNES

Sur le terrain, les milices encombrantes pour le camp loyaliste

Les loyalistes réfutent l'existence de ces milices et parlent de « voisins vigilants » qui défendent leurs quartiers et leurs familles

Les loyalistes calédoniens ont écarté d'un revers de main, mardi 21 mai, l'existence de toute milice caldoche armée en Nouvelle-Calédonie. « [Même] *si le haut-commissaire a parlé de milices, il n'y a pas de milices »*, a tranché Sonia Backès, présidente de la province Sud lors d'une conférence de presse à Nouméa. Le haut-commissaire de la République sur l'archipel, Louis Le Franc, s'était pourtant inquiété, jeudi 16 mai, de la présence de milices, et même d'*« assassins »* impliqués dans la mort par balle d'émeutiers kanak. *« Il y a eu des confrontations entre des membres actifs de la cellule de coordination des actions de terrain et des membres de groupes d'autodéfense, des milices, qui se sont constituées sans doute pour se protéger. Mais on ne leur demandait pas tant, certainement pas d'être armés. Ce n'est pas leur métier »*, déclarait-il ce jour-là.

Sans se prononcer sur ce point, Yves Dupas, le procureur de la République à Nouméa, a précisé, mardi 21 mai, que deux informations judiciaires pour « homicide volontaire » étaient ouvertes, outre celle pour « assassinat » concernant la mort, le 15 mai, d'un gendarme mobile abattu par un militant kanak à Plum. L'une de ces procédures concerne la mort, le 15 mai, dans le quartier de Tindu, à Nouméa, d'un homme tué d'un projectile dans le dos ; et l'autre concerne, le même jour, la mort d'un homme et d'une jeune fille à Ducos, tous deux touchés au front par un commerçant.

« Citoyens ordinaires »

Selon Virginie Ruffenach, cheffe du groupe Rassemblement (droite) au Congrès, *« une milice, ce sont des hommes armés en voiture qui passent dans un quartier pour tirer sur les gens. Les citoyens qui mettent des barrages fixes, ça n'a rien à voir »*.

Chacun, en Nouvelle-Calédonie, fait la différence entre les extrémistes qui ne cachent pas leur envie de *« tuer du Kanak »*, chauffés à blanc face à des militants radicalisés, et des « citoyens ordinaires » soucieux de protéger leurs habitations, même armés de fusil à longue portée, comme certains l'ont confié à la presse. Le sujet est si sensible que Sonia Backès tente de concentrer l'attention sur les seconds. Des témoignages remontent pourtant du terrain sur l'envie d'en découdre de certains, bien loin de la défense pacifique et souvent conviviale des barricades montées entre voisins.

Un journaliste sur place a vu un agent de la province Sud en train de guider les télévisions nationales sur le terrain, mardi 21 mai, vers ces « citoyens ordinaires ». Et des messages ont circulé sur les téléphones de sympathisants loyalistes à l'intention des habitants des « groupes vigilants » des quartiers de Nouméa : *« Nous venons d'être prévenus que des médias métropolitains sont présents et vont tourner dans nos quartiers (TF1, M6, Le Figaro, BFM) avec un précurseur* [guide] *qui fait le maximum pour que l'image de l'engagement des citoyens soit positive, pour contrer la désinformation nationale qui fait de nous des tueurs sanguinaires. »* La consigne précise : *« S'ils passent du côté de chez vous, faites en sorte de ne pas exhiber voire même de cacher armes, sabres et autres objets dangereux. Si vous acceptez de parler, faites en sorte d'éviter absolument les termes belliqueux ou commentaires perso pouvant laisser planer un doute sur le fait que nous soyons pour le vivre-ensemble. »* Avant d'ajouter : *« Privilégiez les termes "voisins vigilants", "citoyens pacifistes", "protection de nos familles et de nos maisons", bref, ce que nous sommes toutes et tous. »* ■

N. G.



« L'Etat a aggravé le sentiment de partialité »

Jean-François Merle, conseiller de Michel Rocard pour les accords de Matignon de 1988, évoque une « faute »

ENTRETIEN

Conseiller de Michel Rocard pour les outre-mer lors de la négociation des accords de Matignon sur l'archipel en 1988, Jean-François Merle est aujourd'hui expert à la Fondation Jean Jaurès. Il considère qu'un accord politique d'ici à la fin juin est *« extrêmement difficile à imaginer »*.

Emmanuel Macron a-t-il raison d'aller en Nouvelle-Calédonie ?

Il est difficile de répondre à cette question, car on ne sait pas ce qu'il va y faire. D'après la porte-parole du gouvernement *[Prisca Thevenot]*, il va installer une « mission », dont on ne connaît ni les contours ni la composition. Aucune mission ne pourra réussir à rétablir le dialogue si elle a un calendrier et des objectifs contraints. L'essentiel, c'est de dire que le projet de loi *[de révision constitutionnelle]* n'est plus sur la table, qu'il n'y a plus de date butoir et qu'il faut maintenant remettre tout le monde dans la discussion d'un accord global.

Refait-il le coup du président François Mitterrand, qui avait effectué une visite surprise sur le Caillou en 1985 ?

Quand François Mitterrand est allé en Nouvelle-Calédonie en 1985, il y avait un projet sur la table, celui du délégué du gouvernement, Edgard Pisani, d'indépendance-association. François Mitterrand était allé là-bas pour voir si ce projet était acceptable par les uns et les autres. Aujourd'hui, quel est le projet sur la table ? Il n'y en a pas.

Le seul engagement d'Emmanuel Macron suffira-t-il à résoudre la crise ?

J'ai constaté que les visites improvisées du président de la République dans d'autres circonstances, que ce soit à Beyrouth sur le plan international *[en 2020]* ou à Saint-Martin après le cyclone *[en 2018]*, n'avaient pas produit les résultats escomptés.

Un accord politique d'ici à la fin juin en Nouvelle-Calédonie vous paraît-il possible ?

C'est extrêmement difficile à imaginer. En Nouvelle-Calédonie, comme dans le reste de l'Océanie, la fabrique du consensus requiert du temps. Il faut que la parole circule, que les gens se l'approprient. Les silences comptent autant que les mots. Cela ne fonctionne pas comme une start-up, avec des boutons sur lesquels on appuie.

Et pourtant, en 1988, entre l'assaut de la grotte d'Ouvéa et la signature des accords de Matignon, il se passe à peine sept semaines…

Oui, mais les accords de Matignon ne sont que l'enclenchement d'un processus. Jacques Lafleur *[dirigeant du RPCR, Rassemblement pour la Calédonie dans la République, non-indépendantistes]* et Jean-Marie Tjibaou *[dirigeant du FLNKS, Front de libération nationale kanak socialiste, indépendantistes]* ont eu du mal à convaincre leurs partisans d'accepter les propositions de l'Etat. M. Tjibaou, quand on le questionnait entre la fin juin et le mois d'août, disait : « Donnez-moi encore du temps, il faut que je raccroche tous les wagons. » Il s'est en réalité écoulé plusieurs mois.

Qu'est-ce qui a péché, selon vous, dans la méthode du gouvernement pour qu'on en arrive là aujourd'hui ?

Le moment de bascule a été le troisième référendum *[sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie]*, sans accord général sur les conditions de son organisation, ni sur la date. Cela a été une faute majeure, une rupture avec le processus antérieur. Alors que les deux premières consultations se sont tenues sans que personne en conteste les résultats, la troisième était viciée dès le départ. L'Etat a choisi l'option des non-indépendantistes, ce qui a été perçu par les indépendantistes comme une rupture de l'impartialité de l'Etat.

La situation s'est aggravée par la suite avec la nomination de Sonia Backès au gouvernement *[secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté de 2022 à 2023]*. Non pas tant qu'une Calédonienne n'ait pas le droit d'être au gouvernement. Mais elle a bénéficié d'une dérogation exceptionnelle, par le fait du prince : alors que les autres ministres devaient abandonner leurs responsabilités locales, elle est restée présidente *[Renaissance]* de la province Sud. Quand l'exécutif disait qu'elle n'était pas chargée du dossier de la Nouvelle-Calédonie, c'était perçu sur l'archipel comme un trompe-l'œil.

Des sources gouvernementales affirment que les indépendantistes avaient accepté ce troisième référendum…

Oui, mais ils n'étaient pas tous là en juin 2021, quand la date a été choisie. Seule l'Union calédonienne *[principale composante du FLNKS]* était représentée. On sent poindre de nouveau aujourd'hui la tentation d'un accord au rabais. Ce serait encore une faute majeure. L'idée qu'il puisse y avoir ce qui avait été appelé un « petit accord », qui porte uniquement sur les listes électorales, par rapport à un accord global, c'est la tactique du salami. Mais si on prend tranche par tranche, ça ne marche pas.

Ce n'est donc pas le « dégel » du corps électoral lui-même qui a déclenché la crise ?

Sur le corps électoral, les indépendantistes étaient parfaitement d'accord pour réintégrer sans discussion tous les natifs, tous ceux qui sont nés en Nouvelle-Calédonie, même si leurs parents n'étaient pas électeurs en 1998. Concernant ceux qui sont là depuis plus de dix ans, il aurait été possible d'en discuter, si cela s'était inscrit dans le cadre d'un accord global. En forçant les feux et en bousculant le calendrier sur cette seule question de la liste provinciale, qui était la demande principale des non-indépendantistes, l'Etat a aggravé le sentiment de partialité qui lui était reproché.

De nombreuses personnes suggèrent une médiation pour sortir de la crise…

Il y a, pour trouver une solution politique à cette crise, un certain nombre de conditions à remplir. D'abord, arrêter de dire que les Calédoniens ont dit trois fois non à l'indépendance, arrêter de considérer que le troisième référendum a la même valeur que les deux premiers. Cet argument est juridiquement valide, mais politiquement totalement inopérant.

Ensuite, rechercher les conditions d'un consensus avec tout le monde, et pas uniquement avec une partie des protagonistes. Rechercher un accord sur l'ensemble des points en débat, et pas uniquement sur la question des élections provinciales. Enfin, choisir des médiateurs impartiaux, reconnus par tous, qui facilitent la discussion entre les trois parties que sont l'Etat, les indépendantistes et les non-indépendantistes. Et par-dessus tout, donner du temps.

> « [REPORTER LE CONGRÈS DE VERSAILLES] PERMETTRAIT DE FACILITER LE RETOUR À L'ORDRE PUBLIC »

> « CE N'EST PAS UN PROJET POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE, C'EST UN PROJET POUR LES NON-INDÉPENDANTISTES »

Faut-il, d'ici là, suspendre le projet de loi de révision constitutionnelle et reporter le Congrès de Versailles ?

Oui, bien sûr. Je ne comprends pas, alors que tant de voix le demandent, que le gouvernement n'ait pas encore annoncé qu'il remettait tout à plat. Cela permettrait de faciliter le retour à l'ordre public en Nouvelle-Calédonie. Qu'est-ce qu'on attend ? Qu'il y ait d'autres morts, d'autres dégâts ? Cette procrastination est incompréhensible.

Les élections européennes pourront-elles se tenir ?

C'est très incertain. De la même façon, comment imagine-t-on qu'une campagne pour les élections provinciales puisse se tenir de manière normale d'ici à la fin 2024 ? C'est juste impossible. Le calendrier imaginé à Paris a volé en éclats, il faut passer à autre chose. On a réinstallé la peur de l'autre comme moteur de la discorde, il faudra du temps pour apaiser tout ça.

Vous alertiez, il y a une semaine, sur le risque de guerre civile. Diriez-vous aujourd'hui que tout danger est écarté ?

Je crois qu'un fossé très profond s'est creusé entre les communautés, essentiellement dans l'agglomération du Grand Nouméa. Les trois jeunes Kanak morts n'ont pas été tués par les forces de l'ordre, mais par des personnes qui se trouvaient sur des barrages d'autodéfense ou dans des milices. Je pense que les cassures sont extrêmement profondes. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE SEGAUNES

CRISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A l'Assemblée, les fractures dans le camp des non-indépendantistes

Les deux députés Renaissance de Nouvelle-Calédonie se sont exprimés, mardi, en réunion de groupe pour témoigner de leurs inquiétudes

Pour le camp présidentiel, ils font office de capteurs dans la crise néo-calédonienne. Philippe Dunoyer, élu non indépendantiste de droite modérée, et Nicolas Metzdorf, figure du camp loyaliste, sont les deux députés Renaissance du territoire ultramarin en proie à un climat insurrectionnel depuis l'adoption, dans la nuit du 14 au 15 mai, de la révision constitutionnelle en faveur du dégel du corps électoral tant décriée par les indépendantistes.

Tous deux ont joué un rôle de premier plan dans le processus parlementaire à l'origine de la crise qui secoue le Caillou : le premier a été rapporteur du projet de loi organique qui prévoit le report des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie d'ici au 15 décembre 2024, le second sur le projet de loi constitutionnelle visant à élargir le corps électoral. A posteriori, leurs nominations aux postes de rapporteurs sur ces textes cruciaux par le président du groupe Renaissance à l'Assemblée Sylvain Maillard sont perçues comme une *« erreur »* jusqu'au sein du camp présidentiel, car elles ont donné corps aux critiques sur l'impartialité de l'exécutif.

Qu'à cela ne tienne, c'est l'un après l'autre que les deux élus du groupe Renaissance se sont exprimés, mardi 21 mai, en réunion de groupe depuis Nouméa par visioconférence, pour témoigner de leurs inquiétudes communes, mais aussi de leurs profondes divergences sur la marche à suivre pour une sortie de crise.

Devant leurs collègues macronistes, les deux élus se sont montrés particulièrement alarmistes, ne voyant pas d'*« apaisement »* à l'horizon, mais une *« zone de très grand danger pour l'ordre public »*. Des témoignages qui contrastent avec l'optimisme relatif du chef de l'Etat, qui a souligné *« de nets progrès dans le rétablissement de l'ordre »* lundi soir lors du troisième conseil de défense tenu en moins d'une semaine, et ce, malgré un bilan de six morts dont deux gendarmes, et des dégâts désormais estimés au bas mot à 1 milliard d'euros par la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.

Jusqu'ici dans les débats parlementaires, en commission ou dans l'Hémicycle, les deux députés calédoniens avaient évité d'apparaître en contradiction. Aujourd'hui, le paradoxe qui voit ces deux élus du camp présidentiel de plus en plus divisés sur la question de l'avenir institutionnel du territoire éclate au grand jour, laissant entrevoir les fractures qui traversent le camp des non-indépendantistes.

Philippe Dunoyer a de nouveau plaidé mardi devant ses collègues pour le report de la convocation du Congrès devant entériner la réforme du corps électoral. Une position appuyée par de nombreux élus du camp présidentiel, dont la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui a redit son soutien à un report du Congrès prévu *« avant la fin juin »* conformément à la volonté d'Emmanuel Macron. L'élue des Yvelines conditionne son ajournement au *« retour à l'ordre »* ainsi qu'à la mise en place de négociations formelles entre indépendantistes et loyalistes sous l'égide de l'Etat.

Des propos qui se radicalisent

Une position qui ulcère le loyaliste Nicolas Metzdorf. Lui a défendu, mardi, le maintien du calendrier initial *« coûte que coûte »*, prenant à témoin ses collègues de Renaissance, en leur montrant à l'écran les fusils et les gilets par balles dont il disposait pour sa sécurité et celle de sa famille. *« Le Congrès de Versailles ne doit être ni suspendu ni annulé, ceux qui le demandent donnent raison aux casseurs, aux pilleurs, aux émeutiers. (...) La présidente de l'Assemblée nationale, Marine Le Pen, d'autres à gauche font une erreur gravissime »*, avait clamé, lundi, M. Metzdorf lors d'une conférence de presse du camp loyaliste à Nouméa.

POUR LE LOYALISTE NICOLAS METZDORF, LE RETRAIT DU TEXTE SUR LA RÉFORME DU CORPS ÉLECTORAL SERAIT « UNE DÉFAITE POLITIQUE, MORALE, DE LA RÉPUBLIQUE »

Accusant depuis plusieurs jours les services de l'Etat de ne pas avoir anticipé l'explosion de violences du 13 mai, Nicolas Metzdorf a radicalisé ses propos publics, ces derniers jours. Déjà, sur X, le 19 mai, lors d'une conférence organisée par le groupe MacronardsFM, le parlementaire, qui revendique des échanges quotidiens avec M. Macron et le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a expliqué que le retrait du texte sur la réforme du corps électoral par le chef de l'Etat serait *« une défaite politique, morale, de la République française »*. Mardi, il affirmait que le projet de loi constitutionnelle est *« celui d'un modèle de société, celui de la démocratie contre la dictature »*.

Face à M. Metzdorf, Philippe Dunoyer a renoncé à tout propos vindicatif contre le camp loyaliste, alors que son chef sur place, Philippe Gomès, du parti Calédonie ensemble, est un adversaire résolu des loyalistes de Sonia Backès. Ces derniers en retour le qualifient de *« traître »*, pour négocier des compromis avec les indépendantistes qui vont trop loin à leurs yeux. En outre, c'est le projet d'accord minimal entre les loyalistes de Sonia Backès, l'ancienne secrétaire d'Etat à la citoyenneté, et les indépendantistes que l'Etat a poussé ces derniers mois, et non celui de Calédonie ensemble. *« J'ai dit à mes collègues du groupe que je n'étais pas devenu fou et que je ne me battais pas pour la dictature »*, confie M. Dunoyer, qui salue *« comme une bonne nouvelle »* la *« mission »* annoncée par le président de la République.

Prenant au dépourvu son propre camp, M. Macron a annoncé, mardi, par la voix de la porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot, un déplacement en Nouvelle-Calédonie, accompagné d'une délégation de ministres, élus et hauts fonctionnaires, pour renouer le dialogue avec les « forces vives » du territoire. En parallèle, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a esquissé sa lecture des émeutes en Nouvelle-Calédonie lors d'une audition devant la commission des lois de l'Assemblée. *« Ce n'est pas une révolte politique »*, a-t-il asséné devant les députés, pointant la présence *« de personnes extrêmement délinquantes »* alors que les élus de gauche lui demandaient le retrait de la réforme du corps électoral.

M. Darmanin, qui accompagne le chef de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, a confirmé qu'un projet de loi avait été transmis au Conseil d'Etat pour proroger l'état d'urgence au-delà des douze jours décrétés dès le 15 mai. *« Le gouvernement n'a pas encore eu le loisir de proposer au président de la République la prolongation ou non de l'état d'urgence »*, a-t-il précisé devant les députés, se refusant à *« préempter la décision que prendront le conseil des ministres et le président de la République »*. ■

MARIAMA DARAME ET NATHALIE GUIBERT

Des forces de l'ordre envoyées en renfort

Un pont aérien sécuritaire a été mis en place après une dizaine de jours de trouble

Une mobilisation sans équivalent depuis quarante ans. Après une dizaine de jours de troubles en Nouvelle-Calédonie, un véritable pont aérien sécuritaire est désormais établi pour l'acheminement de forces de l'ordre, alors que l'aéroport commercial international de La Tontouta reste fermé, au moins jusqu'au samedi 25 mai.

Jeudi 23 mai, cinq nouveaux escadrons de gendarmerie mobile (EGM), d'une centaine de gendarmes chacun, étaient toujours en voie d'acheminement pour l'archipel. *« Cela portera à vingt le nombre d'EGM présents à partir de jeudi*, indiquait le service de communication de la gendarmerie, mercredi. *En temps normal, ce sont cinq à sept escadrons qui sont présents en permanence sur l'île. »*

Ces effectifs viennent en renfort des quelque cinq cents membres de la gendarmerie départementale présents constamment sur place et de la quinzaine d'opérateurs du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale qui y ont été dépêchés quelques jours après le début des événements, soit plus de deux mille gendarmes au total. Ceux-ci viennent s'ajouter aux cinq cents à six cents policiers affectés dans l'archipel.

Côté police, sans que l'institution soit en mesure de donner des éléments précis, des membres du RAID (l'unité « recherche, assistance, intervention, dissuasion »), ainsi que des compagnies de CRS « nouvelle génération », spécialisées dans les violences urbaines, ont été acheminés. La situation, moins tendue qu'au plus fort des troubles, reste extrêmement précaire : à Nouméa, des quartiers entiers sont encore inaccessibles en dépit de la profusion des forces de l'ordre sur place.

« Situation très dégradée »

Plusieurs sources au sein des services de sécurité s'interrogent sur l'effet d'une telle mobilisation sur l'organisation des Jeux olympiques. *« Ces renforts concernent surtout l'envoi de fonctionnaires d'unités très spécialisées, ils ne pèseront rien sur la masse globale »*, affirme Thierry Clair, secrétaire national de l'UNSA-Police, qui se dit, en revanche, *« très attentif sur les conditions d'emploi difficiles, dans une situation très dégradée, avec beaucoup de temps de voyage et peu de repos »*. Le responsable syndical souhaite voir établi un *« renfort des roulements pour permettre aux agents de souffler un peu »*.

Depuis le début des violences, selon le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, mardi 21 mai, devant l'Assemblée nationale, six personnes ont été tuées et 84 policiers et gendarmes blessés. Au total, 276 interpellations, dont 248 aboutissant à des gardes à vue, ont été menées.

Une enquête judiciaire pour assassinat a été ouverte et confiée à la section de recherche de Nouméa, après la mort, le 15 mai, à Plum (sur le territoire de la commune du Mont-Dore), de Nicolas Molinari, un gendarme mobile âgé de 22 ans, tué par un projectile tiré en pleine tête, dans son véhicule de service. Une autre enquête est diligentée par le parquet de Paris, compétent en matière d'infractions militaires, après le décès accidentel de Xavier Salou, un gendarme mobile de 46 ans, tué par l'un de ses collègues lors de la manipulation d'une arme.

Trois autres procédures sont ouvertes pour homicide. La première concerne un homme de 20 ans, *« présent sur un barrage »*, selon le parquet local, abattu d'une balle dans le dos, le 15 mai, par *« trois personnes qui ont reconnu avoir tiré en direction de manifestants »*, en raison *« d'un contexte de menace (...) à leur égard »*. Ces personnes ont été assignées à résidence, *« sous surveillance électronique »*. Un homme a été placé en détention provisoire après avoir tiré sur deux personnes à bord d'un véhicule *« en train d'être volé »*, lui appartenant. Les victimes, un homme de 36 ans et une adolescente de 17 ans, sont mortes. Enfin, un homme de 51 ans a été tué au cours d'un échange de coups de feu avec des manifestants qu'il avait pris pour cible après le caillassage de sa voiture, le 18 mai, à Kaala-Gomen. Trois des victimes sont des Kanak. ■

ANTOINE ALBERTINI

Au procès de la vendetta de Bastia-Poretta, la défense quitte l'audience

En désaccord avec le calendrier des débats, les défenseurs ont déposé une demande de renvoi du procès qui a été refusée

RÉCIT
AIX-EN-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHÔNE) – *envoyée spéciale*

Le procès de la vendetta de Bastia-Poretta peut-il se poursuivre après la journée de chaos vécue mardi 21 mai, au terme de laquelle tous les avocats des accusés détenus – dont les frères Richard et Christophe Guazzelli et la « matonne » Cathy Chatelain –, ainsi que ceux de deux des accusés comparaissant libres, ont décidé de quitter l'audience ? La réponse sera connue jeudi, à l'issue d'une nouvelle suspension d'audience décidée par le président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, Jean-Yves Martorano.

Pour comprendre la subite montée de tension entre la défense et les trois magistrats de la cour, il faut remonter à la semaine précédente. Mardi 14 mai, alors que s'achevait la première partie des débats, consacrée aux interrogatoires de personnalité, l'attaque sanglante du convoi pénitentiaire au péage d'Incarville (Eure) est venue bousculer le calendrier.

Le mouvement de blocage des prisons lancé dans la foulée, qui empêchait toute extraction des accusés détenus, avait contraint la cour à suspendre l'audience, du 15 mai jusqu'au 21 mai, et à renvoyer l'audition très attendue des enquêteurs. Un cas de force majeure auquel la défense s'était pliée, tout en alertant sur les conséquences du retard accumulé.

Mais la réception, pendant le week-end, du nouveau calendrier proposé par le président a raidi les défenseurs. La déposition des policiers chargés de l'enquête, un moment-clé qui ouvre traditionnellement le procès sur le fond, était renvoyée non pas à ce mardi, mais trois semaines plus tard, soit juste avant les interrogatoires des accusés. Un délai d'autant plus inacceptable pour la défense que l'indisponibilité des enquêteurs est due aux... Jeux olympiques.

« Dynamique cassée »

Les fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont de fait été priés de prendre leurs congés en avance, pendant les mois de mai et de juin, afin d'être mobilisables à compter de l'ouverture des compétitions, le 26 juillet. Après s'être entretenus avec leurs clients, les avocats ont donc informé la cour qu'ils déposeraient une demande de renvoi si ce calendrier était maintenu.

En cette fin de matinée, tandis qu'une réunion se tenait dans le bureau du président de la cour, l'atmosphère était encore légère dans le box, les accusés plaisantant, se tapant sur l'épaule, discutant avec leurs proches présents sur les bancs du public, en dépit des rappels à l'ordre des forces de sécurité. Assise à l'une des extrémités du box vitré – il a dû être rallongé pour la circonstance – l'ancienne surveillante de la prison de Borgo (Haute-Corse), Cathy Chatelain, paraissait bien isolée, laissée ostensiblement à l'écart de ces retrouvailles joyeuses par ses codétenus masculins.

La déposition des policiers chargés de l'enquête était renvoyée à trois semaines plus tard à cause... des Jeux olympiques

A la reprise de l'audience, les avocats de la défense se sont levés un à un en soutien de cette demande de renvoi. *« Le principe de l'oralité des débats, c'est que nous soyons tous dans la dynamique du procès. Or, cette dynamique a été cassée »*, a observé Me Bruno Rebstock, l'avocat d'Abdel-Hafid Bekouche. En écho, Mes Frank Berton et Martin Reynaud se sont inquiétés pour leurs clients Christophe et Richard Guazzelli, dont les interrogatoires de personnalité se sont tenus le 7 mai.

Que restera-t-il dans la mémoire et la conscience des jurés, se sont-ils interrogés, de ce moment décisif pour leur défense, où les deux frères, soupçonnés d'être à l'origine du double assassinat commis le 5 décembre 2017, se sont exprimés longuement, et pour la première fois, sur les conséquences qu'a eues sur leur vie l'assassinat de leur propre père ? *« Vous êtes à la tête d'un bateau ivre. La solution est simple : le renvoi du procès »*, a conclu Me Reynaud.

L'ensemble des défenseurs partageait deux autres craintes. La première a été explicitement exprimée, celle de l'« amalgame » que pourrait faire peser sur le climat de l'audience, et donc sur le verdict, l'irruption de l'agression mortelle des surveillants pénitentiaires. La seconde est officieuse : un renvoi entraînerait une composition différente de la cour et le remplacement des deux juges assesseures, réputées répressives.

Les deux représentants de l'accusation, Mes Yvon Calvet et Christophe Raffin, se sont opposés sans surprise à ce renvoi, tout en reconnaissant à demi-mot que la déposition tardive des enquêteurs constituait une difficulté.

La cour – uniquement composée de magistrats professionnels – se retire alors pour délibérer. Une heure et demie plus tard, le président Martorano annonce le rejet de la requête. La tension enfle, les jurés regardent passer les trains sans comprendre, les avocats demandent une nouvelle suspension pour s'entretenir avec leurs clients. Leur décision est prise de quitter définitivement l'audience et de se faire récuser afin d'empêcher la poursuite du procès. Ils quittent le palais de justice.

Le mouvement de blocage des prisons reprend mercredi, aucune visite ne sera possible entre avocats et accusés détenus

La cour et les jurés reviennent, le ton du président se crispe. Les accusés confirment qu'ils récusent leurs défenseurs. Le président Martorano exige alors de la bâtonnière de l'ordre des avocats, appelée à la rescousse, une liste d'avocats commis d'office. Elle la présente, ajoute aussitôt que ceux-ci vont avoir besoin d'un délai pour consulter le dossier et rencontrer leurs nouveaux clients. Elle demande donc à son tour... le renvoi du procès. *« On verra avec eux »*, la coupe le président.

Mais voilà que l'un des avocats généraux prend la parole : le mouvement de blocage des prisons reprend mercredi, le jour de l'hommage rendu aux deux agents pénitentiaires tués ; aucune visite ne sera possible entre avocats et accusés détenus. *« L'audience est suspendue jusqu'à jeudi »*, déclare sèchement le président. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

A Marseille, les adieux des élus à l'ancien maire Jean-Claude Gaudin

L'édile, mort lundi, était resté une figure tutélaire de la droite et du centre malgré son retrait, en 2020

MARSEILLE- *correspondant*

Une veillée funèbre dans son quartier de Mazargues (9e), mercredi 22 mai. Puis des obsèques officielles, jeudi à 15 heures dans la cathédrale de la Major (2e), pilotées par l'archevêque de Marseille, le cardinal Jean-Marc Aveline. Marseille dit adieu à Jean-Claude Gaudin, maire de la ville pendant vingt-cinq ans et personnage central de la politique locale, entré en 1965 dans un conseil municipal qu'il n'a quitté qu'en 2020.

Depuis sa mort des suites d'une crise cardiaque à 84 ans, constatée lundi 20 mai dans sa résidence secondaire de Saint-Zacharie (Var), les registres de condoléances se remplissent à l'hôtel de ville, mais aussi au siège de la métropole Aix-Marseille-Provence et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux collectivités qu'il a, tour à tour, présidées.

Les hommages des politiques, eux, ne cessent pas. Du sénateur Reconquête ! Stéphane Ravier, louant sur le plateau de BFM Marseille la *« bonhomie, la simplicité et la proximité »* de Jean-Claude Gaudin, à Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise), estimant sur X être *« assez marseillais pour le respecter »*, les louanges viennent de tous bords. Certains, comme le conseiller municipal écologiste Sébastien Barles, saluent la mémoire de leur adversaire électoral du bout des lèvres, rappelant ses échecs en matière de logement ou d'égalité sociale, et soulignant *« l'incurie et un système ayant fracturé Marseille »*.

Un vide politique

D'autres évoquent sa disparition les larmes aux yeux, bouleversés par une émotion sincère, à l'image de la présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence et du conseil départemental des Bouches-du-Rhône Martine Vassal (divers droite). Fille d'un proche ami du maire, originaire du même quartier, Mme Vassal a grandi dans l'ombre politique de Jean-Claude Gaudin. Elle lui doit notamment d'avoir été propulsée à la tête de la collectivité en septembre 2018. *« Comme quand on sait que ses parents vont mourir, on ne veut pas être confrontés à cela. C'est un phare qui tombe »*, explique-t-elle.

S'il n'était plus aussi incontournable que lorsqu'il maîtrisait les investitures de son camp et pilotait conjointement mairie et métropole, tout en étant vice-président du Sénat, Jean-Claude Gaudin laisse derrière lui un vide politique. Retraité, il continuait à conseiller ceux qui le sollicitaient. Ces derniers mois, pourtant libre de toute fonction, il avait ainsi reçu la visite du premier ministre, Gabriel Attal, ou du député en charge de la réforme de la loi Paris-Lyon-Marseille Sylvain Maillard (Renaissance). Le président de la République s'était personnellement enquis de sa présence, le 8 mai, lors de l'inauguration de Tangram, l'université interne de la CMA CGM. La dernière sortie publique de M. Gaudin.

> **« Sa mort crée un bon nombre d'orphelins politiques »**
>
> RENAUD MUSELIER
> président (Renaissance) de la région PACA

L'ancien maire donnait aussi ses avis à ceux qu'il croisait. *« Lors de la messe du pape en septembre* [2023]*, il m'a dit que j'avais bien fait de me présenter hors de Marseille aux législatives… »*, témoigne ainsi le leader départemental du Rassemblement national Franck Allisio. Au député, probable candidat aux municipales de 2026 à Marseille, l'ancien maire en avait profité pour rappeler aussi sa théorie des courants électoraux. *« Il disait qu'il ne fallait fermer aucune porte car quand la vague est là, on ne sait pas jusqu'où elle peut vous porter »*, se souvient-il.

« Sa trace restera »

« La mort de Jean-Claude [Gaudin] *crée un bon nombre d'orphelins politiques, qui vont devoir se montrer enfin adultes »*, estime, de son côté, Renaud Muselier. Le président Renaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été, dès 2018, le premier élu de droite à s'affranchir de son ex-allié, en critiquant sévèrement son bilan. S'il salue, lui aussi, la *« fin d'une longue et belle histoire politique »*, il voit dans la disparition de celui dont il fut le premier adjoint de 1995 à 2008, l'occasion de *« sortir de pas mal d'ambiguïtés »*. *« Il était difficile de savoir qui restait vraiment en lien avec Gaudin… »*, poursuit M. Muselier.

Benoît Payan est l'un de ceux qui revendiquaient des contacts réguliers avec son prédécesseur. *« Il manquera à cette ville. Sa trace restera »*, a assuré le maire divers gauche lundi, après s'être rendu au domicile varois de M. Gaudin. Adversaire acharné de 2014 à 2020, l'ancien socialiste a, depuis son accession au pouvoir, multiplié les petites attentions envers Jean-Claude Gaudin. Il lui a ainsi octroyé un bureau dans le palais du Pharo, l'a invité dans sa voiture à suivre le déplacement du pape François… Et gagné la bienveillance d'un homme dont les critiques pouvaient être acerbes.

Au final, c'est la ministre Sabrina Agresti-Roubache qui pourrait être la plus touchée par ce décès. *« A Marseille, c'était le seul qui faisait vraiment attention à moi. Je ne prenais pas de décision sans le consulter, il me donnait toujours de très bons conseils »*, confirme, voix serrée par l'émotion, celle qui vient de lancer son microparti en vue des municipales de 2026. Avant d'apparaître en politique, poussée par sa proximité avec le couple Macron, l'ancienne productrice audiovisuelle fréquentait régulièrement les cercles du pouvoir époque Gaudin.

Aux législatives de 2022, l'ancien maire lui avait conseillé de prendre comme suppléant un de ses ex-adjoints, Didier Parakian, qui la remplace désormais à l'Assemblée nationale. Malgré ses douleurs persistantes aux genoux, il était venu la soutenir en personne. *« A l'époque, beaucoup me disaient qu'il ne fallait pas que je m'affiche avec lui. Que son image était mauvaise… Mais, à la permanence, les gens étaient heureux de le voir. Cela a été un énorme succès »*, se remémore la secrétaire d'Etat à la ville.

Mme Agresti-Roubache aimait rappeler à l'ancien maire qu'il avait occupé cette fonction gouvernementale avant elle et que tous deux étaient nés de pères maçons. Elle sait désormais que l'ombre de Jean-Claude Gaudin ne la protégera plus des coups venus de son camp ou d'ailleurs. *« Une page se tourne définitivement. Maintenant, chacun va prendre ses marques et arrêter de dire que c'est Jean-Claude qui le guide »*, constate déjà Renaud Muselier. ■

GILLES ROF

IMMOBILIER

Le Sénat vote en faveur de la régulation du marché des meublés touristiques

Le Sénat a adopté, mardi 21 mai, des mesures de régulation du marché des meublés touristiques comme Airbnb, pour répondre à la crise du logement. La proposition de loi portée par les députés Annaïg Le Meur (Renaissance) et Inaki Echaniz (Parti socialiste), déjà adoptée par l'Assemblée nationale, a reçu un accueil unanime au Sénat. Les sénateurs ont cependant atténué certaines mesures validées par les députés. Le texte voté à l'Assemblée proposait ainsi de réduire à 30 % le taux d'abattement sur les revenus issus des locations des meublés de tourisme. Ce taux a été approuvé mais un abattement plus favorable de 50 % a été conservé pour les seuls meublés « classés ». – *(AFP.)*

JUSTICE

Lyon : prison avec sursis requise pour avoir aspergé un Monet

Le procureur de Lyon a requis, mardi, deux mois de prison avec sursis contre deux militantes du collectif écologiste Riposte alimentaire qui avaient aspergé de soupe une œuvre de Claude Monet. Les deux jeunes femmes étaient jugées pour avoir « volontairement dégradé » le tableau *Le Printemps*, le 10 février, au Musée des beaux-arts de Lyon. Les deux avocates de la défense ont demandé la relaxe au nom de la liberté d'expression et de l'état de nécessité. – *(AFP.)*

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024

UE : le RN rompt avec son allié allemand, l'AfD

Les eurodéputés ne siégeront plus ensemble, a acté le parti, après des propos révisionnistes d'un leader de l'AfD

Le Rassemblement national (RN) préfère le risque de l'isolement à celui de la polémique. A deux semaines des élections européennes, il rompt avec le parti Alternative pour l'Allemagne (AfD), l'un de ses principaux alliés au sein du groupe Identité et démocratie (ID) au Parlement européen. *« Nous ne siégerons plus avec eux lors du prochain mandat »*, a définitivement tranché Alexandre Loubet, directeur de la campagne menée par Jordan Bardella, mardi 21 mai, auprès de *Libération*. Sollicité par *Le Monde*, le RN confirme la rupture, prise *« à la suite des récentes déclarations de l'AfD »*. Une issue que Marine Le Pen distillait en privé. *« Ma religion est faite sur l'AfD*, confiait, mi-mai, la triple candidate à la présidentielle. *Un mouvement tombé sous la coupe de sa frange la plus radicale ne m'apparaît plus constituer un allié fiable et convenable. »*

C'était avant la publication, dans les quotidiens italien *La Repubblica* et britannique *Financial Times*, d'un entretien de Maximilian Krah, tête de liste de l'AfD au scrutin du 9 juin. Dernière des polémiques émaillant la campagne du parti d'extrême droite allemand : l'eurodéputé y soutient que tout membre des SS, organisation paramilitaire pivot du projet totalitaire d'Adolf Hitler, ne devrait pas être considéré *« automatiquement comme un criminel »* : *« Parmi les 900 000 SS, il y avait aussi beaucoup d'agriculteurs : il y avait certes un pourcentage élevé de criminels, mais ils ne l'étaient pas tous. »*

Loin de craindre les conséquences que pourrait tirer le RN des provocations et procédures judiciaires dans lesquelles s'englue son mouvement, Maximilian Krah a profité de l'entretien à *La Repubblica* pour mettre au défi son partenaire français : *« Si nous sommes expulsés, je doute qu'ils parviendront à atteindre le nombre de sept pays requis pour former un groupe. »*



Marine Le Pen, lors d'une réunion organisée par le parti d'extrême droite espagnol Vox, à Madrid, le 19 mai. MANU FERNANDEZ/AP

Las de s'expliquer à chaque polémique de l'AfD, l'ex-Front national prend donc le risque de longues tractations à Bruxelles et à Strasbourg, et celui de devoir constituer un groupe d'une taille réduite, privé de représentants du plus grand pays d'Europe. Comme le disait elle-même Marine Le Pen au *Monde* en décembre 2023, *« c'est difficile d'envisager une stratégie européenne en faisant fi des Allemands. C'est l'éléphant dans la pièce »*.

Projet de « remigration »

La « stratégie européenne » est toutefois le cadet des soucis d'un parti qui ne regarde qu'en direction de 2027 et n'a jamais investi réellement la démocratie européenne. Pour préserver l'image du RN, la séparation entre les deux partenaires semblait inéluctable. L'AfD n'a cessé d'éprouver ces derniers mois la *« copropriété »* mise en scène par Marine Le Pen pour justifier ses liens avec des partis à la radicalité revendiquée.

Le 10 janvier, le site d'investigation allemand *Correctiv* révélait la tenue d'une réunion secrète, le 25 novembre 2023 à Potsdam, près de Berlin, où des cadres de l'AfD se sont retrouvés avec des représentants de la mouvance néonazie pour discuter d'un projet d'expulsion à grande échelle visant des étrangers et des Allemands d'origine étrangère. Etat-major de l'AfD convoqué à Paris, demande d'explications écrites : jamais le RN n'a depuis obtenu de clarification jugée satisfaisante de son partenaire sur ce projet de « remigration ».

« La décision [à prendre à l'égard de l'AfD] *appartiendra à Jordan* [Bardella], *mais je ne compte pas passer la campagne électorale à me justifier »*, avait prévenu Marine Le Pen lors de ses vœux à la presse du 25 janvier. Dans les faits, c'est bien la présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale qui a pris la décision, *« comme tout ce qui se passe dans la maison ! »*, s'esclaffe un cadre du parti.

En interne, consigne a été donnée aux porte-parole du parti de *« ne pas commenter plus largement »* la décision, que le RN justifie par la sensibilité du sujet : les crimes du régime nazi. La progression électorale du mouvement a longtemps été ralentie par les propos antisémites et négationnistes de Jean-Marie Le Pen. En novembre 2023, Jordan Bardella avait nié l'antisémitisme du cofondateur du parti, entamant l'entreprise de séduction du RN vis-à-vis de l'électorat juif.

Depuis l'enquête de *Correctiv*, Marine Le Pen a attendu quatre mois et de nombreuses autres incartades pour prendre définitivement ses distances avec l'AfD. Soupçonné d'avoir reçu illégalement de l'argent de sources russe et chinoise, Maximilian Krah fait désormais l'objet de deux enquêtes ouvertes par le parquet fédéral allemand. Fin avril, un ancien collaborateur, soupçonné d'espionnage au profit de la Chine, a été arrêté à Dresde. Plusieurs médias allemands ont depuis révélé que les enquêteurs s'intéressaient à des transferts d'argent suspects entre ce collaborateur et son ancien employeur. Plus récemment, la justice a infligé deux derniers coups durs à l'AfD : le 14 mai, Björn Höcke, leader de l'aile radicale du parti d'extrême droite, a reçu une amende pour avoir utilisé un slogan des SA, la milice paramilitaire du Parti national-socialiste d'Adolf Hitler, lors d'un meeting ; la veille, un tribunal avait autorisé le service de renseignement intérieur à maintenir la formation d'extrême droite *« sous surveillance »*.

En se désolidarisant de l'AfD, le RN espère également échapper au cordon sanitaire auquel est aujourd'hui soumis son groupe et qui l'empêche d'occuper des postes de pouvoir à Strasbourg. Les droites nationalistes et populistes sont actuellement partagées entre ID et les Conservateurs et réformistes européens (ECR), aux côtés des Fratelli d'Italia de Giorgia Meloni ou des Espagnols de Vox – un groupe créé par les tories britanniques, qui jugeaient le Parti populaire européen (PPE) des droites pas assez souverainiste, et qui échappe à la mise au ban de la vie parlementaire européenne. Le Fidesz du premier ministre hongrois, Viktor Orban, cherche pour sa part une famille d'accueil depuis qu'il s'est exclu du PPE.

Ces derniers mois, alors que les sondages pour les élections européennes voient l'extrême droite progresser partout au sein de l'UE, la bulle bruxelloise bruisse de rumeurs sur les rapprochements qui pourraient s'opérer. Le RN affirme être en mesure de garder autour de lui une grande partie d'ID et de rallier des formations pour l'heure non représentées au Parlement européen.

Le RN espère continuer à travailler avec d'autres mouvements radicaux : les Flamands du Vlaams Belang ou encore la Ligue de Matteo Salvini, dont la tête de liste, le général Roberto Vannacci, considère que les homosexuels ne sont pas des *« personnes normales »* ou qu'une sportive noire ne peut représenter *« l'italianité »* en raison de sa couleur de peau. Il compte également conserver les eurodéputés estonien (Parti populaire conservateur d'Estonie), tchèque (Liberté et démocratie directe) et possiblement danois (Parti populaire danois) – ce dernier, Anders Vistisen, s'est immédiatement associé à la décision du RN d'écarter l'AfD. Le groupe ID devrait aussi pouvoir compter aussi dans ses rangs les Portugais de Chega et le Parti pour la liberté de Geert Wilders, aux Pays-Bas, qui enverront des élus à Strasbourg.

Le RN, en se désolidarisant, espère échapper au cordon sanitaire auquel est soumis son groupe à Strasbourg

Un autre allié xénophobe et prorusse de Marine Le Pen, le Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ), est en tête des intentions de vote en Autriche. Historiquement proche du RN comme de l'AfD, il sera confronté à un conflit de loyauté. Il entretient des liens avec la figure des identitaires autrichiens, Martin Sellner, qui a animé la réunion de Potsdam évoquant un plan de « remigration ». *« La remigration est un atout et il n'y a rien à dire contre ce "plan secret"*, estimait Herbert Kickl, chef du FPÖ, en février. *C'est exactement ce dont nous avons besoin pour qu'ils rentrent tous chez eux. »*

Le Pen affable avec Meloni

Marine Le Pen rêve aussi de former un groupe avec les Hongrois du Fidesz, à qui le RN fait la cour depuis de longs mois. Ce n'est pas la première fois que le RN tente de se rapprocher du parti de Viktor Orban, mais, jusqu'ici, le premier ministre hongrois a toujours refusé une telle alliance. Il exigeait, entre autres, de Marine Le Pen qu'elle se sépare de l'AfD. Voilà qui est fait, mais rien ne dit que cela suffira à le convaincre. Le 1er février, Viktor Orban s'était en effet dit *« prêt »* à rejoindre ECR *« après les élections »*. Redoutant d'être marginalisé par Giorgia Meloni, le PiS polonais, qui jusqu'ici refusait tout rapprochement avec le Fidesz, en raison de ses positions prorusses, s'y était dit *« ouvert »*… Mais le parti tchèque Parti civique démocrate, du premier ministre Petr Fiala, menace de quitter le groupe ECR si cette annonce devait se concrétiser.

Giorgia Meloni, de son côté, ne reste pas inactive. La présidente du conseil italien ne cache pas son désir d'unir les partis eurosceptiques afin qu'ils forment une majorité au Parlement et remplacent la coalition entre le PPE, les sociaux-démocrates et les libéraux de Renew. Le 19 mai, elle participait (à distance) à une réunion organisée par Vox, à laquelle Marine Le Pen s'est rendue. La Française, qui n'entretient pas les meilleures relations avec la Transalpine, s'y est montrée plus affable, évoquant leurs *« points communs »*, mais aucun lepéniste ne se fait d'illusions sur une possible alliance.

Les grandes manœuvres à l'extrême droite du Parlement européen ne font que commencer et, même si Reconquête ! a déjà annoncé, le 7 février, son ralliement à ECR, il faudra attendre le résultat des élections du 9 juin pour y voir clair. ■

CLÉMENT GUILLOU, CORENTIN LESUEUR ET VIRGINIE MALINGRE (BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

Les guets-apens homophobes se multiplient

Les victimes ne se déclarent pas toujours et peinent à faire valoir le caractère homophobe des agressions



Luc Di Gallo, adjoint à la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis), victime d'une agression, ici à Montreuil, le 14 mai. CAMILLE MILLERAND/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Trois silhouettes se cachent dans l'ombre. Leur cible, Luc Di Gallo, ne se méfie de rien. Il faut dire que le parc des Guilands, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), avait un côté rassurant avec ses familles profitant des températures quasi estivales, en ce début de soirée du 2 juin 2023. Ce n'est pas dans les habitudes de cet homme de 40 ans de prévoir un tel rendez-vous dans un espace public, mais pourquoi pas après tout. Alors, cette fois-ci, il a accepté de rencontrer ce jeune homme croisé un peu plus tôt sur Grindr, une application de rencontre pour les personnes de la communauté LGBT+.

Sur place, l'adjoint à la mairie de Montreuil est surpris de voir que son interlocuteur porte un masque chirurgical. A cause du pollen, dit-il. Les deux hommes cheminent et empruntent rapidement une route sans éclairage. *« C'est bon, sortez ! »* : le signal est lancé. L'attaque est violente et rapide. Etranglé puis plaqué au sol, le quadragénaire est roué de coups. *« Sale pédé »*, lui crient ses agresseurs avant de s'enfuir avec son téléphone, sa carte bleue et ses papiers.

Luc Di Gallo a mis plusieurs jours avant de retrouver l'appétit, d'oser sortir de chez lui. Il y a eu les cauchemars, les sursauts quand quelqu'un l'approchait, l'impossibilité de se détendre lors d'un premier rendez-vous chez le coiffeur. Il est retourné au parc, en journée, pour voir les lieux. Ses agresseurs n'ont pas été retrouvés. *« C'est dur de se dire qu'il y a des gens qui ont pris le temps de s'organiser, à plusieurs, pour vous viser vous, en tant qu'homme homosexuel. Comment c'est possible qu'il y ait encore cette haine ? »*, s'interroge-t-il.

« Casser du gay »

L'agression de Luc Di Gallo n'a rien d'un fait divers exceptionnel. Rien qu'à Montreuil, ces derniers mois, il y a eu deux autres attaques similaires (sans que la police ne sache s'il s'agit des mêmes agresseurs). Mais le problème des guets-apens homophobes touche toutes les régions de France. Difficile de donner le nombre de ces agressions passées sous silence, car il n'existe aucun chiffre officiel. Dans une enquête publiée en avril 2023, *Mediapart* avait décompté 300 guets-apens homophobes entre 2017 et 2021, soit environ un par semaine. Un chiffre sans doute largement sous-estimé au vu du nombre de victimes qui n'osent pas porter plainte ou celles pour lesquelles le caractère homophobe n'est pas relevé.

Il est tout aussi compliqué de dater le début du phénomène et de décrypter son évolution. Les réseaux sociaux et les sites de rencontre ont accentué la visibilité de ces agressions et leur simplicité. Le schéma est souvent le même : des agresseurs créent un faux profil pour attirer une victime (en très grande majorité un homme gay) sur un site en ligne puis la dépouillent et la frappent lors du rendez-vous.

Beaucoup passent par le site Coco.gg dont SOS Homophobie a demandé la fermeture en octobre 2023, mais sans réaction du gouvernement. Le site permet un anonymat complet et ne garde pas de trace des discussions : une aubaine pour les hommes homosexuels désirant vivre leur sexualité de façon discrète ou totalement cachée. *« A la fois, ça protège les gens et, paradoxalement, ça les met en danger »*, résume Baptiste Garreau, référent de la commission soutien juridique à SOS Homophobie.

Derrière le caractère homophobe de l'agression, le passage à l'acte part souvent d'un motif crapuleux. Les agresseurs sont dans la grande majorité des jeunes hommes, parfois mineurs, cherchant à se faire de l'argent facile. Ilies B., lui, a 27 ans. Il a récemment été mis en examen pour extorsion commise avec une arme et vol avec arme. Il a fait au moins quatre victimes, entre le 27 novembre et le 17 décembre 2022 à Paris, repérées sur Plansm.com ou Coco.gg.

L'escroc utilise tous les codes de la drague homosexuelle pour les mettre en confiance lors des échanges. Il leur donne ensuite rendez-vous chez lui, près du métro Guy-Môquet, dans le 18e arrondissement parisien. Ou plutôt il les fait descendre dans sa cave, pour plus de discrétion. C'est là qu'il les menace, avec un couteau sous la gorge ou un hachoir, selon les témoignages, afin de les dépouiller et d'arrondir ses fins de mois grâce aux téléphones revendus. Certaines victimes disent avoir subi des insultes comme *« sale gros pédé de merde »*. *« Ne bouge pas, c'est comme ça qu'on vous traite »*, aurait entendu une autre. Une dernière parle du regard haineux de son agresseur qui voulait, selon elle, *« casser du gay »*.

S'il reconnaît les faits, l'agresseur conteste avoir tenu des propos homophobes. Il explique d'ailleurs avoir visé des personnes homosexuelles non pas *« à raison de leur communauté »*, se défendant de toute homophobie et d'animosité envers ces personnes, mais parce qu'il pensait que les hommes gay étaient plus actifs sur les demandes sexuelles et pouvaient plus facilement se déplacer. *« Le guet-apens LGBTphobe n'est pas toujours exclusivement motivé par la haine anti-LGBTI+, mais il repose toujours sur cette dernière et sur ses effets, et contribue ainsi à la perpétuer »*, analyse Flora Bolter, codirectrice de l'observatoire LGBTI+ de la Fondation Jean Jaurès, qui a publié un rapport sur les guets-apens homophobes, jeudi 16 mai.

Les a priori sont nombreux : l'homme homosexuel est perçu comme faible, seul, plutôt fortuné, ce qui en fait une cible facile. *« L'homme gay est aussi vu comme inférieur, donc ce n'est pas si grave de s'en prendre à lui »*, complète Baptiste Garreau, de SOS Homophobie. *S'en prendre à une femme, ce n'est pas acceptable dans leur code d'honneur, et s'attaquer à un homme, c'est dangereux parce qu'il est fort. Finalement, s'en prendre à un homosexuel apparaît comme un bon compromis. »*

La confusion existe aussi entre homosexualité et pédophilie. Les agresseurs se font passer pour des jeunes majeurs ou des mineurs de 17 ans, ce qui suffit selon eux à parler de pédocriminalité. *« Ils se la jouent redresseurs de torts, qui rendent service à la société en se constituant gang antipédophile*, analyse Nicolas Panier. *Selon eux, moralement, ce n'est pas grave de s'en prendre à des homosexuels parce que ce sont des pédophiles. En réalité, ce qui est sanctionné, c'est juste de ne pas être hétérosexuel. »* L'avocat au barreau de Dijon note d'ailleurs que, dans ses multiples dossiers de guets-apens homophobes, les agresseurs n'avaient jamais créé de profil de jeune fille pour attirer des pédocriminels hétérosexuels en parallèle. Les femmes homosexuelles sont très peu concernées par ces agressions.

« C'est dur de se dire qu'il y a des gens qui ont pris le temps de s'organiser, à plusieurs, pour vous viser vous »

LUC DI GALLO
victime et adjoint à la mairie de Montreuil

« La plupart ont honte »

Les agresseurs parient sur le fait que les victimes ne porteront pas plainte. *« La plupart ont honte parce qu'elles savent que c'est possible et se disent qu'elles ont été assez bêtes pour que ça leur arrive. Derrière, c'est surtout la honte d'être gay qui fait culpabiliser »*, regrette Terrence Khatchadourian, secrétaire général de l'association STOP Homophobie. Toutes les victimes n'assument pas pleinement leur homosexualité. Certaines préfèrent alors se taire plutôt que de forcer leur coming out.

Difficile aussi d'assumer devant des policiers un rendez-vous dans le simple but d'avoir un rapport sexuel. *« Dans un cas, une victime avait trop honte de montrer les échanges avec son agresseur parce qu'ils étaient trop intimes. Ce sont des moments où on est très vulnérable, où on se livre. C'est difficile de produire ça à la police »*, analyse Terrence Khatchadourian. Encore faut-il que les écrits soient toujours là. Les sites comme Coco.gg sont une solution à double tranchant : pas de trace de messages intimes pour une vraie discrétion quand tout se passe bien, mais pas de trace non plus en cas d'agression et donc pas de preuves ou d'adresse IP. Il y a généralement peu de témoins aussi, laissant aux victimes une impression de solitude.



Quentin Caillot, victime d'une agression, ici à Lyon, le 14 mai. BRUNO AMSELLEM/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Pour celles qui portent plainte, c'est souvent une nouvelle épreuve qui débute. Et ce, notamment pour faire en sorte que policiers et magistrats retiennent le caractère homophobe de leur agression. Cela a été une bataille pour Quentin Caillot et Lucas (le prénom a été modifié). Les deux trentenaires se sont rencontrés le 6 avril à une soirée anniversaire de la péniche le Sonic, à Lyon, connue dans toute la ville pour être un QG de la communauté LGBT+. Les deux hommes quittent les lieux ensemble, après 4 heures du matin. Main dans la main, s'arrêtant régulièrement pour s'embrasser, ils prennent le pont qui traverse la Saône. C'est là, à 300 mètres du Sonic, dans l'ombre et à l'abri des caméras, qu'un individu les surprend et les tabasse. Quentin a le visage en sang, défoncé.

Après un passage à l'hôpital, le jeune homme va porter plainte. Il évoque son agression au policier mais ne mentionne pas le caractère homophobe. *« J'étais dans le déni à ce moment-là. Je ne savais même pas si Lucas était en vie, donc la question de l'homophobie n'était pas ma priorité. Mais le policier ne m'a pas posé les questions pour creuser ce sujet, il a juste balayé le problème »*, regrette Quentin.

Quelques jours plus tard, Lucas aussi a porté plainte, et lui a insisté sur le caractère prémédité et homophobe, mais, là encore, le sujet a été esquivé. *« Si quelqu'un sort d'une synagogue, avec une kippa, qu'il n'y a rien d'autre aux alentours et qu'à 200 mètres de là on le défonce, est-ce que le caractère antisémite ne serait pas évident ? Est-ce qu'on aurait besoin de savoir si l'agresseur lui a crié "sale juif" pour retenir la circonstance aggravante ? »*, compare Quentin. L'affaire a finalement été médiatisée, la mairie de Lyon s'en est saisie et le parquet a retenu le caractère homophobe.

« Le policier n'a pas posé de questions pour creuser [sur l'homophobie], il a juste balayé le problème »

QUENTIN CAILLOT
victime

L'histoire illustre néanmoins le décalage régulier entre les victimes et les policiers prenant les plaintes. *« Dans ces moments-là, on ne sent pas la police de notre côté »*, déplore Quentin Caillot. Une circulaire du 16 mai 2023 signée du ministère de l'intérieur a réaffirmé la volonté d'une *« politique interministérielle de lutte contre l'homophobie, la transphobie ainsi que la biphobie »*. Elle prévoit notamment de *« renforcer la formation des policiers et gendarmes aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les discriminations LGBT+ »*.

La formation est notamment dispensée par FLAG !, une association qui travaille au profit des agents LGBT+ du ministère de l'intérieur et de la justice, ainsi qu'auprès de victimes de ces discriminations en externe. Cette organisation a aussi mis en place une application pour déposer un premier témoignage après une agression. *« Ça ne peut pas remplacer le dépôt de plainte, mais c'est une alternative si par exemple on ne veut pas aller au bout d'une démarche judiciaire mais que l'on souhaite tout de même disposer de conseils et de soutien psychologique »*, commente Vanessa Ricoul, commandante de sapeurs-pompiers dans l'Aisne et présidente de FLAG !.

« Important de porter plainte »

« C'est extrêmement important que les gens aillent porter plainte et que les commissariats et gendarmeries soient les lieux de premier accueil pour les victimes. On est aussi attentifs à ce que la caractéristique du fait homophobe soit bien prise en compte », appuie Olivier Klein, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. La délégation souhaite développer la mise en place de référents LGBT+ au sein des commissariats et gendarmeries. Dans les faits, la formation est parfois bien insuffisante. *« Autant les formations autour des violences conjugales, on les voit passer, il y a une obligation d'y aller et on envoie du monde. Mais pour le volet LGBT+, on ne va pas se mentir, c'est quand même un peu light »*, confie anonymement une source policière de la région parisienne.

Même quand tous les éléments du dossier démontrent une agression homophobe, la circonstance aggravante est parfois l'objet d'âpres discussions. Gérald Bès n'a obtenu la requalification liée à l'orientation sexuelle que lors du procès des deux mineurs de 17 ans qui ont tabassé son client, Jonathan (le prénom a été modifié), en 2023, à Saint-Etienne, après un échange sur Instagram.

Selon l'un des agresseurs, le rendez-vous aurait dégénéré quand Jonathan aurait posé sa main sur sa cuisse. *« Je voulais juste aller chez lui pour lui expliquer que je n'étais pas pédé. Il me touche l'entrecuisse. J'étais obligé de le taper »*, se défend-il. Quand deux individus seront interpellés un peu plus tard, ils décriront tout de suite Jonathan comme un *« fils de pute d'homosexuel »*. *« Comment cette question de l'homosexualité est au centre de tous les PV* [procès-verbaux] *et finalement on se retrouve devant la cour avec une qualification qui n'en fait aucunement mention ? »*, a interrogé l'avocat dans sa plaidoirie.

Dans d'autres affaires, il n'est pas rare que le parquet choisisse une autre circonstance aggravante, plus facile à prouver, en cas de zone grise. *« Les victimes perçoivent cette stratégie du parquet comme une façon d'éviter d'évoquer leur identité ou leur sexualité »*, note l'avocat engagé auprès de SOS Homophobie. Jonathan a vécu la requalification des faits comme un *« accomplissement »*. *« Je voulais que la justice reconnaisse que c'était mon identité qui était ciblée »*, se réjouit-il. Un premier pas cathartique vers une reconstruction. ■

ROBIN RICHARDOT

ÉNERGIES

TotalEnergies, cent bougies et un feu de critiques

TOTALENERGIES, UN CENTENAIRE CHAHUTÉ 1|4 L'histoire du groupe créé en 1924 a été émaillée de plusieurs scandales, notamment environnementaux. L'entreprise, qui réalise des mégaprofits, est accusée de s'enrichir en contribuant au réchauffement climatique

Sur l'estrade, Yamina Saheb prend le micro. En cette fin mai 2023, la coautrice du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat participe à une table ronde organisée par la prestigieuse école de commerce HEC Paris, sur son campus de Jouy-en-Josas (Yvelines). Thème de ce Climate Day : la transition énergétique. Carole Le Gall, vice-présidente de TotalEnergies chargée du développement durable et du climat, est assise face à elle.

Yamina Saheb l'attaque, en anglais. *« D'un côté, la science dit qu'il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre et que c'est la seule façon de garder la planète vivable. De l'autre, l'une des principales entreprises d'énergies fossiles au monde dit qu'elle va continuer à en développer. »* C'est là *« une contradiction majeure »*, poursuit celle qui est aussi chercheuse à l'Observatoire français des conjonctures économiques. *« Nous devons mettre fin à l'ère des fossiles* [charbon, pétrole, gaz], *sinon il n'y aura plus de vie sur cette planète. »* Applaudissements d'une partie de l'auditoire.

Le réquisitoire est sévère. Il n'émane pas d'une ONG environnementale, mais d'une experte reconnue. La scène illustre à quel point TotalEnergies concentre les tensions et combien l'entreprise occupe une place à part dans le paysage français, à la croisée de multiples débats traversant la société. *« Pourquoi tant de haine ? »*, s'interroge le magazine du quotidien des milieux d'affaires *Les Echos* dans un numéro de mars.

La compagnie privée, créée en 1924 à l'initiative de l'Etat, est aujourd'hui l'une des principales majors pétrogazières du monde. Une réussite qui n'avait rien d'une évidence, dans un pays dont la propre production d'hydrocarbures s'approche du néant. Plus de 100 000 employés et une présence dans environ 120 pays, des mégaprofits (19,8 milliards d'euros en 2023, son record), pour 14 500 stations-service sur la planète, dont plus de 3 300 dans l'Hexagone, une place de premier développeur de projets solaires au monde, de premier investisseur français dans les renouvelables, un PDG décoré de la Légion d'honneur… Le gouvernement voit toujours la firme comme *« un atout »* pour le rayonnement de la France – selon le mot du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Et les CV d'ingénieurs motivés continuent d'affluer au siège de la Défense, dans les Hauts-de-Seine.

Mais, comme les autres majors, TotalEnergies est de plus en plus contesté, par un front qui ne cesse de s'élargir. Accusé de mettre à mal la transition énergétique et de s'enrichir en contribuant au réchauffement climatique. Soupçonné de violations des droits humains. Lesté d'une histoire où se mêlent corruption et scandales environnementaux. *« Forcément, il est plus compliqué de gérer une multinationale des hydrocarbures qu'une multinationale de la boulangerie »*, ironise l'un de ses ex-administrateurs, qui préfère rester discret.

Ce 10 juillet 2023, Patrick Pouyanné affiche une chemise blanche et un sourire éclatant. Le patron de TotalEnergies visite le champ pétrolier d'Artawi, près de Bassorah, en Irak. Ici doit voir le jour une centrale solaire géante d'une capacité de 1 gigawatt. Le contrat à 10 milliards de dollars (9,2 milliards d'euros), signé quelques heures auparavant avec les autorités de Bagdad, consiste aussi à récupérer du gaz torché pour alimenter des centrales électriques, à construire une usine de désalinisation de l'eau de mer et à exploiter des champs pétroliers.

Ce projet irakien est doublement symbolique. D'abord, parce qu'il illustre la stratégie « multi-énergies » affichée par le groupe. Total, devenu TotalEnergies en 2021, revendique désormais deux piliers. D'une part, l'entreprise compte bien poursuivre la production de pétrole et de gaz pour *« répondre à la croissance de la demande »* mondiale, tout en s'engageant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et de méthane associées à cette activité. En parallèle, à grand renfort de panneaux solaires et d'éoliennes dans ses publicités, elle clame son intention de s'installer dans le top 5 mondial (hors Chine) des producteurs d'électricité renouvelable à l'horizon 2030.

Ce projet prend aussi place dans le pays où l'entreprise a exploré ses premiers gisements de pétrole, il y a un siècle. Durant la première guerre mondiale, en manque de carburant, la France découvre toute l'importance de l'essence – un bien *« aussi nécessaire que le sang dans les batailles de demain »*, selon la formule fameuse de Georges Clemenceau (1841-1929), dans une lettre au président américain Woodrow Wilson (1856-1924) de décembre 1917. Tribut de l'après-guerre, l'Etat hérite de parts allemandes dans une compagnie sur le territoire de l'ancien Empire ottoman : en 1920, la conférence de San Remo lui accorde 25 % de la Turkish Petroleum Company, qui deviendra l'Iraq Petroleum Company.

NAUFRAGE DE L'« ERIKA »

En 1923, Raymond Poincaré (1860-1934), président du conseil des ministres, veut doter le pays d'un *« outil capable de réaliser une politique nationale du pétrole »*. Paradoxalement, la puissance publique décide de confier ces 25 % à une société privée, avec, à sa tête, Ernest Mercier (1878-1955), premier d'une lignée de patrons polytechniciens. Mars 1924 : naissance officielle de la CFP, la Compagnie française des pétroles. Ces trois initiales subsisteront dans le nom de l'entreprise jusqu'en 1991, même si la marque Total, créée d'abord pour la distribution de carburant, existe depuis 1954.

A la fin des années 1990, un enchaînement de catastrophes environnementales pollue littéralement l'image de l'entreprise. Le 12 décembre 1999, l'*Erika* sombre au large de la Bretagne. Ce navire affrété par Total, en provenance de Dunkerque (Nord), devait rejoindre l'Italie. Las : il laisse s'échapper 20 000 tonnes de fioul lourd. Une marée noire sans précédent se répand sur 400 kilomètres de côtes françaises, du Finistère à la Charente-Maritime. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux, évoque *« l'un des pires souvenirs de* [sa] *vie »*.

Face à ce mazoutage qui bouleverse les Français, la communication du groupe demeure un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire. Son PDG d'alors, Thierry Desmarest (1945-2024), prend d'abord ses distances. Il rejette la faute sur le navire, un pétrolier battant pavillon maltais. Met quinze jours avant de se rendre sur les lieux, alors que des volontaires s'épuisent à nettoyer les côtes. Sa proposition d'*« offrir une journée »* de son salaire pour aider les bénévoles passe pour une provocation.

> **« LES AG SONT DEVENUES UN RENDEZ-VOUS POUR LES ONG. PLUS JAMAIS NOUS NE LAISSERONS L'ENTREPRISE DÉROULER TRANQUILLEMENT SON RÉCIT »**
> EDINA IFTICENE
> chargée de campagne énergies fossiles chez Greenpeace

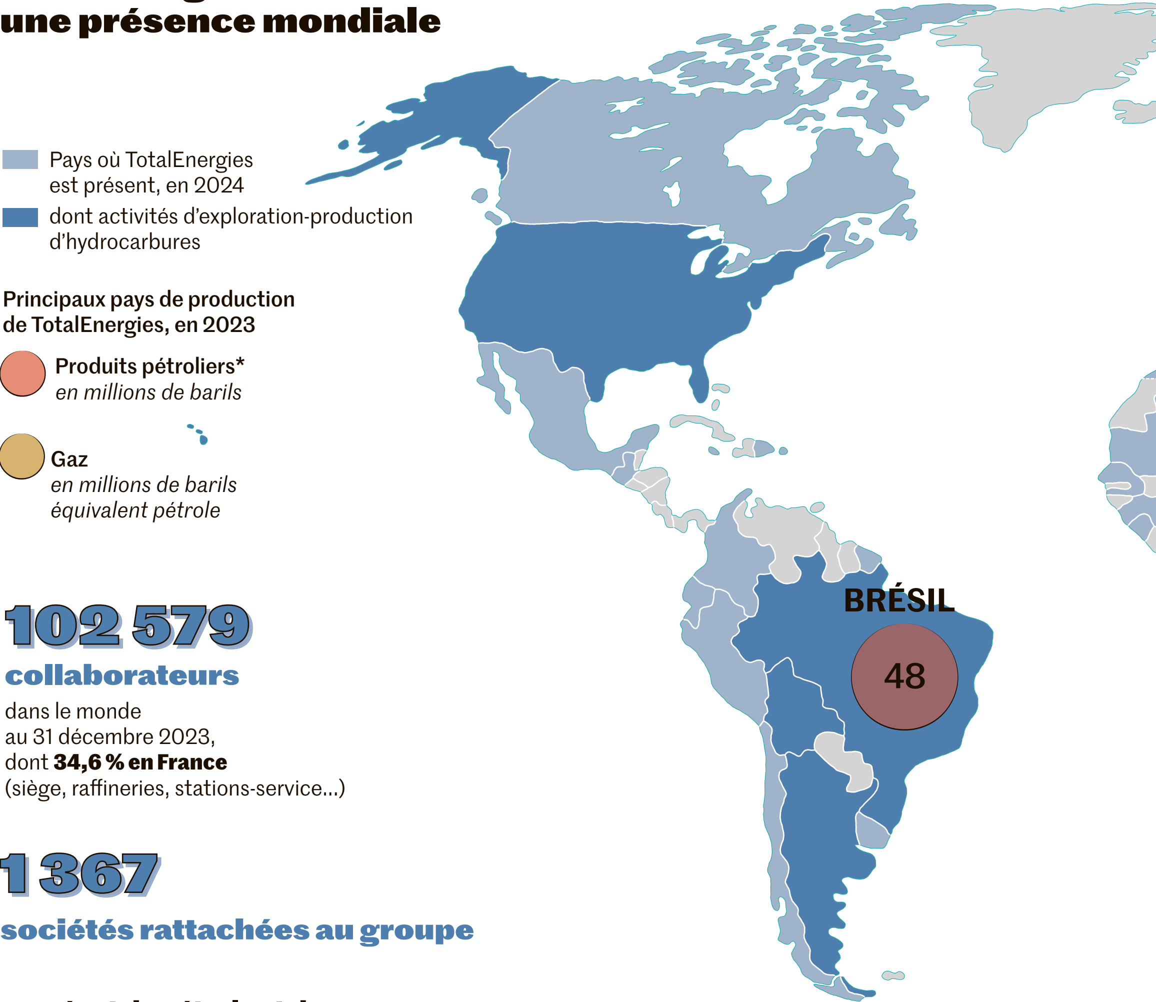
« Le décalage entre la réaction froide du PDG technocrate et la réalité est fatal, écrit Claude Posternak, fondateur d'un baromètre sur la réputation des entreprises, dans *La Schizophrénie de l'opinion française* (Fauves Editions, 2016). *S'installe l'image d'une entreprise internationale, riche à millions, ayant sans scrupule affrété un bateau "poubelle" dans le but de maximiser ses profits, au détriment de la sécurité. »* Pour autant, les appels au boycott des stations-service lancés par les Verts ne sont *« pas vraiment très suivis »*, constate, en janvier 2000, un reportage de France 3.

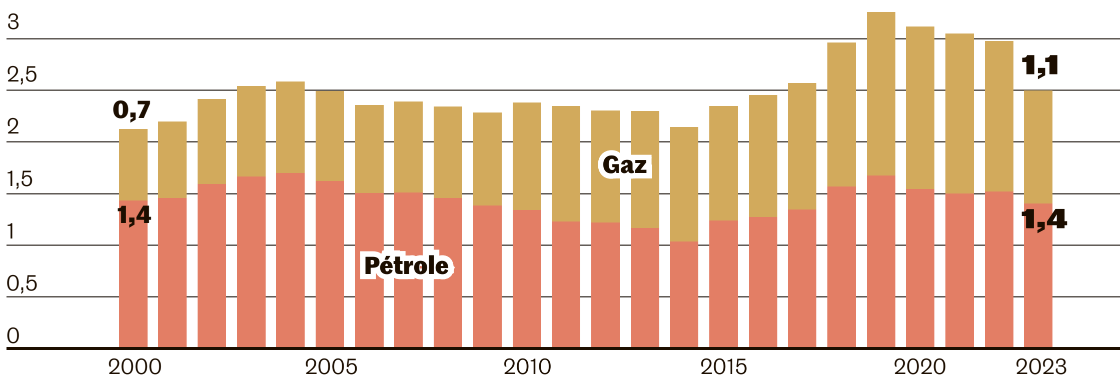
Treize ans après le naufrage, au terme d'une longue bataille devant les tribunaux, la Cour de cassation confirme toutes les responsabilités, pénales et civiles, de la compagnie. Une victoire *« du pot de terre contre le pot de fer »*, résume Jean-Pierre Bernard, maire de la petite commune de Mesquer, en Loire-Atlantique, et ancien conseiller départemental (divers droite). Depuis, l'édile a trouvé un nom à son chat, blanc avec deux taches noires : *« Il s'appelle Erika. »*

Le 21 septembre 2001, un autre accident percute le groupe, cette fois à Toulouse. A 10 h 17, une explosion ravage le hangar 221 de l'usine AZF (pour « Azote Fertilisants »). Ce site de production d'engrais chimique appartient à Grande Paroisse, une filiale de Total. Dans les premières minutes, beaucoup d'habitants pensent à un attentat, dix jours après celui du 11-Septembre, à New York. Cette catastrophe industrielle, qui fait 31 morts et des milliers de blessés, est l'une des pires qu'ait connues la France depuis 1945. Après d'ultimes recours, il faut attendre dix-huit ans pour que la Cour de cassation condamne définitivement la filiale de Total et le directeur de l'usine, Serge Biechlin, coupables de négligences industrielles.

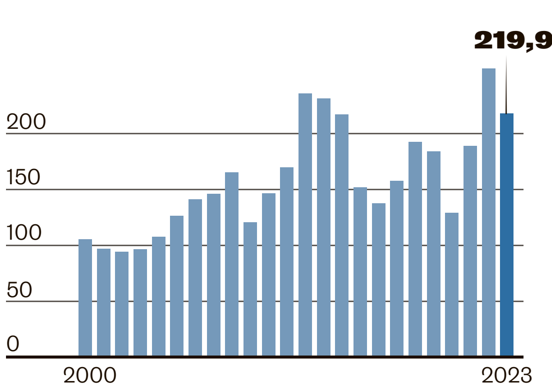
UNE IMAGE QUI S'EFFONDRE

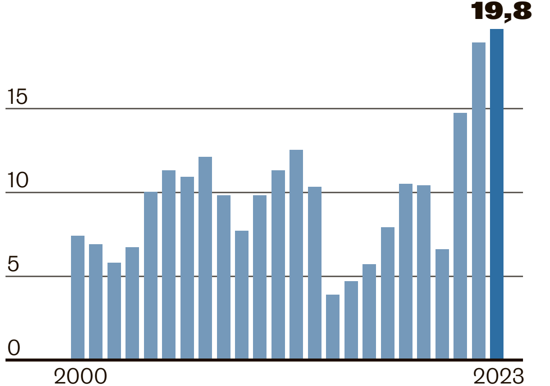
Ces deux catastrophes surviennent après deux tours de force : en 1998, le groupe absorbe le belge Petrofina. Puis, l'année d'après, son rival français Elf, symbole de la Françafrique et d'un retentissant scandale politico-financier. Un passif peu glorieux de corruption dont Total hérite aussi. L'instruction de l'affaire Elf est menée par la juge Eva Joly. Elle aura valu à Loïk Le Floch-Prigent, sulfureux dirigeant, des peines de prison ferme pour



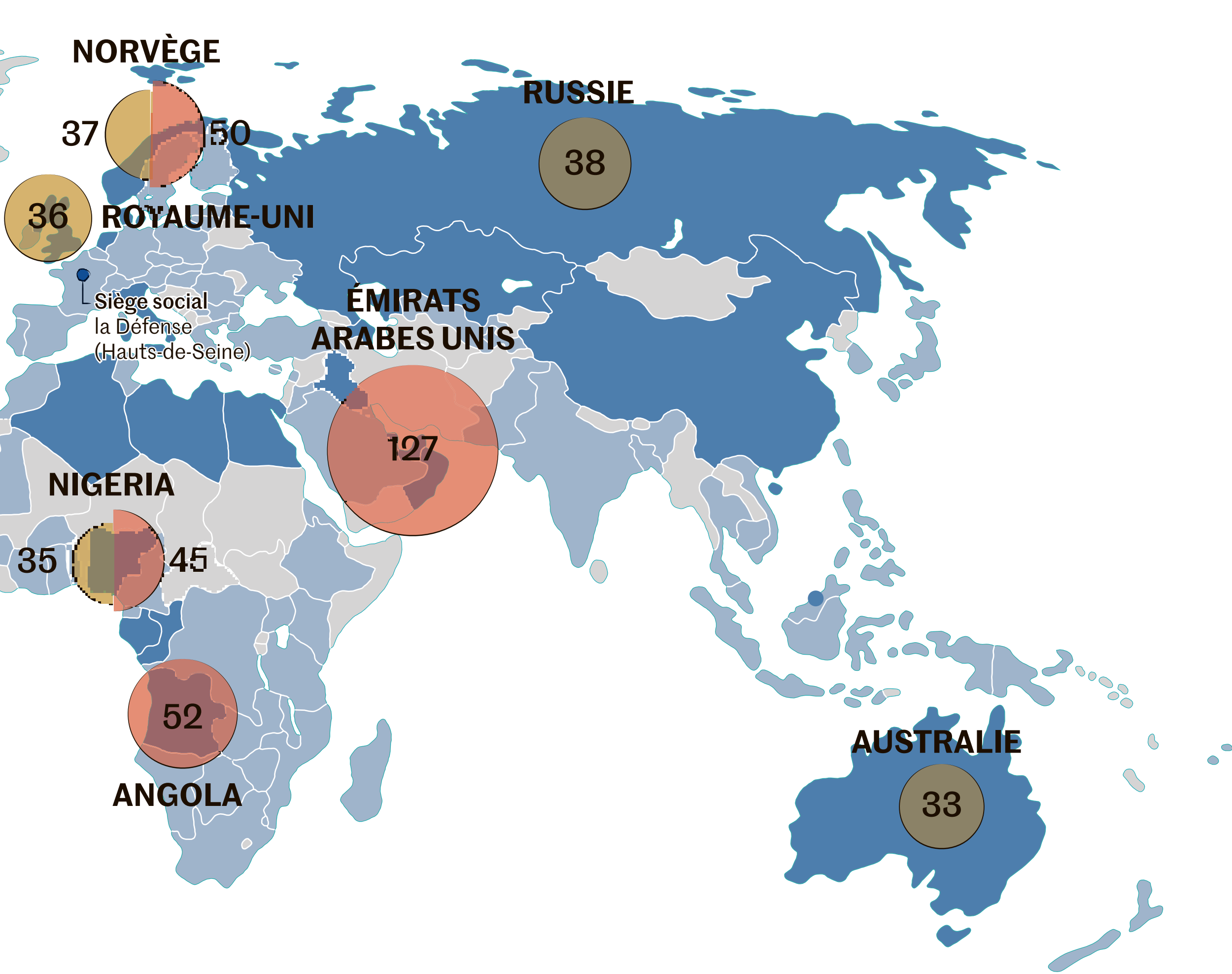


Les bénéfices record…



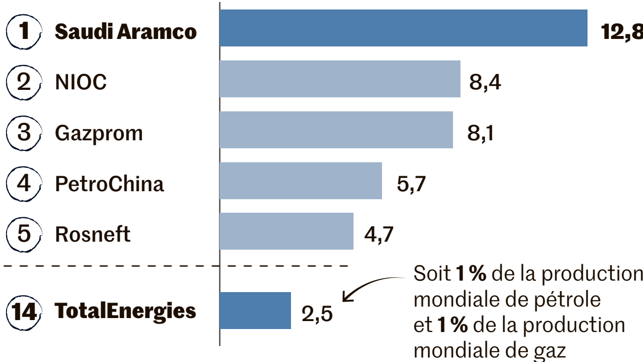


Infographie *Le Monde* • Sources : TotalEnergies ; Rystad Energy UCube ; *Le Monde*



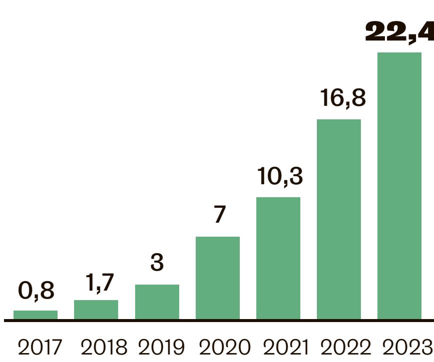
... au poids relatif...

Classement de la production d'hydrocarbures, en 2023, par grande entreprise, en millions de barils équivalent pétrole par jour



... qui se développe dans les renouvelables

Evolution des capacités brutes d'électricité renouvelable (solaire, éolien, autres), en gigawatts



... profitent aux actionnaires...

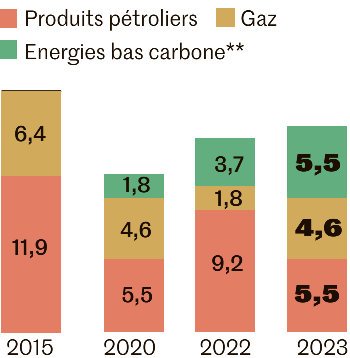
7 milliards d'euros de dividendes*

8,4 milliards d'euros de rachat d'actions* en 2024

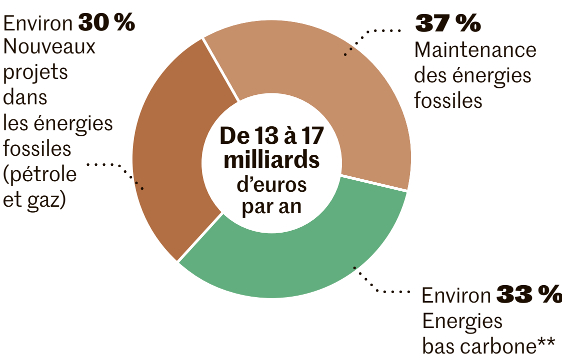
*Taux de change au 7 février, moment de l'annonce des derniers résultats annuels

... et financent les investissements en majorité dans les énergies fossiles

Répartition des investissements nets annuels, en milliards d'euros



Prévisions des investissements nets annuels entre 2024 et 2028



** Pour TotalEnergies, les investissements dans les énergies bas carbone comprennent l'électricité renouvelable (solaire, éolien, autres) et, à la marge, celle produite à partir de gaz fossile ; ainsi que les biocarburants, le biogaz, l'hydrogène, la capture de carbone

abus de biens sociaux. Dans l'opinion, l'image de Total s'effondre de manière spectaculaire dès le naufrage de l'*Erika*. Il faudra une bonne décennie pour qu'elle commence à remonter un peu. *« La confiance se perd en litres et se regagne en gouttes »*, dit Vincent de La Vaissière, fondateur du cabinet de conseil en communication VcomV, observateur du CAC 40.

A partir des années 2000, la question de l'impact sur le climat des activités de Total s'impose peu à peu. Un sujet longtemps occulté par l'entreprise, qui sait pourtant depuis des décennies que les combustibles fossiles, sur lesquels elle a fondé son modèle, sont responsables du réchauffement – comme l'a révélé une étude de 2021, exhumant un article de 1971 publié dans la revue interne *Total Information*.

En 2008, une ONG française, Les Amis de la Terre, publie pour la première fois un rapport visant spécifiquement le géant de l'énergie, « Total, la mise en examen ». Un titre en forme de *« clin d'œil »*, comme elle l'écrit, aux deux mises en examen bien réelles de Christophe de Margerie (1951-2014) : le patron de l'époque, alias « Big Moustache », est alors soupçonné dans des dossiers en Irak (complicité d'abus de biens sociaux) et en Iran (abus de biens sociaux). Pour le premier, il sera relaxé en 2013. Pour le second, il sera renvoyé en correctionnelle. Les poursuites s'éteindront un an plus tard, à sa mort en Russie, dans un accident d'avion.

Chargée de campagne énergies fossiles chez Greenpeace, Edina Ifticene détient une action au capital de TotalEnergies. En 2018, celle-ci lui permet de s'asseoir parmi les actionnaires réunis au Palais des congrès, à Paris. Quelques minutes après l'ouverture de l'assemblée générale (AG), elle se met à crier, pour faire diversion. Des dizaines de militants en profitent pour faire irruption dans la salle. Deux grimpeurs déroulent une banderole. Malgré l'intervention des forces de l'ordre, la réunion est interrompue pendant près d'une heure. *« Total ne s'y attendait pas, nous n'avons jamais réussi à refaire la même chose depuis*, raconte-t-elle. *Mais les assemblées générales sont devenues un rendez-vous pour les ONG. Plus jamais nous ne laisserons l'entreprise dérouler tranquillement son récit. »* Devant la Salle Pleyel, dans le 8e arrondissement de Paris, des policiers ont utilisé du gaz lacrymogène pour écarter les protestataires, en mai 2023.

UN PROJET PÉTROLIER EN PARTICULIER CIMENTE L'OPPOSITION CROISSANTE : UN OLÉODUC DE PLUS DE 1 400 KILOMÈTRES ENTRE L'OUGANDA ET LA TANZANIE

Au-delà des ONG, la contestation s'étend. Aux scientifiques et climatologues, qui prennent position contre le choix de la major de continuer à investir dans de nouveaux champs pétroliers et gaziers, jugé contraire au respect de l'accord de Paris sur le climat. A une partie des actionnaires : en 2023, une résolution proposant de renforcer la politique climatique de TotalEnergies recueille 30 % des voix lors de l'assemblée générale, contre l'avis des administrateurs. *« Près d'un tiers des actionnaires qui décident de ne pas suivre le conseil du bureau, c'est un crissement sur le tableau noir*, estime Tarek Bouhouch, du collectif d'actionnaires Follow This. *C'est important, car les assemblées générales ne sont pas réellement démocratiques, les actionnaires ont l'habitude de tout approuver. »*

Le mécontentement gagne aussi la société civile. En France, des collectivités locales s'associent à des associations pour attaquer l'entreprise en justice, afin de tenter de la contraindre de renoncer à ses projets fossiles. Mardi 21 mai, huit plaignants, dont deux habitants français de la vallée de la Vésubie, ont porté plainte au pénal contre TotalEnergies, au côté de trois associations. A l'étranger, des populations locales concernées par les projets du groupe se tournent, elles aussi, vers les tribunaux.

Un d'entre eux, en particulier, cimente cette opposition croissante : le mégaprojet pétrolier Eacop (pour East African Crude Oil Pipeline). Un oléoduc de plus de 1 400 kilomètres entre l'Ouganda et la Tanzanie, des zones riches en biodiversité menacées, 400 puits à forer, plus de 110 000 personnes affectées (selon les ONG), un impact carbone gigantesque… Sur le terrain, des habitants et des militants se mobilisent malgré la répression des autorités. Ils peuvent compter sur le soutien de la militante suédoise Greta Thunberg et du Parlement européen. Même le Vatican condamne le projet. Dans une interview de 2023 à l'hebdomadaire M. Pouyanné le reconnaît : *« Nous n'avons pas vu que l'Ouganda allait devenir le symbole du combat antipétrole. C'est le syndrome de la société d'ingénieurs qui ne voit pas le sujet qui est en train de lui échapper. »*

Comme dans le cas d'Eacop, la question du respect des droits humains fait l'objet de critiques récurrentes, selon les pays où l'entreprise tisse sa toile. En 1986, depuis Paris, le mouvement anti-apartheid lance une campagne pour qu'elle cesse ses activités en Afrique du Sud (distribution de carburant, participations dans des mines de charbon). Plus tard, en 2021, un article du *Monde* met en lumière un montage financier autour d'un champ gazier dont tire profit la junte en Birmanie ; TotalEnergies se résignera finalement, en 2022, à quitter le pays.

Deux ans après le début de la guerre en Ukraine, la multinationale conserve 19,4 % dans la société privée russe Novatek. A ce titre, elle reste actionnaire de deux grands sites de production de gaz naturel liquéfié, Yamal LNG et Arctic LNG 2. *« Nous sommes totalement sortis de la gouvernance de Novatek, il n'y a plus d'actifs* [de cette société] *dans mon bilan »*, s'est justifié M. Pouyanné, fin avril.

A quel point la contestation est-elle efficace ? Signes tangibles qu'elle n'est pas sans effet, 28 banques et 29 compagnies d'assurances ont refusé de financer le projet Eacop, et les contentieux se multiplient devant les tribunaux. Mais c'est finalement le PDG qui a le mieux résumé l'impact des critiques : depuis la fin avril, Patrick Pouyanné envisage ouvertement de délocaliser à New York la cotation principale du groupe, quatrième capitalisation boursière de Paris (avec plus de 160 milliards d'euros). Un choix justifié par le fait que les Américains achètent plus d'actions que les Européens, qui seraient plus gênés par les enjeux de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Un autre sujet pèse durablement sur l'entreprise, qui souffre depuis vingt-cinq ans d'une moins bonne image que la moyenne des 30 plus grandes sociétés françaises (en mars, le baromètre Posternak-IFOP, lancé en 1999, la relègue au 28e rang sur 30) : l'enjeu de la redistribution des richesses.

Déjà, en 1974, à la télévision, Georges Marchais s'insurge contre un *« scandale pétrolier »*. *« Les compagnies pétrolières trichent avec les prix »* et ne *« paient pratiquement pas d'impôts »*, affirme le secrétaire général du Parti communiste français. En 2006, l'association de consommateurs UFC-Que choisir demande *« une taxe exceptionnelle de 40 % sur les bénéfices »* enregistrés au cours de l'année précédente par la compagnie pétrolière, favorisée par la forte hausse du cours du brut. La proposition, non retenue, vise à réaffecter une partie de la cagnotte au *« développement qualitatif des transports en commun »*. Dès les années 1920, la convention originelle entre l'Etat et la compagnie aborde d'ailleurs l'éventualité de *« superbénéfices »*.

Le sujet est toujours brûlant : en 2023, année la plus chaude de l'histoire, l'entreprise a réservé trois fois plus d'argent à ses actionnaires (16,5 milliards de dollars) qu'aux dépenses dans l'électricité renouvelable. Quant à Patrick Pouyanné, sauf désapprobation des actionnaires, il sera rémunéré à hauteur de 7,6 millions d'euros au titre de l'année écoulée (+ 29 % par rapport à il y a deux ans).

COMMISSION D'ENQUÊTE AU SÉNAT

En pleine crise des finances publiques, des élus se disent favorables à une contribution des entreprises ayant vu leurs bénéfices grimper de façon importante. *« Les profits de TotalEnergies en France ne sont pas des superprofits »*, s'est défendu Patrick Pouyanné en mars, dans *Le Parisien*. Contacté par *Le Monde*, le PDG n'a pas répondu à notre sollicitation.

Même à droite, le sujet fait réagir. S'il salue *« une entreprise française qui réussit »*, le président (Les Républicains) du Sénat, Gérard Larcher, estime par exemple, dans une interview sur France Inter, en 2023, qu'il faut toutefois s'interroger sur *« la répartition des dividendes »* et *« le partage de la valeur »*.

Pour tenter de soigner son image, l'entreprise mise sur le mécénat culturel, le sponsoring sportif, finance des recherches scientifiques… Le 6 février, à la veille de l'annonce de ses derniers résultats annuels, un long inventaire liste *« ses contributions et engagements dans le pays »* depuis 2020. Le groupe met en avant *« plus de 6 milliards d'euros* [dépensés en France], *dont la moitié pour la transition énergétique »* (électricité solaire, éolienne, biogaz, bornes de recharge pour véhicules électriques…) ; les prix ristournes aux automobilistes (litre d'essence plafonné à 1,99 euro) ; ou la part importante d'actionnariat salarié au capital (7,4 %).

La major précise qu'elle versera en France 320 millions d'euros d'impôts sur les bénéfices et de taxe de solidarité sur l'électricité au titre de 2023. Une somme minime au regard de ses bénéfices, liée au principe de la non-double imposition – la taxation se fait hors des frontières pour la production d'hydrocarbures, sources historiques de recettes. A l'inverse, le groupe reçoit bien des aides publiques, par le biais des crédits d'impôt : *« 50 millions d'euros par an »*, selon M. Pouyanné, au titre de la recherche et du développement.

Depuis janvier, le « sujet Total » est discuté jusqu'au plus haut sommet de l'exécutif, dans le cadre d'une commission d'enquête du Sénat. Son objet : les moyens mobilisés et mobilisables par l'Etat pour assurer la prise en compte et le respect par le groupe des obligations climatiques et des orientations de la politique étrangère de la France. Des ministres, des diplomates et l'Elysée ont été auditionnés. Selon les informations du *Monde*, un ancien président de la République, François Hollande, le sera aussi, alors que Nicolas Sarkozy a décliné l'invitation.

Quel rôle jouer l'Etat peut-il pour encadrer les activités de ce mastodonte ? La question renvoie aux origines de la CFP. Le pétrole irakien a commencé à jaillir en 1927. *« Ce qui avait été attribué à la nation France par les accords de San Remo est aujourd'hui la propriété d'un groupe d'intérêt privé. Il y a donc eu aliénation de quelque chose – pour le moins, d'un droit – qui appartenait à l'Etat »*, dénonce Léon Blum, en juillet 1930. A l'Assemblée, le socialiste reproche à l'exécutif d'avoir cédé à une société privée l'exploitation de ces lointains gisements, sans l'aval préalable du Parlement.

Dans les années 1970, Georges Marchais milite pour la nationalisation complète de la CFP – l'Etat en a détenu des parts de 1931 (à 35 %) jusque dans les années 1990. A l'heure actuelle, le Parti communiste propose toujours de placer TotalEnergies sous le contrôle d'*« un pôle public de l'énergie »*. Mais, devant les sénateurs, le ministre Bruno Le Maire évacue toute idée de *« prendre du capital »*.

Une bonne dose de toutes les critiques tombe sur les épaules de M. Pouyanné ; lui en redemande. Le PDG briguera un quatrième mandat de trois ans lors de la prochaine assemblée générale du groupe, vendredi 24 mai. Pour la première fois depuis au moins deux décennies (hors période du Covid-19), celle-ci se tiendra au siège de la Défense. Rendez-vous tour Coupole, en attendant l'inauguration du nouveau QG : The Link, une tour de 242 mètres prévue pour 2026, qui dominera le quartier d'affaires. ■

PERRINE MOUTERDE ET ADRIEN PÉCOUT

Prochain article *TotalEnergies et la diplomatie travaillent main dans la main*

La grève dans l'audiovisuel public pourrait être massive

Les syndicats appellent à cesser le travail les 23 et 24 mai, au moment où les députés sont censés débattre du projet de fusion voulu par l'exécutif

Comme on le dirait un jour de grève massive dans les transports, la fin de semaine s'annonce « noire » pour les usagers des médias de l'audiovisuel public. Les antennes de Radio France, les chaînes de France Télévisions, les radios et la chaîne d'info internationale de France Médias Monde, ainsi que les différents services de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) pourraient être fortement affectés, jeudi 23 et vendredi 24 mai, par un mouvement de grève inédit. A l'appel unanime des syndicats, les salariés des quatre sociétés s'apprêtent à exprimer massivement leur désapprobation devant la volonté du gouvernement de les réunir dans une entreprise unique.

Sauf report si les débats sur la loi agricole s'éternisent, les députés procéderont à l'examen en première lecture, jeudi et vendredi, de la proposition de loi, votée au Sénat en juin 2023, destinée à réformer la gouvernance de l'audiovisuel public.

Selon ce texte, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA seront chapeautées par une holding dès le 1er janvier 2025, avant d'être fusionnées un an plus tard. Un vote solennel est d'ores et déjà programmé le 28 mai, et une deuxième lecture au Sénat est prévue le 19 juin. *« Je ne dis pas que je suis contre ce projet, je dis que je suis effarée par l'opacité qui l'entoure »*, explique Sonia Devillers, la présentatrice de l'interview de 7 h 50 sur France Inter.

Comme plus de 1 100 salariés de Radio France, la journaliste signe une pétition, publiée par *Le Monde* mercredi 22 mai, unique en son genre autant que par son ampleur. *« Vouloir fusionner tout l'audiovisuel public nous semble démagogique, inefficace et dangereux »*, condamne ce texte, approuvé par le présentateur de la matinale de France Inter, Nicolas Demorand, comme par celui de France Culture, Guillaume Erner, ainsi que par les humoristes Sophia Aram, Charline Vanhoenacker et Guillaume Meurice, mais aussi par des producteurs, des techniciens, des réalisateurs, des musiciens ou encore le personnel de Radio France.

Depuis qu'elle a repris à son compte le texte sénatorial, à son arrivée au ministère de la culture, Rachida Dati revendique d'aller vite. L'examen au pas de course d'amendements déterminants, mardi 14 mai, en commission des affaires culturelles, a ajouté au sentiment d'effarement.

« Mauvaise lecture des enjeux »

« Quelle entreprise accepterait que son avenir soit écrit par un amendement de quelques lignes ? », fulmine Serge Cimino, délégué syndical SNJ à France Télévisions. *« On parle de fusionner 15 000 salariés d'ici à deux ans*, rappelle Anne Cantener, présidente de la Société des journalistes (SDJ) de RFI. *Cela ne paraît pas un délai tenable. Et même si c'était faisable, cela ne le serait pas dans de bonnes conditions. »* La journaliste de la radio internationale est signataire d'une autre tribune, également publiée par *Le Monde* mercredi et élaborée par l'ensemble des SDJ concernées (France 3, Franceinfo, France Télévisions, Radio France, France 24 et RFI), qui s'expriment d'une même voix pour la première fois. *« Pourquoi une telle précipitation ? L'argument est répété ad nauseam : "ensemble, vous serez plus forts". Mais les marchés, les usages, les modèles de production de la télévision et de la radio de service public ne sont pas les mêmes »*, protestent les rédactions.

> **« On parle de fusionner 15 000 salariés d'ici à deux ans. Cela ne paraît pas tenable »**
> ANNE CANTENER
> présidente de la SDJ de RFI

Non seulement elles redoutent *« un appauvrissement »* de l'offre d'information publique, mais elles craignent que leur rapprochement sous l'égide d'un seul dirigeant les rende plus *« sensibles aux pressions, notamment politiques »*. La présidentielle de 2027 et le risque de l'accession de l'extrême droite au pouvoir *« est dans toutes les têtes »*, reconnaissent nos interlocuteurs. *« Nos antennes sont hyperfortes, elles ont une histoire, elles ont des métiers*, s'insurge Fabienne Sintes, à la tête du "18-20" de France Inter. *Casser cet équilibre (...) est une mauvaise lecture des enjeux auxquels nous sommes confrontés tels que les fake news, les ingérences étrangères, etc. »*

Si Radio France est le fer de lance de cette mobilisation, c'est parce que *« la peur est plus grande dans le média qui craint d'être absorbé »*, relève Pierre Mouchel, le secrétaire général CGT de France Télévisions – où la direction a fait appel à un prestataire extérieur pour s'assurer de la tenue du débat entre Gabriel Attal et Jordan Bardella, prévu jeudi 23 mai au soir (les autres émissions en direct, comme « Télématin », les JT, « C dans l'air », ou « C à vous », sont susceptibles de perturbations).

« Nous craignons d'être envahis par France Télévisions et Radio France », reconnaît également Christophe Barbier, délégué syndical (CFDT) à l'INA. Une inquiétude légitime, selon Cécile Laronce, la présidente de la SDJ de France 3 rédaction nationale (fusionnée avec celle de France 2 il y a une dizaine d'années) : *« Une fusion, ce n'est pas une façon de mettre tout le monde sur un pied d'égalité*, témoigne la journaliste. *C'est la loi de celui qui, arithmétiquement, est plus fort au départ. Et c'est l'agonie de la rédaction mise en minorité. »*

Reste une longue liste d'inquiétudes : *« Les mesures d'économies, la remise en cause de nos accords collectifs, l'indépendance de l'information*, liste M. Mouchel. *Et, bien sûr, la question du financement. »* Depuis la suppression de la redevance, en 2022, aucun mode de financement pérenne, stable et assurant une indépendance suffisante vis-à-vis de l'Etat n'a encore été trouvé. *« Il n'y a que deux manières de punir l'audiovisuel public : en touchant à son budget, ou en réformant sa gouvernance*, résume Guillaume Erner. *Là, les deux sont concernés en même temps. Nous avons donc besoin d'un supplément d'explications. »* Quitte à se taire le temps d'une grève pour mieux se faire entendre. ■

AUDE DASSONVILLE

Emmanuel Macron veut faire de la France « un des pays champions de l'IA »

Le chef de l'Etat a annoncé plusieurs mesures visant à diffuser l'intelligence artificielle

Juste avant de s'envoler vers la Nouvelle-Calédonie en pleine crise, Emmanuel Macron s'est avancé sur un terrain plus conquis : le président de la République s'est exprimé, mardi 21 mai, sur l'un de ses thèmes de prédilection – l'intelligence artificielle (IA) – devant un parterre d'ingénieurs et entrepreneurs du secteur conviés à l'Elysée. *« Nous avons la capacité d'être un des pays champions de l'IA »*, a-t-il lancé.

A la veille de l'ouverture du salon de l'innovation VivaTech, à Paris, cette prise de parole visait à reprendre plusieurs des recommandations du rapport rendu mi-mars par la commission de l'IA. Et tenter de placer encore davantage Paris en *« capitale de l'IA »*, dans la perspective de la tenue d'un sommet international sur le sujet, les 10 et 11 février 2025, dans la foulée de ceux organisés par Londres en novembre 2023 et par Séoul mardi, en visioconférence.

Comme la commission de l'IA, l'Elysée tient à présenter cette technologie sous un jour *« positif »*. La maîtriser est un *« défi existentiel »* pour la France, a estimé M. Macron, qui pourrait soutenir la croissance. *« Sur des sujets cruciaux comme la santé, l'éducation, la transformation de l'Etat ou le climat, ce que l'IA va permettre de faire est une révolution fondamentale »*, a-t-il argumenté. Préalablement, M. Macron a d'abord posé comme objectif de passer de 40 000 à 100 000 le nombre de personnes formées à l'IA par an (dont 20 000 en formation continue). L'idée est de *« massifier »* les formations consacrées dans les universités et les écoles et de doter de 400 millions d'euros supplémentaires les neuf clusters d'IA français, des pôles d'excellence universitaires.

Doublement des budgets

Pour disposer de la puissance de calcul nécessaire à entraîner et faire fonctionner les grands modèles capables, par exemple, de générer du texte ou des images, la France doit *« accueillir de nouveaux data centers »*, a aussi plaidé le chef de l'Etat, voyant dans *« l'énergie décarbonée et pilotable »* du nucléaire un *« avantage compétitif énorme »*. Il a salué les infrastructures annoncées au sommet Choose France par Microsoft, Amazon ou Equinix. Paris *« discute aussi avec des acteurs des Etats-Unis et de Taïwan avec la volonté, dans les douze à dix-huit mois, de faire produire des semi-conducteurs dédiés à l'IA en France ou en Europe »*, a-t-il expliqué.

M. Macron a aussi souhaité que *« sur l'IA comme sur l'environnement, l'Europe ne soit pas le continent qui régule le plus en investissant le moins »*. Il plaide pour un doublement des budgets européens : en France, il a annoncé la création d'un *« nouveau fonds très significatif, souscrit à un quart par l'Etat, pour accompagner les secteurs les moins bien financés et les plus technologiquement liés à l'IA »*, comme les puces électroniques, les centres de données ou les grands modèles de traitement du langage. Le but est d'éviter le recours à des structures américaines dans les très grosses levées de fonds de start-up comme Mistral ou H, qui a levé 220 millions d'euros à Paris, mardi.

Plus largement, M. Macron a appelé à diffuser l'IA dans la société, tout en étant conscient des nombreuses réticences et craintes liées à cette technologie. *« Dans le passé, la France a perdu beaucoup d'emplois industriels notamment parce que le débat sur les robots a été mal emmanché. On a dit que c'était l'horreur, que ça déshumanisait le travail »*, a-t-il raconté, appelant à ne pas réitérer ce débat.

Une *« mission d'acculturation des citoyens à l'IA »*, notamment par le biais des *« cafés IA »*, a été confiée au Conseil national du numérique. Les services publics sont aussi appelés à *« montrer l'exemple »*, en déployant des assistants IA pour les agents, notamment *« à l'hôpital, la magistrature, l'éducation nationale et la défense »*. La part des commandes publiques consacrées aux start-up de technologie françaises devrait aussi doubler pour atteindre 1 milliard d'euros entre 2024 et 2027.

Enfin, le président a donné un agenda au *« sommet pour l'action de l'IA »* qui se tiendra à Paris en 2025, et dont l'organisation a été confiée à Anne Bouverot, coprésidente de la commission de l'IA. L'intitulé vise à lui donner une tonalité beaucoup plus positive que celle du « sommet sur la sûreté de l'IA » organisé par Londres.

L'Elysée compte accorder bien moins de place aux « risques existentiels », de l'IA comme la perte de contrôle d'une « superintelligence » ou l'usage détourné pour créer des armes nucléaires ou biologiques. *« Les Etats sont partagés entre la protection de leur population et l'envie de développer leur secteur économique de l'IA. Il faut un équilibre »*, décrypte le chercheur Yoshua Bengio, mandaté à Londres pour rédiger un rapport sur les risques de l'IA.

Pour peser face aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, M. Macron compte notamment associer au sommet la Chine et des pays en développement. Pour éviter un *« dumping réglementaire »* dont pâtirait l'Europe, il a l'espoir d'impulser un processus d'énonciation de grands principes d'une *« gouvernance mondiale »* de l'IA, qui serait confiée à l'OCDE, l'organisation internationale des pays développés... dont le siège est à Paris. ■

ALEXANDRE PIQUARD



PERTES & PROFITS | SANTÉ
PAR PHILIPPE ESCANDE

Nestlé invente le régime « pizzas »

« If you can't beat them, join them », si tu ne peux pas les battre, joins-toi à eux. Face à la révolution des médicaments antiobésité, dont les effets sont tellement spectaculaires aux Etats-Unis qu'ils détournent leurs utilisateurs des aliments les plus gras, sucrés ou salés, Nestlé, le glorieux inventeur des barres KitKat ou des Pizzas Buitoni, a trouvé sa riposte. Une gamme entière de pâtes, de sandwichs et de pizzas destinés spécifiquement aux patients qui se traitent avec l'Ozempic de Novo Nordisk ou le Zepbound de Elli Lily. Ces deux médicaments, au départ conçus pour traiter les diabètes de type 2, stimulent une hormone qui provoque la sécrétion d'insuline et la sensation de satiété.

Comme le souligne le communiqué de Nestlé USA, l'engouement pour ces traitements est irrépressible. L'association américaine des pharmaciens assure qu'un adulte américain sur soixante a utilisé ces médicaments en 2023 et, selon la banque J.P. Morgan, ils seront 30 millions en 2030, soit 9 % de la population totale du pays.

A priori, c'est une catastrophe à la fois pour les géants de la nourriture industrielle et grasse et pour les spécialistes des régimes minceurs. Weight Watchers, le plus célèbre d'entre eux, est en perte et son cours de Bourse s'est effondré en février quand la star Oprah Winfrey a annoncé qu'elle quittait le conseil d'administration de la société après avoir fait la promotion de ces nouveaux traitements médicamenteux.

Compléments en protéines

Mais les experts de l'alimentation ont noté qu'en faisant perdre du poids drastiquement, les médicaments font aussi perdre les muscles. La nouvelle gamme Vital Pursuit de Nestlé prétend ainsi apporter des compléments en protéines et nutriments pour combler les carences alimentaires qui apparaissent. De plus, les témoignages des utilisateurs semblent montrer que la réussite de ce régime chimique encourage les patients à se tourner vers de la nourriture plus saine et à faire de l'exercice.

Reste que ce traitement n'est pas accessible à tout le monde. A plus de 1 000 euros par mois, il ruine rapidement, soit les utilisateurs soit les mutuelles qui les remboursent. Tant que le duopole Novo Nordisk-Eli Lilly subsiste, il en sera ainsi. Même en Chine, ou les deux sont désormais autorisés. Mais, déjà, des similaires tentent de rentrer sur le marché américain en invoquant la pénurie face à la demande, ce qui est légal, avec des produits cinq fois moins chers. Comme les régimes, le capitalisme américain est d'une plasticité toujours étonnante. ■

Une hausse limitée du prix des terres agricoles en 2023

Chaque hectare compte, ne renonçons pas à nos ambitions pour préserver nos terres », lance Emmanuel Hyest, président de la Fédération nationale des société d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), en préambule de l'étude annuelle sur les terres agricoles publiée par cet organisme, mercredi 22 mai. Celle-ci met d'ailleurs en exergue un point jugé positif : l'artificialisation des terres semble en repli depuis plusieurs années. Même si la France a encore perdu 13 000 hectares d'espaces agricoles et naturels au profit des marchés d'urbanisation en 2023.

Au-delà de cette crainte s'ajoute, selon M. Hyest, *« un phénomène pernicieux qui menace directement notre patrimoine agricole et rural : la consommation masquée du foncier agricole »*. Il s'agit en fait d'achats de surfaces agricoles par des non-exploitants pour un changement d'usage. La FNSafer estime que de 15 000 à 20 000 hectares sont ainsi détournés chaque année de leur vocation agricole. L'étude montre que le marché des terres et des prés a atteint 7,8 milliards d'euros en 2023, en progression de 4,9 %. Un résultat obtenu malgré un recul de 5,3 % du nombre d'hectares ayant changé de main à 454 000. Dans ce contexte, les prix moyens nationaux progressent peu. L'hectare de terres et prés loués atteint 5 120 euros, en hausse de 1,4 %, et celui de terres et prés libres 6 250 euros (+ 1,5 %).

> **DE 15 000 À 20 000 HECTARES SONT DÉTOURNÉS CHAQUE ANNÉE DE LEUR VOCATION AGRICOLE, SELON LA FNSAFER**

« Relativement stable »

Le marché des vignes est, lui, très contrasté. Il reflète les moindres ventes de vin rouge et de cognac alors que des appellations prestigieuses en Côte-d'Or suscitent toujours la convoitise. Le prix moyen d'un hectare de vigne AOP hors champagne augmente ainsi de 1,5 %, à 153 000 euros. A l'inverse, celui d'un hectare de vigne à eau-de-vie AOP (cognac) recule de 6,4 %, à 56 000 euros, et celui d'un hectare de vigne non AOP est en repli de 1,8 %, à 15 000 euros. Grâce à quelques ventes prestigieuses, le marché des vignes a bondi de 15,8 % à 1,17 milliard d'euros en 2023.

« Le marché du foncier agricole est relativement stable. Il n'y a pas besoin d'outils particuliers », réagit M. Hyest, opposé au projet de création des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI), introduits dans le projet de loi agricole en discussion à l'Assemblée. Ceux-ci doivent permettre de lever de l'argent auprès d'investisseurs privés, bénéficiant de mesures de défiscalisation afin d'acheter des terres et de les louer à des agriculteurs. M. Hyest dénonce le risque de financiarisation de l'agriculture assortie d'une hausse du prix des terres. Retoqué en commission, le GFAI est devenu groupement foncier agricole d'épargnants (GFAE) pour être réintroduit sous forme d'amendement. Une réécriture qui ne donne pas suffisamment de garanties, selon M. Hyest. En 2023, la FNSafer a pu, grâce à la loi Sempastous, analyser les cessions de parts dans les sociétés possédant ou exploitant des biens agricoles. Elles ont porté sur 900 000 hectares, et, pour les deux tiers, étaient des cessions familiales. ■

LAURENCE GIRARD

Espace : bientôt des vaisseaux européens

L'Agence spatiale européenne a retenu deux entreprises pour développer ces engins

Après les lanceurs Ariane, l'Europe entend développer les vaisseaux spatiaux pour augmenter son autonomie dans l'espace et moins dépendre des Américains. Mercredi 22 mai, à l'occasion du sommet spatial européen, qui se tient pendant deux jours à Bruxelles pour évoquer l'avenir du secteur, l'Agence spatiale européenne (ESA) a annoncé avoir retenu deux entreprises sur les sept candidates pour développer un vaisseau cargo capable de transporter du fret vers la Station spatiale internationale (ISS) et de revenir ensuite sur Terre.

Il s'agit de la start-up franco-allemande The Exploration Company et du groupe franco-italien Thales Alenia Space (TAS). L'idée serait d'en sélectionner rapidement une troisième entreprise, sachant qu'il a été demandé à deux autres constructeurs de préciser leur projet. L'ESA disposera ainsi de plusieurs fournisseurs, à l'image de la NASA, qui utilise pour ses missions vers l'ISS les capsules Dragon de SpaceX et espère disposer d'un deuxième véhicule avec le Starliner de Boeing. Cette mise en concurrence est une première et elle marque un tournant car, jusqu'ici, les grands projets ont toujours été développés par les agences nationales ou européenne et financés par les Etats.

« Partenariat avec l'industrie »

« Ce sera un véhicule de service qui n'appartiendra pas à l'ESA, les constructeurs pourront le vendre à d'autres clients », insiste-t-on au siège de l'agence à Paris, pour bien marquer l'évolution. *« Nous voulons introduire le concept de partenariat avec l'industrie en apportant un certain niveau de financement aux côtés de leurs apports privés. »* Pour la phase 1, qui durera deux ans, les sélectionnées se partageront un budget de 75 millions d'euros. En échange, ils devront fournir au minimum 20 % du financement sur cette période, et au minimum 40 % pour l'ensemble des phases 1 et 2. Cette dernière, celle du développement à partir de 2026, sera plus conséquente puisqu'elle aboutira à un vol de démonstration.

Autre particularité de cette initiative, sa rapidité d'exécution. A peine six mois se sont écoulés entre le lancement de l'appel d'offres, en décembre 2023, et le choix des entreprises européennes, sachant que les intéressées ont remis leur dossier en février. De plus, le calendrier s'annonce serré. The Exploration Company, la start-up créée voilà trois ans par Hélène Huby, envisage un lancement en novembre 2027 de sa capsule Nyx. Le vaisseau sera assemblé à Munich et le système de propulsion fabriqué à Mérignac (Gironde). Un démonstrateur appelé « Bikini » en raison de sa petite taille partira lors du premier vol d'Ariane-6, en juillet. De son côté, c'est à Turin que TAS assemblera son cargo réutilisable pour un premier vol en 2028.

Le ravitaillement vers l'ISS sera de courte durée. Le relais sera pris par des stations spatiales privées évoluant également en orbite basse à 400 kilomètres de la Terre, comme celle de la start-up américaine Axiom Space en cours d'assemblage ou celle de Jeff Bezos, en projet. Ces cargos seront aussi conçus pour des missions vers la station autour de la Lune.

Une étape avant les vols habités

Le transport de matériaux ne devrait être qu'une étape, pour un jour passer aux vols habités, l'Europe ne voulant pas rester absente de ce club très fermé formé par la Russie, les Etats-Unis, la Chine et rejoint récemment par l'Inde.

Autre contrat annoncé par l'ESA, le choix d'Airbus UK pour la mission Vigil d'observation du Soleil afin d'anticiper ses explosions et ses tempêtes à même d'endommager les réseaux électriques. Le lancement est prévu en 2031.

Point d'orgue de ce conseil, la publication de photos de l'Univers profond prises par le télescope Euclid. Mais ces images grandioses ne suffisent pas à masquer le différend entre les industriels et l'Union européenne sur IRIS², le projet de constellation de satellites destiné à diffuser l'Internet haut débit sur la planète. Lancé en décembre 2022 par la Commission en réaction à Starlink d'Elon Musk, l'appel d'offres bute sur les coûts. Bruxelles tablait sur 6 à 7 milliards d'euros, alors que le consortium réunissant les fabricants de satellites Airbus et Thales Alenia Space avec les opérateurs Eutelsat, Hispasat et SES l'estime à près du double. Le déploiement prévu en 2027 semble remis en cause, un trop grand décalage serait lourd de conséquences pour la souveraineté et la sécurité des communications européennes. ■

DOMINIQUE GALLOIS

CONJONCTURE

Royaume-Uni : fort ralentissement de l'inflation en avril

L'inflation britannique a marqué un fort ralentissement en avril, tombant à 2,3 % sur un an, au plus bas depuis juillet 2021, principalement grâce à une chute des tarifs réglementés de l'électricité et à un repli des prix des denrées alimentaires, d'après l'Office national des statistiques, mercredi 22 mai. – *(AFP.)*

AUTOMOBILE

L'hybride excelle en avril en Europe, l'électrique patine

Les ventes de voitures à motorisation hybride ont continué à progresser en Europe en avril, tandis que les électriques ont patiné, selon les chiffres des constructeurs, mercredi 22 mai. Les hybrides non rechargeables ont représenté 29,1 % des immatriculations (+ 33,1 % sur un an), dans un marché en croissance de 13,7 % (914 000 immatriculations). La part des électriques stagne sur un an, à 11,9 %, à un niveau inférieur aux 14,6 % de part de marché enregistrés sur toute l'année 2023. – *(AFP.)*

Le bilan mitigé du dialogue social chez les livreurs à vélo et les VTC

Du 22 au 30 mai, 122 000 travailleurs des plates-formes sont appelés à voter pour élire leurs représentants

Un accord destiné à *« lutter contre les formes de discrimination »* envers les livreurs de repas : c'est ce qu'ont signé, le 13 mai, l'organisation représentative des plates-formes de livraison et trois des quatre organisations représentatives des travailleurs indépendants. Cette signature, dans le cadre de l'Autorité des relations sociales des plates-formes d'emploi (ARPE), ne pouvait pas mieux tomber pour mettre en avant son utilité : du 22 au 30 mai, 71 000 livreurs et 51 000 chauffeurs VTC *« actifs »* (ils doivent avoir réalisé cinq courses par mois pendant trois mois entre juillet et décembre 2023) sont appelés à voter pour élire leurs représentants. Le premier scrutin, en 2022, avait été un échec, seuls 3,9 % des chauffeurs et 1,8 % des livreurs s'étaient prononcés.

L'ARPE est née en 2021 pour entériner la troisième voie souhaitée par le gouvernement concernant les travailleurs des plates-formes : des autoentrepreneurs, mais qui peuvent acquérir des droits supplémentaires par le dialogue social.

Dégradation du prix des courses

Selon la direction de l'instance publique et les entreprises, le bilan est positif : onze accords ont été signés en un an et demi. *« Même s'il faut veiller à l'application des accords par les plates-formes, ce qui n'a pas toujours été le cas, c'est une affaire qui marche »*, résume Michel Yahiel, directeur général de l'ARPE. Les syndicats reconnaissent, eux, des progrès dans la lutte contre les discriminations et les « désactivations » abusives de travailleurs.

En revanche, le dialogue a été beaucoup plus difficile sur question de la rémunération, notamment chez les livreurs. *« Pour gagner autant qu'il y a un an, un livreur doit travailler deux heures de plus par jour aujourd'hui »*, indique Fabian Tosolini, délégué national d'Union-Indépendants (CFDT). Face à la dégradation récente du prix des courses, sur Uber Eats notamment, les syndicats ont demandé une expertise,

> **Lors du premier scrutin, en 2022, seuls 3,9 % des chauffeurs et 1,8 % des livreurs s'étaient prononcés**

avant de reprendre les négociations sur ce sujet.

Pierre Delalande, représentant de l'Association des plates-formes d'indépendants, seule organisation patronale côté livraison (Uber Eats, Deliveroo), et majoritaire côté VTC (Uber, Caocao), n'est pas de cet avis : *« Sur les VTC, il y a maintenant un revenu minimal par course à 9 euros et un revenu minimal par kilomètre, deux éléments structurants qui n'existaient pas avant. Idem avec une garantie minimale de 11,75 euros de l'heure chez les livreurs, que nous avons proposé de revaloriser à 14 euros. »*

Insuffisant pour Ludovic Rioux, secrétaire de la CGT-Livreurs, qui n'a signé aucun accord. *« L'ARPE sert juste à entériner un tiers statut entre indépendant et salarié, sous le code du travail. »* Selon lui, la rémunération, la transparence des algorithmes ou la question des sans-papiers – très nombreux dans le secteur – pourraient être bien mieux traitées.

Malgré les désaccords, tous les participants reconnaissent que cet outil est devenu incontournable. Le Collectif des livreurs autonomes de Paris (CLAP) et le syndicat INV, deux organisations qui fustigeaient l'existence de l'ARPE, ont même présenté une liste.

Leila Ouadah, livreuse à Mulhouse (Haut-Rhin) et candidate pour le CLAP, estime ainsi que *« c'est le meilleur moyen de se faire entendre. La plupart des autres syndicats n'ont même pas de livreurs dans leurs rangs. Il y a beaucoup de bla-bla, alors que la priorité des livreurs reste de manger à leur faim, et de ne plus être traités comme des moins que rien »*. ■

JULES THOMAS

Le manque de sommeil perturbe les entreprises aux horaires atypiques

Le travail de nuit, en soirée, avec des périodes d'astreinte, pèse sur la santé des salariés

Cela a été une grande victoire pour Martine. En 2023, cette ancienne infirmière de l'hôpital de Sarreguemines a appris que son cancer du sein, détecté en 2009, était reconnu comme maladie professionnelle par le conseil médical de Moselle. La fin d'un long combat pour la retraitée, qui a mis en lumière la dangerosité du travail de nuit : Martine avait effectué des gardes durant vingt-huit ans.

Cette reconnaissance est venue confirmer le lien entre rythme de travail et apparition de tumeurs, évoqué par de nombreuses études. *« Le Centre international de recherche sur le cancer estime que le travail de nuit a un effet cancérigène probable »*, confirme Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers.

En cause notamment, le bouleversement des horaires de sommeil et d'activité, qui vont perturber les rythmes circadiens – l'horloge interne. *« Notre profession est sérieusement touchée par cette problématique »*, poursuit M. Amouroux. La décision en Moselle pourrait faire boule de neige. De nombreuses salariées touchées par la même pathologie prennent aujourd'hui contact avec la CFDT Mineurs de Lorraine, qui a accompagné Martine dans son combat.

Le cancer du sein fait partie de la longue liste des « risques santé » avérés ou probables, liés aux horaires de travail atypiques. Problèmes cardiovasculaires, diabète, perturbations hormonales, prise de poids, troubles psychiques… Le travail de nuit, posté, du soir ou encore d'astreinte, a des effets délétères sur l'organisme. En désynchronisant notre horloge biologique, en accumulant dans le même temps une dette chronique de sommeil, les salariés exposent leur santé.

Faibles marges de manœuvre

En parallèle, leur efficacité est réduite durant leur activité. La fatigue affecte la concentration, la vigilance, et peut favoriser stress et irritabilité. *« Au sein des entreprises, on note, en conséquence, un risque d'accident plus élevé, mais aussi une augmentation de l'absentéisme*, indique Philippe Cabon, enseignant-chercheur à l'université Paris Cité. *Autre problématique : le présentéisme. Des salariés se rendent au travail dans un état de santé dégradé, ce qui va entraîner une baisse de la productivité et davantage d'erreurs dans l'exécution des tâches. »*

Ces phénomènes sont observés avec d'autant plus d'attention que le recours aux horaires atypiques augmente. *« Nous sommes entrés dans une société "24/7" qui met à distance l'alternance jour-nuit*, résume M. Cabon. *Cela concernait auparavant essentiellement le secteur des transports et l'industrie. Les services sont désormais de plus en plus touchés : l'amplitude horaire des magasins augmente, des astreintes se mettent en place la nuit, dans l'informatique par exemple… »*

Pourtant, le sujet n'apparaît guère comme une priorité au sein des organisations. *« La question n'est pas en haut de la pile »*, affirme-t-on au service RH d'une société de conseil. *« On retrouve dans l'entreprise ce que l'on perçoit dans la société en général : une sous-estimation de l'impact du sommeil sur la santé »*, observe M. Cabon. Cela vaut pour les décideurs, mais aussi pour les salariés : *« Les collaborateurs vont parfois fermer les yeux sur des horaires néfastes pour leur santé, se focalisant sur les avantages en termes de temps libre ou de rémunérations. »*

> **Problèmes cardiovasculaires, diabète, prise de poids, troubles psychiques, la liste des « risques santé » avérés ou probables est longue**

Autre frein : les marges de manœuvre pour agir sur le cœur du problème – les horaires atypiques – sont parfois faibles. Dans le secteur hospitalier, par exemple, *« la permanence des soins doit être assurée, il n'y a donc pas de solution miracle »*, note M. Amouroux. Son syndicat milite donc avant tout pour obtenir une compensation : *« Un départ plus précoce à la retraite. »* La difficulté à faire œuvre de prévention est la même dans l'industrie, où les équipes qui se succèdent en trois-huit peuvent difficilement envisager de renoncer au travail de nuit.

Des espaces de sieste

Certaines organisations ont toutefois cherché à prendre en compte la question du sommeil dans leur gestion RH. La plupart ont mis en place des espaces de sieste pour leurs salariés. *« La microsieste (de quinze à vingt minutes) est une mesure efficace pour prévenir certains risques liés au travail de nuit »*, note ainsi l'Institut national de recherche et de sécurité.

De rares entreprises sont allées plus loin. Spécialisée dans le traitement de surface de cylindre, la PME alsacienne Rhenaroll a fait évoluer l'organisation du travail. Les salariés se relayaient auparavant en trois-huit, avec un changement de rythme (de nuit, de l'après-midi, du matin) chaque semaine. *« Nous avons mis en place un renouvellement des horaires plus rapide, tous les deux jours*, explique le directeur, Hervé Marchand. *C'est moins pénalisant : le corps n'a pas le temps de s'habituer et ne doit donc pas se réadapter à chaque changement. »*

L'entreprise a en outre fait évoluer le contenu du travail : *« Nous privilégions la pratique du chromage la nuit. C'est une activité physique qui réduit le risque d'assoupissement. Les missions de surveillance des machines, qui exigent une attention constante, sont de leur côté exécutées prioritairement en journée. »*

C'est dans le secteur du transport aérien que l'on trouve les initiatives les plus abouties pour gérer le risque fatigue – du fait notamment d'une réglementation européenne contraignante sur le sujet. Certaines compagnies s'appuient ainsi sur des modèles biomathématiques pour concevoir les plannings des salariés. *« De nombreux paramètres sont pris en compte, comme la fatigue cumulée lors des précédents vols ou les décalages horaires auxquels nous avons été exposés*, explique un commandant de bord. *Nos équipages sont, par ailleurs, renforcés d'un voire de deux pilotes supplémentaires pour les vols les plus longs. Ils se reposent à tour de rôle et se tiennent prêts à prendre le relais en cas de problème. »*

Des campagnes d'actimétrie peuvent même être menées. *« L'enchaînement de nos phases d'activité et de sommeil est suivi grâce à un capteur au poignet. »* La compagnie pourra notamment analyser le sommeil des salariés lors des nuits suivant une rotation avec décalage horaire. Des données qui lui permettront par la suite d'estimer avec plus de justesse le temps de récupération de ses équipes et, par extension, leur niveau de fatigue. ■

FRANÇOIS DESNOYERS

LES CHIFFRES

37 %
C'est le pourcentage de Français qui estiment que leurs horaires ou leur rythme de travail perturbent leur sommeil, indique l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV/TNS Healthcare, 2006).

10,8 %
C'est la part des personnes en emploi effectuant un travail de nuit au moins occasionnellement, indique le ministère du travail (Dares, 2022).

17
C'est le nombre d'heures de veille active équivalent à 0,5 g d'alcool dans le sang, selon la Sécurité routière.



CARNET DE BUREAU
CHRONIQUE PAR ANNE RODIER

L'open access, un risque pour les recruteurs

Les recruteurs doivent être très prudents dans leurs recherches en ligne. S'ils réfléchissent aujourd'hui aux moyens d'optimiser leur quête de la « perle rare », voire du « mouton à cinq pattes », grâce aux nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle (IA), une récente décision de la Cour de cassation leur rappelle que tous les moyens ne sont pas bons et, en premier lieu, que les données personnelles n'appartiennent qu'à leur propriétaire.

Un arrêt de la Cour de cassation du 30 avril vient en effet de casser l'appel de la condamnation d'un détective à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour avoir collecté des données à caractère personnel libres d'accès sur Internet, mais de manière déloyale.

Cet arrêt est le dernier épisode de l'affaire dite d'« espionnage des salariés d'Ikea », qui avait abouti, en 2021, à une condamnation de 1 million d'euros d'amende pour la filiale française de l'entreprise de meubles suédoise et à des peines d'emprisonnement pour treize de ses dirigeants. L'enseigne avait alors mis en place, dans plusieurs de ses magasins, un système d'enquête de ses salariés et des candidats à l'embauche dans les années 2000 puis dans les années 2010.

Dans sa procédure d'appel, le détective incriminé se défendait du caractère *« déloyal »* de la collecte de données personnelles, puisqu'en réponse à la demande de la société commanditaire, il avait recensé *« des informations rendues publiques par voie de presse ou des informations diffusées publiquement par une personne sur un réseau social (données en open source) »*. Ses recherches concernaient des informations telles que des antécédents judiciaires, des renseignements bancaires et téléphoniques, des véhicules, des propriétés, la qualité de locataire ou de propriétaire, la situation matrimoniale, la santé, le déplacement à l'étranger. Un profilage qui allait bien au-delà des informations échangées habituellement lors d'un entretien d'embauche.

> **LE DROIT D'OPPOSITION PERMET À CHACUN DE REFUSER LE TRAITEMENT DE SES DONNÉES**

Googliser une future recrue n'est toutefois pas interdit, mais la transmission de ses informations au responsable des ressources humaines est précisément encadrée et les données doivent être *« collectées et traitées de manière loyale et licite »*, précise la loi informatique et libertés. C'est sur ce point que s'est prononcé la Cour de cassation, qui a qualifié le moyen de collecte de *« déloyal dans les rapports employeur-employé »*.

Toutes les informations des salariés étaient certes issues de sites publics, tels que des sites Web, des annuaires, des forums de discussion, des réseaux sociaux, des sites de presse régionale, comme le prévenu l'a lui-même exposé lors de ses interrogatoires, mais elles *« ont fait l'objet d'une utilisation sans rapport avec l'objet de leur mise en ligne et ont été recueillies à l'insu des personnes concernées, ainsi privées du droit d'opposition institué par la loi informatique et libertés »*, précise l'arrêt du 30 avril.

Le droit d'opposition permet à tout un chacun de refuser le traitement de ses données, qu'il s'agisse de la collecte, de la conservation, de l'adaptation ou de la modification, de l'extraction, de la consultation, de l'utilisation, de la communication par transmission, de la diffusion ou de toute autre forme de mise à disposition. ■

Les entreprises ne maîtrisent toujours pas les bons usages de l'IA générative

Les Rencontres RH du 14 mai montrent que la plupart des DRH n'en sont encore qu'à la phase d'apprentissage et d'expérimentation



Comment les directions des ressources humaines (DRH) comptent-elles garder le contrôle face à l'expansion des usages de l'intelligence artificielle (IA) ? La question était posée lors des rencontres RH du 14 mai, le rendez-vous mensuel de l'actualité RH organisé par *Le Monde* en partenariat avec ManpowerGroup Talent Solutions et Malakoff Humanis. Si cette édition a attiré un public nombreux, les représentants des entreprises ne se sont pas bousculés pour mettre en avant leurs réalisations sur ce plan. Et pour cause, la plupart des DRH n'en sont encore qu'à la phase d'apprentissage et d'expérimentation.

« La technologie a énormément évolué, l'adoption très peu, notamment du fait de croyances limitantes », constate Jérémy Lamri, dirigeant de l'agence d'innovation RH Tomorrow Theory, enseignant à HEC et Sciences Po, qui a introduit l'échange. Au gré de quelques exemples, l'expert a mis en évidence l'importance de bien comprendre ce qu'est l'IA : *« une technologie qui vise à reproduire la manière d'apprendre, de réfléchir et d'interagir d'un être humain »*. Il cite ainsi l'entreprise de finances suédoise Klarna, où une IA a géré deux tiers des demandes entrantes en relation client. Le score de satisfaction s'est légèrement amélioré, et surtout le temps de résolution moyen des problèmes est passé de 11 minutes et 30 secondes pour l'humain à 2 minutes et 40 secondes pour l'IA, qui peut potentiellement remplacer 700 emplois à temps plein. Mais Klarna se réserve pour l'instant de le faire, afin de ne pas envoyer de mauvais message à la société.

Certaines entreprises présentes ont commencé à exploiter ce potentiel : chez ManpowerGroup Talent Solutions, cabinet de conseil en recrutement, une intelligence artificielle générative (IAG) fait désormais *« partie intégrante des processus d'accompagnement des candidats »*, selon Romain Chamot, responsable de la *digital factory* (« usine numérique »), qui produit des applications en interne. *« Cela nous aide à analyser le parcours de quelqu'un, pour lui proposer des évolutions de carrière. »* Kingfisher a, de son côté, mis en œuvre une IAG que les clients peuvent interroger en magasin, même si la plupart des projets liés à l'IA sont encore en cours de test.

Plusieurs petits outils sont désormais bien connus, comme l'assistant virtuel RH qui répond aux questions simples des salariés. Il est présent chez le fabricant de systèmes de sonorisation L-Acoustics. La génération automatisée d'offres d'emploi ou fiches de postes est aussi appréciée, chez Publicis ou ManpowerGroup, même si certains manageurs se méfient encore de la fiabilité des outils.

La prudence est de mise

Les participants ont bien identifié les cas d'usage tant pour les métiers RH en eux-mêmes que pour l'ensemble des fonctions de leurs entreprises. Mais ils ont encore du mal à se projeter sur une généralisation. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), qui a formé l'ensemble des salariés de sa direction RH à l'été 2023, en a dénombré 160. Doctolib met en avant, par exemple, la transcription automatique des conversations téléphoniques de ses commerciaux.

Comment expliquer le retard des entreprises pour formaliser les bonnes pratiques ? Les RH plaident la prudence, notamment sur des questions juridiques, car créer son propre ChatGPT en interne – Doctolib héberge par exemple son « DoctoGPT » sur un cloud privé – prend du temps. *« Il faut laisser les gens jouer avant de fermer le bac à sable. On se doit de sécuriser la donnée des Français*, précise Coralie Delfosse, de la CNAV. *Nous travaillons sur notre IAG généraliste pour tous nos agents et un projet spécialisé pour les responsables des systèmes d'information. »*

Même sujet de confidentialité chez Publicis, qui souhaite entre autres protéger les droits d'auteur de ses travailleurs créatifs. L'entreprise a identifié dans trente agences des « champions », pour les mettre en relation et surtout les aider à acculturer les salariés.

Plusieurs entreprises ont fait le choix de former au *prompting*, autrement dit la bonne manière de donner des instructions à ChatGPT et consorts. Une idée contreproductive selon M. Lamri, car ces formations deviennent vite obsolètes, à mesure que la technologie évolue. Et cela ne change rien à la manière dont la fonction RH produit des données ou, plus important, à la manière dont elle envisage le déroulement des carrières pour ceux dont le métier est menacé. La formation à moyen et long terme apparaît encore comme un domaine inexploré.

Pour conclure l'échange, l'expert a insisté sur les difficultés à généraliser l'IA dans les entreprises : *« La fonction RH, qui est dépendante des moyens de son système d'information* [SIRH] *et n'est pas à l'aise avec le digital historiquement, est sous-équipée et sous-compétente pour les nouveaux enjeux. Commencez déjà par définir des bonnes pratiques au niveau de l'entreprise et par former vos salariés à l'importance de garder leur esprit critique. »* ■

JULES THOMAS

¶

Ont participé aux Rencontres RH du mardi 14 mai : Perrine Alègre, *responsable qualité de vie et conditions de travail, Aéroports de Paris ;* **Laurence Allois,** *responsable formation emploi compétences, Unitex ;* **Sébastien Amara,** *DRH, Quadient ;* **Gino Balderacchi,** *DRH, Kingfisher Group ;* **Valérie Burgorgue,** *directrice études et prospective, ANDRH ;* **Romain Chamot,** *responsable de la digital factory, ManpowerGroup Talent Solutions ;* **Léa Coubray,** *consultante, The Salmon Consulting ;* **Karen Crespy,** *DRH, Bosch ;* **Thibault Darsy,** *DRH, Doctolib ;* **Stéphane Delaunay,** *responsable marque & communication client, Malakoff Humanis ;* **Coralie Delfosse,** *directrice développement et transformation RH, CNAV ;* **Laure Demain-Martinet,** *directrice développement et expérience talents, Publicis France ;* **Jérémy Lamri,** *PDG de Tomorrow Theory et cofondateur du LabRH ;* **Philippe Le Cruguel,** *DRH, Klee Group ;* **Alexis Lembo,** *cofondateur, My Personal Outplacement ;* **Axel Lepeme,** *responsable développement RH, Inmac Wstore ;* **Nathalie Louit,** *consultante, ANDRH ;* **Sandrine Saraiva,** *directrice innovation digitale, ManpowerGroup Talent Solutions ;* **Jamila Ouaicha,** *DRH, L-Acoustics ;* **Jules Thomas,** *journaliste au « Monde » ;* **Gilles van Kote,** *directeur délégué du « Monde » ;* **Laetitia Vilpellet,** *consultante RH chez LR Associates.*



Un militant favorable à l'Etat de l'Idaho brandit une pancarte « Déplaçons la frontière de l'Oregon », à Enterprise (Oregon), le 12 mai 2023. ROBYN BECK/AFP

Divorce à l'américaine

Des électeurs de l'Oregon votent pour être rattachés à l'Idaho voisin, moins regardant sur les armes à feu et bien plus sévère en matière d'avortement et de drogues

PRINEVILLE (OREGON) - *envoyée spéciale*

Passé le drapeau américain taille XXL planté sur le rond-point central, l'automobiliste est accueilli à Prineville par un avertissement sur la devanture de l'armurerie. *« Will not comply ».* Le propriétaire prévient qu'il *« n'appliquera pas »* les nouvelles mesures de contrôle des armes à feu adoptées par la majorité des électeurs de l'Oregon.

Prineville, chef-lieu du comté de Crook, dans l'est de cet Etat du Nord-Ouest américain, est en rébellion permanente. Le républicain Donald Trump y a recueilli 69,9 % des voix à la présidentielle de 2016 et plus encore (73 %) à celle de 2020. Les habitants sont exaspérés par les *« gens de la vallée »*, les citadins démocrates vivant près de la côte Pacifique et les politiques démocrates qu'ils imposent sur l'avortement, l'immigration, la taxe carbone, la marijuana et *« toutes ces histoires autour des transgenres »*, comme dit Matt McCaw, l'un des instigateurs de la rébellion et directeur exécutif de l'association Citizens for Greater Idaho (Citoyens pour le Grand Idaho).

L'irrédentiste du magasin d'armes s'appelle Todd Stone. Un type plutôt calme, qui, pour avoir combattu en Irak et en Afghanistan, aime à discuter *« nation building »* et se désole que l'actuel président, le démocrate Joe Biden, ait abandonné Kaboul. Depuis son retour, il vend des fusils et organise des stages survivalistes où l'on apprend à vivre sans électricité ou à tirer sur les rongeurs qui pullulent dans les buissons de sauge. Plutôt que de se plier à la dictature de la majorité, il est partisan de la solution avancée par Matt McCaw et ses amis conservateurs : déplacer la frontière de l'Oregon et rattacher le comté de Crook à l'Idaho voisin, un Etat beaucoup moins tatillon sur les armes à feu mais plus opposé de façon impitoyable à l'avortement, à la drogue et aux transgenres.

A 250 kilomètres de Portland, Prineville, 11 000 habitants, est en campagne. Les électeurs du comté sont saisis d'une question au formulé en apparence inoffensif : sont-ils favorables à ce que leurs élus *« soutiennent les efforts »* visant à quitter l'Oregon pour rejoindre l'Idaho ? Autrement dit : entamer un processus de sécession. Le comté de Crook, où les résultats étaient attendus mercredi 22 mai, est le quinzième à organiser une consultation depuis 2020 sur la question. Douze comtés de l'Oregon ont déjà voté en faveur d'une éventuelle séparation, avec 59 % de votes favorables en moyenne.

« FOSSÉ CULTUREL »

Joshua Derrick, concessionnaire de camping-cars, distribue des panneaux *« Greater Idaho »*. Affable, la barbe fuselée, il défend la liberté de posséder des armes à feu. En novembre 2022, la mesure 114 sur l'interdiction des fusils d'assaut à grand magasin – plus de dix cartouches – a été approuvée par 50,6 % des électeurs de l'Etat. Dans Crook County, elle a été rejetée à 80,5 % des voix. Un *« fossé culturel »* qui justifie, d'après lui, le divorce. Dans l'Oregon rural, on chasse les coyotes qui envahissent les fermes, explique-t-il. Mais le coyote n'est pas une cible facile. *« Il faut le saisir pendant qu'il court. »* Grâce à un AR-15, le chasseur *« a quelques coups de plus »* à sa disposition. A ce stade du conflit ville-campagne, le coyote est loin d'être tiré d'affaire. Un juge du comté de Harney – l'un des douze favorables à l'idée de sécession – a suspendu l'application de la mesure 114.

Todd Stone, Joshua Derrick et leurs amis en conviennent : le déplacement de la frontière a peu de chances d'aboutir. Il faudrait une majorité dans les assemblées des deux Etats et l'approbation du congrès fédéral. L'Oregon (4,2 millions d'habitants) perdrait 60 % de son territoire, 9 % de sa population et un siège de représentant à Washington. *« Sans parler du précédent que cela créerait »*, souligne l'ancien militaire. Déjà, les indépendantistes du Texas ont été récemment revigorés par leur bras de fer avec l'Etat fédéral sur le contrôle de la frontière mexicaine. Dans le nord de la Californie, le mythique Etat de Jefferson des années 1940 (une tentative de créer un nouvel Etat) est réanimé périodiquement. Et le *« divorce national »*, prôné par la représentante trumpiste de Géorgie, Marjorie Taylor Greene, est dans l'air du temps. En février, YouGov a sondé 35 000 Américains : 23 % se sont déclarés favorables à un éventuel divorce de leur Etat d'avec l'Union (29 % de républicains mais aussi 21 % de démocrates). Sorti en avril, le film *Civil War* pousse même les pulsions sécessionnistes jusqu'au conflit armé. Pour une fois, la Californie et le Texas sont du même côté.



En l'absence de soutien politique, les votes dans les comtés de l'Est de l'Oregon restent symboliques. *« C'est surtout une expression de frustration »*, note le politiste James Moore, de l'université du Pacifique. Depuis quarante ans, l'Oregon n'a pas élu de gouverneur républicain.

L'idée de déplacer la frontière, plutôt que celle, encore plus irréaliste, de créer un nouvel Etat pour une population de 400 000 personnes, a germé en 2019. Les mesures anti-Covid ont dopé le mouvement. *« Dans l'Oregon, on ne pouvait pas aller à l'église, les enfants ne pouvaient pas aller à l'école, nombre d'entreprises étaient fermées. A 300 kilomètres à l'est, dans l'Idaho, les enfants allaient à l'école, les gens allaient à l'église, les gens vivaient normalement »*, s'indigne Matt McCaw. Rapidement, *« les gens ont dit : je vais à l'église. Venez m'arrêter si vous voulez »*. Le refus d'obtempérer s'est normalisé. *« Mais ce n'est pas une façon de gérer une société, quand vous avez une majorité qui refuse de se conformer »* à la loi, juge le séparatiste.

Chrétien évangélique, Matt McCaw, 48 ans, élève huit enfants – dont quatre adoptés – avec sa femme, autrice, comme lui, de livres scolaires. La terrasse de sa villa, dans un lotissement privé de Powell Butte, près de Prineville, donne directement sur la chaîne volcanique des Cascades. McCaw prend constamment la barrière montagneuse à témoin. Au-delà, à l'ouest, vivent des gens *« différents »*. *« Différents dans leurs valeurs, différents dans leur vision du monde. »* Ici, le haut désert ; là-bas, la vallée. *« Pourquoi devrions-nous forcer les gens à vivre sous un gouvernement qui ne les représente pas à cause d'une ligne imaginaire tracée il y a cent soixante-dix ans ? »*, insiste-t-il. Pour lui, le divorce avec l'Oregon serait une sorte d'armistice. Finies les tensions, chacun chez soi, une reségrégation, mais cette fois politique. *« Avant, on se divisait sur les taux d'imposition, par exemple. Mais rien n'était tellement contraire à vos valeurs que vous ne puissiez pas vivre avec. »* Maintenant, les différends portent sur des questions existentielles, comme l'éducation des enfants. *« Dans l'ouest de l'Oregon, les gens sont pro-transgenres. Ici, ils ne veulent pas que les enfants s'interrogent sur leur genre. Ils ne veulent pas qu'on aborde le sujet dans les écoles, que des pronoms différents soient utilisés, que des garçons jouent dans des sports féminins*, détaille Matt McCaw. *Si quelqu'un essaie de nous imposer cela, il va y avoir de gros problèmes »*. A l'entendre, c'est la *« paix civile »* qui est en jeu.

> « POURQUOI DEVRIONS-NOUS FORCER LES GENS À VIVRE SOUS UN GOUVERNEMENT QUI NE LES REPRÉSENTE PAS, À CAUSE D'UNE LIGNE IMAGINAIRE ? »
>
> MATT MCCAW
> directeur exécutif de Citizens for Greater Idaho

REFUGE DES SUPRÉMACISTES

Depuis la fin de la ségrégation dans les années 1960, l'Idaho (1,9 million d'habitants sur une superficie de presque la moitié de la France) fait office de refuge pour les suprémacistes blancs. Depuis la pandémie, il attire aussi les chrétiens fondamentalistes de tout le pays. Matt McCaw est attristé de voir que les groupes antiracistes tiennent rigueur à son mouvement pro-Idaho d'être plébiscité par nombre de nationalistes blancs, de complotistes et de mis au ban de Facebook et YouTube. Et de ne pas condamner leur soutien.

Toute association lui paraît calomnieuse. *« Déplacer la frontière ne changera rien à la composition raciale de l'est de l'Oregon, qui est ce qu'elle est. »* A savoir 86 % de Blancs. *« Le projet Greater Idaho n'est pas explicitement nationaliste blanc*, décrypte Amy Herzfeld-Copple, la directrice du Western States Center, un organisme qui lutte depuis 1987 contre les mouvements antidémocratiques du nord-ouest des Etats-Unis. *Mais ses partisans exploitent le mythe du fossé rural-urbain pour créer un espace politique pour des forces antidémocratiques à un moment où les appels à un divorce national et à la sécession se multiplient. »*

A Prineville, les panneaux hostiles au Greater Idaho sont timides, marqués d'un cœur : *« Nous aimons l'Oregon. Tout entier. »* On en trouve quelques-uns le long de la Crooked River, dans un alignement de villas cossues en face du golf municipal. L'ancien maire et actuel doyen du conseil municipal, Steve Uffelman, habite là. Le républicain, en rupture avec son parti depuis l'arrivée de Trump, a prêté son visage aux publicités en faveur du non financées par le comité d'action politique du Western States Center. Pharmacien, pasteur de l'Eglise épiscopalienne, il est arrivé à Prineville à la fin de la splendeur de la capitale mondiale du pin ponderosa, quand la bourgade comptait encore cinq scieries industrielles.

Assis sur sa terrasse, en bordure de la Crooked River, Steve Uffelman raconte la résurrection de la localité, grâce à la compagnie ferroviaire qu'il a réussi à conserver puis à l'arrivée de Facebook en 2010, suivi d'Apple. Les deux géants ont installé des data centers à l'entrée de Prineville, en profitant de l'abondance de terres disponibles, de la découverte d'une nouvelle nappe phréatique et de la fraîcheur du climat. Une opération qui a déjà rapporté 7 millions de dollars (6,45 millions d'euros) à la ville. Facebook opère maintenant dans douze bâtiments ; le numérique a pris la place du bois. *« Et c'est ça qu'on voudrait gâcher en rejoignant l'Idaho ? »*, s'interroge Steve Uffelman.

Les employés des data centers sont discrets. Ils se cantonnent à organiser des actions humanitaires dans les écoles ou des formations à la cybersécurité à la bibliothèque. Mais la population change. Les démocrates s'organisent. Il leur arrive de se réunir au Wild Ride Brewing, une brasserie au décor de hangar où les food trucks n'ont rien à envier à ceux de Portland, la capitale économique de l'Etat. Ils échangent des anecdotes. *« Quand on est arrivés, on a vu les panneaux de soutien à Trump et les églises*, raconte Rachael Gass, une consultante en coaching. *On s'est dit : on peut vivre avec. Le choc, ça a été de s'apercevoir que les gens sont vraiment comme ça. »*

Une polémique acerbe a agité Prineville fin 2022 au sujet d'un projet de ségrégation des livres à la bibliothèque. Les conservateurs voulaient écarter tous les ouvrages évoquant l'homosexualité. Autre bagarre du moment : à propos du traçage de sentiers de randonnée pour VTT. Les fermiers, qui ont des droits de pâturage sur les terres publiques, étaient contre. Leurs animaux risquaient d'être perturbés par la circulation des deux-roues. *« Mais c'est OK d'aller vider son chargeur dans la forêt »*, soupirent Randy et Jen Wynders, les animateurs du club cycliste. Par crainte d'envenimer le contentieux, le service national des forêts a préféré geler le projet.

A l'approche des primaires, qui ont eu lieu mardi 21 mai, les démocrates ont déployé quarante-huit affiches anti-Idaho. Elles ont tenu, contrairement au panneau *« Biden-Harris 2024 »*, aplati en pleine nuit par une rafale de tirs anonymes. Les antisécession ont même osé tenir une petite manifestation, fin avril, devant la mairie. Slogan : *« Ida-no »*. Pas question de rejoindre l'Idaho. ■

CORINE LESNES

Le Monde
JEUDI 23 MAI 2024

Marie-Béatrice Baudet, grande reporter au « Monde », et David Gaillardon, historien, racontent dans « Le Salon vert. A l'Elysée, au cœur du pouvoir », qui paraît le 22 mai, l'histoire de cette pièce du premier étage du palais présidentiel, pré carré du chef de l'Etat. En voici quelques extraits

« Aujourd'hui, Carla et Nicolas se marient, et ils ont décidé de le faire en cachette »



LE SALON VERT. À L'ÉLYSÉE, AU CŒUR DU POUVOIR
de Marie-Béatrice Baudet et David Gaillardon
Grasset, 144 pages, 16 euros



Ce samedi 2 février 2008, Nicolas Sarkozy se lève très tôt. Les nouvelles en provenance du Tchad ne sont pas bonnes. La situation se dégrade vite, plus vite qu'attendu, la guerre civile menace. Les rebelles armés et soutenus par le Soudan sont entrés dans la capitale, N'Djamena, ils s'approchent du palais présidentiel où s'est retranché Idriss Déby Itno. Le chef de guerre africain, allié indéfectible de la France, est en grand danger. Drôle de journée… Ce n'est pas ainsi que le chef de l'Etat avait imaginé débuter ce week-end tant attendu depuis l'inoubliable soirée du 13 novembre 2007. Convié à dîner par le publicitaire Jacques Séguéla, Nicolas Sarkozy tout juste divorcé y fait la connaissance de la top-modèle italienne Carla Bruni, et en tombe fou amoureux. Dès le lendemain, il demande la chanteuse en mariage.

Le grand jour est fixé au 2 février. Oui, aujourd'hui, Carla et Nicolas se marient, et ils ont décidé de le faire en cachette, à l'abri des paparazzis. François Lebel, le maire RPR du 8e arrondissement de Paris, a obtenu du procureur de la République de ne pas faire publier les bans. L'élu a même eu l'autorisation de célébrer l'union à l'Elysée, et c'est le salon vert qui a été choisi par les deux fiancés pour la cérémonie. Avant l'échange des alliances, l'urgence tchadienne s'impose néanmoins, et il faut y répondre. La veille, lors d'une première réunion de crise, Nicolas Sarkozy a pris la décision de ne pas voler au secours du régime au pouvoir, pourtant un ami-clé dans la région.

> « LE PRÉSIDENT SARKOZY NE PEUT S'EMPÊCHER DE SOURIRE : LE SECRET DE SA NOUVELLE UNION A ÉTÉ BIEN PRÉSERVÉ »

(…) Le salon vert accueille donc dès 9 heures un nouveau comité restreint consacré à l'ancienne colonie française. Le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant, a convoqué le ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner, ainsi que Jean-David Levitte, le conseiller diplomatique de la présidence. Hervé Morin, ministre de la défense, est présent lui aussi, accompagné du chef d'état-major des armées, le général Jean-Louis Georgelin. Aux côtés de Nicolas Sarkozy siège l'amiral Edouard Guillaud, son chef d'état-major particulier. Tout est réglé en une heure de temps et les instructions transmises à chacun. Nicolas Sarkozy lève la séance et fait appeler sa voiture. Officiellement, il est attendu à la base aérienne de Creil, dans l'Oise.

En réalité, ce rendez-vous est un leurre glissé dans son agenda. Le chef de l'Etat ne prend pas la route. Une fois ses ministres et ses conseillers partis, il fonce se changer dans ses appartements privés et revient dans le salon vert où les happy few conviés au mariage commencent à arriver. Un luxe de précautions a été pris pour garder confidentiel cet instant exceptionnel. Le quartier compris entre la rue du Cirque et l'avenue de Marigny a été bouclé. Seules les personnes munies d'un laissez-passer peuvent s'en approcher avant de rejoindre l'Elysée côté jardin, par la Grille du coq habituellement réservée aux visiteurs du soir.

Une fois dans le palais, les invités n'empruntent pas l'escalier d'honneur mais gravissent les marches d'un petit escalier dérobé pour gagner le premier étage. Pas plus que les journalistes mobilisés ce jour-là par l'actualité tchadienne et qui poirotent rue du Faubourg-Saint-Honoré, le personnel ne doit soupçonner ce qui se trame. La scène a été fidèlement reconstituée par François d'Orcival dans ses *Histoires de l'Elysée.* La mariée a opté pour une robe blanche délicatement ornée d'un col Bardot, ce col large qui laisse les épaules dénudées, petit clin d'œil à l'ancienne star de cinéma dont les traits inspirèrent le sculpteur Alain Aslan à la fin des années 1960 pour incarner Marianne, symbole féminin de la République française. Nicolas Sarkozy a choisi, lui, le classique costume-cravate.

Tandis qu'il salue les membres des deux familles réunies et ses amis les plus fidèles, le président ne peut s'empêcher de sourire : le secret de sa nouvelle union a été bien préservé. François Lebel a tenu promesse, rien n'a filtré. Le maire a même attendu le matin de ce 2 février pour faire saisir les actes d'état civil des époux, ceux de Carla Bruni ayant été envoyés par la ville de Turin où elle est née. C'est une Bruni-Tedeschi, une famille de grands industriels du nord de l'Italie. Avant d'officier, l'édile parisien semble fébrile. Il s'inquiète de ne pas prononcer correctement le patronyme complet à consonance hongroise du président de la République : Sarközy de Nagy-Bocsa. Le hongrois est l'une des langues européennes les plus difficiles à maîtriser, mais le maire s'en sort bien.

Dans l'assistance, seuls deux participants à la rencontre du matin sont présents : Claude Guéant et Jean-David Levitte. Les témoins du président sont Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet d'Edouard Balladur, et Mathilde Agostinelli, directrice de la communication de Prada. De son côté, Carla Bruni a choisi la comédienne Marine Delterme et l'ancienne égérie de Jean Paul Gaultier, Farida Khelfa, rencontrée lors des défilés de mode parisiens et devenue sa grande complice.

(…) Dans l'après-midi, le couple part pour le pavillon de la Lanterne, résidence de la présidence située à Versailles, où une réception est prévue. Dans le silence soudain retrouvé du salon vert, Minerve égrène ses heures, imperturbable, sans plus se soucier de l'agitation du matin même. Cette pendule que le Mobilier national a installée sur la cheminée de marbre blanc au début du mandat de François Mitterrand est la seule à avoir été témoin d'une scène qui s'est jouée dans la même pièce en janvier 1982, avec un Nicolas Sarkozy alors âgé de 27 ans seulement. Au début de cette année-là, le jeune militant gaulliste vient de prêter serment au barreau de Paris, il se destine à une carrière d'avocat mais n'a qu'une idée en tête : devenir président de la République et, ne doutant de rien, il demande à rencontrer Jacques Attali, le conseiller spécial de François Mitterrand.

Frappée par la détermination de celui qui vient de l'appeler au téléphone pour solliciter un rendez-vous, l'assistante d'Attali lui transmet le message. Celui-ci, aussi amusé qu'intrigué, décide de recevoir le jeune ambitieux dans son bureau contigu à celui de François Mitterrand. Quels conseils furent-ils alors donnés ? Jacques Attali n'en révèle pas davantage. Quoi qu'il en soit, Nicolas Sarkozy découvre à cette occasion le salon vert. Est-ce en souvenir de cet entretien ancien qu'il a choisi ce lieu pour s'y marier ?

(…) Quelqu'un s'y était marié avant… Le bon Gaston Doumergue, le 1er juin 1931. Elu à la présidence de la République le 13 juin 1924, Gaston Doumergue, fils d'un vigneron du Gard, s'installe seul à l'Elysée. A 61 ans, cet avocat protestant à l'allure débonnaire est toujours célibataire. Un trait commun avec Louis-Napoléon Bonaparte, seul autre célibataire élu à la magistrature suprême, à cette époque. Ancien député radical-socialiste, Gaston Doumergue, surnommé par les Français *« notre Gastounet national »* en raison de sa faconde méridionale, demande à sa sœur aînée, Fanny, de l'assister lors des cérémonies protocolaires. Rien d'impossible car, sous la IIIe République, les chefs d'Etat se contentent souvent d'inaugurer les chrysanthèmes.

(…) Le 1er juin 1931, à quelques jours seulement de la fin de son septennat, « Gastounet » épouse civilement Jeanne Gaussal dans le salon vert, en présence de Gaston Drucker, maire du 8e arrondissement. Il a pour témoin le secrétaire général de l'Elysée, Jules Michel. Aucune cérémonie n'est prévue ensuite. Ce rendez-vous clandestin du président devant monsieur le maire avait été inscrit entre deux obligations, officielles celles-là. A dessein, le personnel du Palais n'a pas été informé de la célébration. Pourtant, quand s'entrouvrent les portes du salon vert, après la signature des registres, les époux découvrent employés et huissiers rassemblés au premier étage : tout le monde s'est cotisé afin d'offrir une gerbe de fleurs à la mariée.

Au président qui demande à son maître d'hôtel comment la nouvelle du mariage a filtré, ce dernier lui répond qu'il a été prévenu par l'ambassade de Grande-Bretagne voisine ! Douze jours plus tard, le couple présidentiel quitte pour toujours l'Elysée et le salon vert. Gaston Doumergue se retire provisoirement de la vie politique – avant, en 1934, de prendre la présidence du Conseil pendant quelques mois – et s'installe dans la demeure de son épouse, à Tournefeuille, près de Toulouse, dans cette région occitane qu'il aime tant.

Paul Doumer lui succède le 13 juin 1931, ce qui amuse les chansonniers de l'époque : *« Nous avions M. Doumergue/Nous avons M. Doumer/Et tout le monde s'écrie : Ah merguel/Si chaque fois on en perd un tout petit bout ! »* Agé de 74 ans, Paul Doumer porte beau. Ce magnifique vieillard à la longue barbe blanche est austère, voire rigoriste. Né à Aurillac, dans le Cantal, l'homme est issu d'un milieu modeste : son père était cheminot et sa mère femme de ménage. Pour aider sa famille dans le besoin, il devient apprenti à l'âge de 12 ans. La misère, il connaît, le peuple, il en vient. Toute sa vie, il a travaillé dur pour réussir.

Paul Doumer est un pur produit de la méritocratie républicaine. Il apprécie les bains de foule et ne supporte guère les dispositifs de sécurité renforcés qui l'isolent des Français. *« J'aime mieux être bousculé que bousculer les autres »*, aime-t-il à dire. Pourtant, depuis quelques semaines, la Sûreté générale a informé ses services que des menaces de mort circulaient à l'encontre du président. Averti, celui-ci a répondu, résigné : *« Que voulez-vous… A mon âge, s'il m'est donné de tomber pour le pays, qu'espérer de mieux ? »* C'est un vrai patriote et il l'a payé cher. Quatre de ses cinq fils sont tombés pour la France lors du conflit de 1914-1918.

Le vendredi 6 mai 1932, après avoir reçu à déjeuner le roi Fayçal Ier d'Irak, le président se rend à l'hôtel Salomon de Rothschild où doit se tenir le salon annuel des écrivains anciens combattants de la Grande Guerre. *(…)* Alors qu'il discute avec l'écrivain et officier de marine Claude Farrère, en compagnie du ministre de la défense François Piétri, il est grièvement blessé par un réfugié russe du nom de Paul Gorgulov. L'assassin, qui crie *« Ce n'est que le commencement »*, tire à trois reprises sur le président de la République avec un pistolet Browning M1910, le même type d'arme que celle utilisée en juillet 1914, à Sarajevo, contre l'archiduc François-Ferdinand. Les deux premières balles atteignent Paul Doumer au crâne et à l'aisselle droite. La troisième rate sa cible grâce à un geste réflexe de François Piétri, qui parvient à détourner le bras du tireur. Ce dernier est immédiatement maîtrisé, désarmé, puis vite évacué. La foule présente aux festivités menace en effet de le lyncher.

(…) Victime d'une hémorragie, Paul Doumer a rapidement perdu connaissance. Il s'effondre dans les bras d'un journaliste présent pour commenter la visite officielle. On le transporte en urgence à l'hôpital Beaujon, mais le président s'éteint dans la nuit, à l'aube du 7 mai. Sa dépouille est ramenée à l'Elysée.

La nouvelle de ce « régicide républicain » a déjà fait le tour de la planète. Les kiosques sont dévalisés, des éditions spéciales sont consacrées à l'événement, alors qu'une foule compacte se rassemble devant le palais parisien. Des télégrammes de condoléances arrivent du monde entier. C'est dans le salon vert, une pièce dévolue à l'époque aux appartements privés, que la dépouille du chef de l'Etat est provisoirement installée. Les principales personnalités politiques doivent pouvoir lui rendre hommage et s'incliner devant la veuve du président, Blanche Doumer, muette de douleur dans sa robe de deuil, et entourée de ses trois enfants encore en vie. Comme le veut alors la tradition, on prend soin d'arrêter les pendules.

(…) Les funérailles officielles sont fixées au 12 mai, à Notre-Dame de Paris. Mme Doumer a fait savoir qu'elle refusait que son mari soit inhumé au Panthéon où un hommage doit cependant lui être rendu. Elle déclare alors : *« Ils me l'ont pris toute sa vie, ils me l'ont tué, je veux au moins être avec lui dans la mort. »* Quand le corbillard quitte l'Elysée pour se rendre à la cathédrale de Paris, parmi les milliers de badauds massés devant le palais, un petit garçon de 6 ans, juché sur les épaules de son père, observe la scène et murmure, subjugué par la splendeur des lieux : *« Moi aussi, je serai là un jour ! »* Il s'appelle Valéry Giscard d'Estaing. ■

MARIE-BÉATRICE BAUDET
ET DAVID GAILLARDON



Ivan (Mark Eidelstein) et Ani (Mikey Madison). DREW DANIELS/LE PACTE

ANORA

SÉLECTION OFFICIELLE
en compétition

Sean Baker, l'Amérique avec perte et fracas

Le cinéaste, explorateur canaille des marges de son pays, orchestre la rencontre entre une prostituée et un héritier

Sean Baker est né à New York en 1971 et quelque chose de cette décennie s'est imprimé au fer rouge dans la chair des films qu'il s'est mis à réaliser du début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Une tendresse pour les marginaux indéfendables et autres galériens de l'arnaque, un goût de la déglingue, une virée côté face B de l'Amérique, une façon canaille de jongler avec ses facettes trash et clinquantes.

Anora, son dernier long-métrage, arrivé à point nommé, mardi 21 mai, pour réveiller la compétition cannoise, perpétue le même esprit frondeur, mais l'élevant cette fois aux dimensions d'une formidable odyssée entre rejetons dégénérés du néocapitalisme.

En 2021, *Red Rocket*, qui avait valu au cinéaste américain d'accéder à la compétition, racontait les déboires d'un acteur porno sur la touche, déployant des trésors de conviction pour revenir dans le métier.

Anora, quant à lui, porte le nom de son héroïne, une jeune strip-teaseuse de Brooklyn, qu'on découvre aguichant les clients d'un club aux néons rouges et aux enceintes vrombissantes, pour les entraîner dans des cabines privées où leur prodiguer une danse lascive. Sean Baker s'intéresse aux travailleurs du sexe, parce qu'ils offrent l'ultime incarnation de la classe ouvrière aux XXI^e^ siècle : des personnages qui entretiennent avec leur corps un rapport transactionnel et ne rechignent jamais à la dépense pour faire avancer la fiction.

Anora, elle, préfère qu'on l'appelle Ani (Mikey Madison, vue dans la série *Better Things*), façon de gommer ses origines ouzbèkes. Un soir, elle tombe sur un sympathique freluquet, Ivan (Mark Eidelstein), fils d'un oligarque russe, avec lequel le courant passe grâce à quelques mots échangés dans sa langue natale. Ivan la reçoit dans sa propriété de luxe, s'offre ses services d'escort rubis sur l'ongle, l'entraîne dans une virée en jet privé à Las Vegas où ils se marient sur un coup de tête.

Ani croit avoir décroché la timbale, mais les parents d'Ivan, furibonds, ne le voient pas du tout du même œil. Aux trousses des tourtereaux, ils envoient leur homme à tout faire, l'Arménien Toros (Karren Karagulian) flanqué de deux molosses (dont un joué par Yuriy Borisov, le passager bourru du *Compartiment n° 6*, de Juho Kuosmanen), afin de revenir coûte que coûte sur cette mésalliance.

Ce qui se présentait jusqu'alors comme un conte de fées trivial, où le prince charmant serait un garnement pourri gâté et la princesse une prostituée, change soudain de braquet, se reconfigure en une comédie d'action. Après avoir décrit une traversée en apesanteur des lieux de l'hyperluxe contemporain et de la jeunesse dorée, le film atterrit dans les rues de New York, du côté du réel qui râpe et qui cogne.

Ce qui se présentait comme un conte de fées trivial se reconfigure en une comédie d'action

Ivan ayant fui lâchement, Ani se retrouve seule aux prises avec les trois gros bras, auxquels elle oppose une résistance forcenée, accrochée mordicus à son statut d'épouse. Elle consent toutefois à faire équipe avec eux pour retrouver le prince évanoui dans la ville. Une poursuite s'engage avec perte et fracas, entre Brooklyn, Manhattan et Coney Island, au cours de laquelle les alliances et solidarités se redessinent – Ani étant en effet socialement plus proche des cerbères que d'Ivan. A la féerie succède le retour cruel d'une distance de classe qu'elle avait cru franchir.

Formalisme pop

Le film de Sean Baker, pure pousse de la scène indépendante américaine, surprend d'abord par la formidable générosité dont il fait preuve : le goût des personnages, accueillis en nombre et venant régulièrement relancer le récit, s'adosse à une fiction proliférante qui sait rendre le meilleur de chaque situation.

Le cinéaste ne craint ni de faire durer une scène (celle où Ani détruit tout un salon rupin en se battant contre les hommes de main), ni de susciter de stupéfiantes accélérations par le montage. Sa mise en scène oscille entre un formalisme pop aux couleurs saturées, et un réalisme urbain aux teintes plus hivernales, accompagnant en cela le mouvement de son héroïne, de son ascension factice à sa cruelle désillusion. Tout du long, *Anora* manifeste cette extraordinaire habileté à jongler avec les contrastes et les contraires, voguant de la trivialité au sentiment, orchestrant dans sa galerie de personnages slavo-américains un choc Est-Ouest en plein New York.

La force du film provient de ce qu'il évite tout moralisme ou position de surplomb dans le regard qu'il pose sur ses personnages. Au contraire, il part du cliché pour mieux en creuser la profondeur, révéler les êtres dans toute leur complexité. La relation d'Ani et d'Ivan, spécimens de la jeunesse du XXI^e^ siècle, s'exprime en des termes purement transactionnels, qui correspondent à l'espace économique par lequel ils sont tous deux façonnés, celui d'un marché impitoyable où tout rapport au corps se monnaie. Baker expose cette mutation économique du désir, mais ne le retourne pas en jugement à l'encontre de ses personnages.

Anora est-il pourtant un film antiromantique ? C'est bien de la naissance de l'amour dont il est question ici, mais qui adviendra de biais, comme par inadvertance. Dans sa course folle et rebondissante, un regard se pose sur Ani qu'elle n'avait pas vu venir. La secousse terrassante que ce regard produit à la faveur d'un dernier plan long et intense est inoubliable. ■

MATHIEU MACHERET

Film américain de Sean Baker. Avec Mikey Madison, Mark Eidelstein, Yuriy Borisov, Karren Karagulian, Vache Tovmasyan (2 h 18). Sortie en salle prochainement.

Richard Gere, ce « bon vieux gigolo » devenu gentleman-farmer

L'acteur américain joue le rôle d'un documentariste au seuil de la mort, dans « Oh, Canada », de Paul Schrader, présenté en compétition

RENCONTRE

Toujours vert, Richard Gere. Sur le tard, l'acteur renoue avec ses origines rurales. Lui qui a grandi dans une ferme, dans le nord-est des Etats-Unis, en a récemment acquis une autre, dans la même région. Suivrait-il les brisées de ses aïeux, qui étaient dans le lait ? Au Festival de Cannes, dont il retrouve la compétition avec *Oh, Canada*, de Paul Schrader, il diffuse l'aura hors d'âge d'une divinité bovine – vache sacrée, taureau ailé, veau d'or. Admirez-le ruminer tranquillement d'une interview à l'autre, dans le palace où s'orchestre la promotion du film : l'air de la campagne réussit à l'acteur, qui porte ses 74 ans avec superbe.

Il en avait trente-deux de moins la dernière fois qu'il partagea l'affiche avec Uma Thurman, sa partenaire dans *Oh, Canada*. Le film s'appelait *Sang chaud pour meurtre de sang-froid*, un thriller que tout le monde, y compris ses acteurs principaux, semble avoir oublié. Pour le duo, d'autres souvenirs affleurent : *« Uma ? Je l'ai rencontrée toute petite, à la campagne, chez son père* [le théologien Robert Thurman, spécialiste du bouddhisme tibétain], *en compagnie du dalaï-lama*, rembobine ce bouddhiste convaincu, figure de la cause tibétaine. *Nous étions rentrés en voiture vers New York, une tempête de neige avait créé un trafic monstre… »*

Depuis, les deux acteurs sont copains comme cochon, du moins si l'on se fie à la connivence qu'ils affichent, côte à côte, en entretien. C'est un autre animal que convoque la comédienne pour décrire les retrouvailles de Richard Gere avec Paul Schrader, qui avait dopé sa popularité grâce à *American Gigolo* (1980) : *« Paul et Richard ? On aurait dit deux vieux toutous, ravis de se renifler après tout ce temps ! »*, glisse l'actrice avec malice.

Quatre vérités

Il est vrai que le cinéaste de 77 ans, tapi dans un recoin du palace, a des airs de bouledogue revenu de tout – notamment d'une forme longue de Covid-19 qui a manqué de le terrasser, il y a peu. Face à la maladie qui allait emporter son ami l'écrivain Russell Banks (1940-2023), Schrader a senti la nécessité d'adapter l'un de ses ultimes romans, *Oh, Canada* (Actes Sud, 2022), l'histoire d'un documentariste au seuil de la mort, livrant ses quatre vérités devant la caméra d'anciens élèves. *« Les bons acteurs, ça ne court pas les rues*, bougonne Schrader, dont l'épouse souffre de la maladie d'Alzheimer. *Combien en reste-t-il ? Deux ou trois, maxi. Anthony Hopkins a déjà joué un vieux qui perd la boule* [dans *The Father*, 2020]. *Jonathan Pryce, aussi* [dans *Une vie*, 2023]. *Alors j'ai pensé au bon vieux gigolo, et je l'ai imaginé moribond… »*

De ce personnage âpre et confus, mettant en pièces sa réputation d'honnête homme, Gere se dit passablement éloigné : *« C'est un être de fiction, qui s'est construit, pour l'essentiel, sur des mensonges. Nous autres acteurs savons que le monde est un artifice, parce que nous passons notre temps à faire des films. Mais nous ne pouvons plus rien dissimuler, aucun secret, rien. Nous sommes transparents comme des bébés. »*

Uma Thurman salue, elle, la performance *« musclée »* de son ami gentleman-farmer : *« Richard a passé beaucoup de temps à se faire maquiller, à apprendre son texte, son rôle était très difficile. Ce fut un tournage de guérilla, mais entre gentilshommes courtois, cultivés, civilisés. »*

Gere et Thurman partagent avec leur réalisateur un penchant évident pour la spiritualité : *« On ne ment pas quand on prie »*, dit l'une des répliques, rappelant s'il en était besoin combien Schrader a été marqué au fer par son éducation calviniste. *« Je ne vois pas ce film comme une prière, qui est un acte volitif et conscient, mais plutôt comme une sorte de rêve fiévreux*, module Richard Gere. *Le monde de mon personnage se dissout, s'éparpille, se disloque. Il se souvient de choses qui, pour certaines, n'ont jamais eu lieu. »* Ses modèles ? *« Je me suis inspiré de Russell Banks, que je n'avais jamais rencontré. J'ai regardé des photos de lui, des conférences qu'il a données, quand il était malade. »* L'acteur marque une pause. Sa voix, aussi douce que ses traits, devient murmure : *« Je me suis aussi inspiré de mon père, Homer, dont l'agonie m'a bouleversé. »*

Cet ancien agent d'assurances est mort à l'âge de 100 ans, en mars 2023. Outre le goût des produits laitiers, il a transmis à son fils celui du militantisme – lui soutenait Meals on Wheels, une association livrant des repas aux personnes âgées isolées. L'acteur et sa compagne, Alejandra Silva, une philanthrope espagnole, ont discrètement célébré sa mémoire sur les réseaux sociaux. Sur l'une des photos diffusées pour l'occasion, on distingue Richard Gere trayant une vache, main ferme et regard concentré, comme lors d'une prière. ■

AURELIANO TONET

Un « petit pèlerinage » cannois avec Alain Guiraudie

Comment leur expliquer, à ces femmes en robes lamées qui défilent sur la Croisette, à ces échassiers bodybuildés qui roulent à la cantonade des œillades généreuses, que tout ça n'est que miroir aux alouettes ? Et pourquoi le faire ? Après tout, la magie cannoise ne tient-elle pas aussi dans ce sentiment de pouvoir passer un instant de l'autre côté de l'écran ? Sur cet arpent de terre, tout le cinéma mondial est là. Eux aussi.

Fin de journée. Rafales de vent. Nous nous sommes installés, avec Alain Guiraudie, sur le bord de ce long fleuve humain qui déambule en rêvant. *« Au début, quand je venais à Cannes, j'y restais longtemps. Je garais la voiture et je rentrais dans la bulle sans en sortir*, raconte de sa voix rocailleuse de paysan du Sud-Ouest le réalisateur qui présente son joli dernier film, *Miséricorde*, dans la section Cannes Première. *Mais je n'ai jamais rencontré de sugardaddy, un producteur qui m'aurait dit : “Viens je vais te filer plein de pognon pour ton film.” Je finissais au Petit Majestic, un rade au coin de la rue Victor-Cousin, le rendez-vous de ceux qui n'ont d'invitation pour aucune fête, le bal des recalés, à boire des coups sur le trottoir. »*

Alain Guiraudie fait partie de ces cinéastes qui ont grandi avec le Festival. Trois fois à la Quinzaine (*Ce vieux rêve qui bouge* en 2001, *Pas de repos pour les braves* en 2003 et *Le Roi de l'évasion* en 2009), une fois à Un certain regard (*L'Inconnu du lac*, prix de la mise en scène en 2013), en compétition (*Rester vertical*, 2016). Aujourd'hui, il ne reste que le temps de faire le boulot (*« Enfin, j'ai fait mon petit pèlerinage »*) : présentation aux exploitants de salles, montée des marches, interviews – *business as usual*.

Foule hypnotisée

C'est qu'il n'y a pas « un » Festival, mais plusieurs, qui se croisent, s'entremêlent, s'ignorent ou se dévorent. Réalisateurs et acteurs en quête de consécration, producteurs et distributeurs tentant de serrer la main invisible du marché, journalistes s'endormant aux projections incessantes. Et cette foule à jamais hypnotisée par l'entrée du train des Méliès en gare de La Ciotat.

Tout ça fait de Cannes – le temps d'un instant sur l'échelle de l'éternité – la place du village mondial : #metoo en étendard, cinéastes argentins clamant contre les réformes assassines de Javier Milei, Cate Blanchett montant les marches avec une robe aux couleurs de la Palestine, l'Algérie sortant la carte du 7e art sur la plage Magnum… Au Petit Majestic, un intermittent en colère du mouvement « Sous les écrans la dèche », se plaint de n'être pas assez visible. *« C'est vrai que je n'ai pas le badge »*, s'inquiète Alain Guiraudie, depuis toujours engagé à gauche. Une troupe de princesses atomiques descendues des banlieues niçoises passe en riant. Demain ne chante pas. Mais la nuit, si. ■

LAURENT CARPENTIER

Les frères Larrieu portent le mélo à son sommet

En adaptant le roman éponyme de Pierric Bailly, ils signent un récit familial sec et poignant, avec Karim Leklou et Laetitia Dosch

LE ROMAN DE JIM
CANNES PREMIÈRE

Bien que tenue sous le boisseau par le Festival, l'information fait son chemin. On dénombre, à Cannes, non pas un mais des centaines de Thierry Frémaux, délégué général de la manifestation. Le nombre augmentant chaque année, chacun d'entre lui passe le Festival à repeindre la compétition à ses couleurs. Nous-mêmes, à l'occasion, ne sommes pas insensibles à cette petite prestidigitation séditieuse. Ainsi déplaçons-nous d'autorité en compétition le nouveau film d'Arnaud et Jean-Marie Larrieu, mélodrame sec et poignant, comme on en voit peu.

Rien de surprenant, eu égard à la singularité de ces Occitans qui se sont mis au turbin léger et fraternel du cinématographe depuis plus de vingt ans. Chronique campagnarde polyamoureuse (*Peindre ou faire l'amour*, 2005), fantastique apocalyptique ibérique (*Les Derniers Jours du monde*, 2009), polar des cimes (*L'amour est un crime parfait*, 2013), comédie musicale lourdaise (*Tralala*, 2021) : on retient ici le goût de la fantaisie et du bricolage existentiel, l'amour de la chair, le sens aigu du dépaysement et du paysage.

Les réalisateurs constituent leur récit avec un sens de l'ellipse, du raccord à distance et de la fluidité narrative remarquable

Les voici, avec *Le Roman de Jim*, à pied d'œuvre sur le mélo. L'idée jaillit à la lecture du roman éponyme du romancier jurassien Pierric Bailly, paru en 2021 chez P.O.L, comme eux disposé à fabriquer de l'universel à partir d'un territoire bien marqué. A Saint-Claude, Haut-Jura, Aymeric (Karim Leklou), au prologue de ce film, se cherche un peu en se perdant. Cambriolage de particuliers avec quelques compagnons monte-en-l'air, histoire de voir venir, en l'espèce surtout la police, et la prison qui suit derrière. A la sortie, une rencontre fortuite, à Saint-Claude – celle de Florence (Laetitia Dosch), une ancienne collègue de travail – le remet sur les rails.

Un peu paumée, enceinte de six mois, avec le père de l'enfant qui a taillé sa route, dotée toutefois d'une affriolante complexion, Florence, qui le consomme le soir même, ne semblait attendre qu'Aymeric. Sa tendresse. Sa générosité. Sa capacité à se donner, comme à recevoir et l'amante, et la mère et l'enfant. L'histoire se noue ici et, sans qu'on le sache encore on en prend pour plus de vingt ans. Il n'est jamais simple de faire cela au cinéma. L'une des premières vertus du film, c'est la manière dont les Larrieu constituent leur récit sur une aussi longue durée, avec un sens de l'ellipse, du raccord à distance et de la fluidité narrative absolument remarquable.

Il y aurait trois grands moments. Celui de l'amour comme don, sans calcul ni prévision. Aymeric, qui enchaîne les petits boulots, vit avec Florence, infirmière, une vie à la fois modeste et marginale dans un gîte campagnard ; il devient le père du petit Jim, aime cet enfant qui n'est pas de lui mais qu'il a vu naître comme le sien propre, tout en ménageant, avec la mère de l'enfant, l'espace bio-historique d'un autre père qui ne serait pas lui. Des projets sont en cours.

Réinventer la vie

La vie, toujours cette garce, va se charger de leur donner une direction inattendue. Un jour qu'il rentre chez lui, Aymeric trouve Florence attablée avec un homme qui lui est de toute évidence familier. Flottement. Moment de gêne. On apprend vite que l'homme se nomme Christophe (Bertrand Belin), qu'il est le père naturel de Jim, et qu'il vient de perdre toute sa famille dans un accident de voiture. Naturellement, ses pas l'auront porté auprès de Florence et de leur fils. Naturellement, il semble devoir s'installer en leur compagnie. Naturellement, il n'entretient aucune reconnaissance ni ne fait aucun effort particulier à l'égard de celui qui l'a élevé.

Florence bouge insensiblement sous le choc, qui distille graduellement ses effets. D'une perspective de ménage à trois, on passe à une séparation de raison d'avec Aymeric, puis au départ de la famille reconstituée pour le Canada. En un mot, Aymeric, qui voit ses lettres rester sans réponses, n'a plus de fils. Réinventer la vie aura donc consisté pour ce personnage de libertaire égoïste qu'est Florence, si prompte à insulter le bourgeois, à sacrifier celle de son compagnon et à saccager le sentiment filial que lui portait son fils. On aura beau se convaincre que les Larrieu ont honnêtement œuvré pour donner leurs raisons à tous les personnages – nul complot, nul noir dessein contre Aymeric, juste des options désirantes qui se reconfigurent sans qu'on se sente redevable de rien à quiconque –, le Christophe et la Florence ne nous y deviennent pas spécialement sympathiques.

Et alors même que se brise en mille morceaux la vie d'Aymeric avec la perte de la femme et de l'enfant qui la lui rendait si chère, un long et souterrain mouvement d'une possible reconquête se met en place à son insu même. C'est la dernière partie du film, la plus fabuleuse et émouvante. On la laisse ici en jachère à la disposition de ses futurs spectateurs, avec le sentiment que les Larrieu – en cela aidés par un Karim Leklou qui confirme son très grand talent – ont fait ici la peinture, contre l'air du temps, d'un homme que sa délicatesse honore. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film français d'Arnaud et de Jean-Marie Larrieu. Avec Karim Leklou, Laetitia Dosch, Sara Giraudeau, Bertrand Belin (1 h 41). Sortie en salle le 14 août.

Blues migratoire à New York

Le premier long-métrage de l'Américaine Constance Tsang suit la rencontre de deux âmes seules dans le Queens

BLUE SUN PALACE
SEMAINE DE LA CRITIQUE

Il est toujours passionnant d'observer comment les grands maîtres du cinéma infusent dans la formation des jeunes cinéastes. L'Américaine Constance Tsang, qui vit à New York et présente son premier long-métrage, *Blue Sun Palace*, à la Semaine de la critique, à Cannes, aime incontestablement le Taïwanais Tsai Ming-liang (*La Saveur de la pastèque*, 2005). Suffisamment, en tout cas, pour ne pas se contenter de copier le réalisateur, qui a sublimé l'errance dans les rues de Taipei dans des histoires crues et sensuelles, où l'extase naît de l'instant vécu avec intensité et de la durée du plan.

Dans sa fiction, la réalisatrice trentenaire crée son propre univers au sein d'une communauté de migrants dans le Queens, à New York. Elle s'est juste permis d'emprunter à Tsai Ming-liang son acteur fétiche, le lunaire Lee Kang-sheng, compagnon de route du cinéaste depuis *Les Rebelles du dieu néon* (1992). Lequel, découvrant le scénario de *Blue Sun Palace* (allusion à un rêve de restaurant, dans ce film où l'on mange et savoure), n'a pas hésité une seconde, nous a-t-il expliqué au lendemain de la projection.

Lee Kang-sheng incarne un migrant taïwanais, ancien entrepreneur criblé de dettes qui a quitté son pays et laissé femme et enfant derrière lui. Il travaille comme manutentionnaire et, de temps à autre, vient trouver du réconfort dans un salon de massage pour hommes dans le Queens, tenu par des femmes immigrées chinoises et taïwanaises, et il se lie avec l'une d'elles, Didi (Wu Ke-xi).

Tout cela – l'arrivée sur le sol américain, la rencontre, etc. –, *Blue Sun Palace* ne le montre pas, mais le suggère a posteriori. Le film s'ouvre directement sur une discussion plutôt joyeuse entre l'homme et Didi, le soir dans une cantine. La nuit passe, et il s'écoule une bonne vingtaine de minutes durant lesquelles la caméra s'installe dans l'espace étroit des cabines, ou dans l'entresol de l'entrée, où les clients paient, avant que le générique de début ne s'affiche.

Maîtrise rare

Ce temps définit en quelque sorte les règles du jeu : on ne sortira guère dans les rues (intérieur jour et nuit), tout ou presque se passe dans l'intimité des soins et du quotidien des filles, lesquelles enchaînent les heures et travaillent à l'intuition, la frontière entre massage et service sexuel étant aussi fine que le rideau séparant les cabines. Du matin au soir, du rose de l'aube au bleu velouté du soir, la lumière s'infiltre par les fenêtres, comme tombée du ciel.

A ce stade du film, on est déjà conquis par cette maîtrise rare de la cinéaste, qui réussit à capter les gestes de manière quasi documentaire, tout en travaillant des tableaux, jamais maniéristes ni misérabilistes – cela fait du bien après un certain nombre de films cannois maniant le trash au lasso. Ces mains fines qui parcourent la peau nous racontent des histoires invisibles : elles cherchent à détendre, ou parfois à éloigner la douleur, celle de la nuque, bien sûr, pour Lee Kang-sheng, dans un clin d'œil aux séances d'acupuncture fumantes qu'il pratique dans *Days* (2020), de Tsai Ming-liang (ce dernier ne faisant ici que filmer la vraie vie du comédien, souffrant réellement).

La cinéaste s'est permis d'emprunter à Tsai Ming-liang son acteur fétiche, le lunaire Lee Kang-sheng

Puis le récit est subitement détourné par la mort brutale de Didi. Non pas pour ouvrir le couvercle du drame, ni de l'enquête. La cinéaste cherche plutôt à faire émerger d'autres personnages, soulevant deux ou trois questions – une femme peut-elle en cacher une autre, l'amour peut-il se recycler ? Constance Tsang n'a pas oublié le « mantra » cinématographique de Tsai Ming-liang : chaque rencontre est éternelle, même si elle ne dure pas. Un plan inoubliable sur le visage Lee Kang-sheng nous le dit à sa manière. Sublime de mélancolie, comme toujours. ■

CLARISSE FABRE

Film américain de Constance Tsang. Avec Lee Kang-sheng, Wu Ke-xi, Haipeng Xu (1 h 57). Sortie en salle prochainement.

« Le reggaeton vient de la rue, comme la culture hip-hop »

Le chanteur colombien J Balvin est en concert à l'Accor Arena de Paris, le 22 mai

J Balvin, en octobre 2023.
UNIVERSAL

ENTRETIEN

J Balvin est l'un des artistes les plus connus du reggaeton, cette musique popularisée à Porto Rico et qui s'est imposée dans le monde entier. Fort de ses six Latin Grammy Awards, le Colombien est le premier artiste latino à dépasser le milliard d'écoutes sur la plate-forme d'Apple. Avant la sortie d'un album, et son concert à Paris, mercredi 22 mai, J Balvin fait le point sur le reggaeton.

On vous appelle le « prince du reggaeton », pouvez-vous nous expliquer ce genre musical ?

Le reggaeton est né à la Jamaïque à partir d'une rythmique du dancehall *[style musical populaire, version digitale du reggae, avec un tempo rapide pour les pistes de danse]*. Puis le son s'est exporté au Panama grâce aux DJ. Après, les Portoricains ont commencé à rapper sur ces rythmes, et ils ont inventé des versions espagnoles pour les chansons en anglais, sur des rythmes comme ceux du Panama. Ils ont un peu changé la vitesse et le *drum pattern*, le rythme de la batterie. Le *riddim* original *[mot d'origine jamaïcaine qui désigne la séquence de rythme et de basse formant la base d'une chanson]* s'appelle le « dembow ». *[Il se met à jouer les percussions sur la table.]* C'est ça, l'architecture. Le rythme de la batterie, c'est ce qui fait le reggaeton.

Ce riddim dembow, créé par Steely et Clevie, a été popularisé par le Jamaïcain Shabba Ranks. Qu'est-ce que les DJ panaméens ont changé pour arriver au reggaeton ?

Ils l'ont ralenti un peu. Fondamentalement, le reggaeton tel que nous le connaissons vient de Porto Rico. En fait, c'est le Portoricain Daddy Yankee qui a donné le nom au genre. C'est lui, le pionnier. C'était du reggae en espagnol mélangé au rap.

Vous souvenez-vous de la première fois que vous avez entendu du reggaeton ?

Oui, j'avais 14 ans. Avec un ami, on téléchargeait de la musique sur la plate-forme Napster. On écoutait ce qu'il avait téléchargé sur l'autoradio de sa voiture. Un jour, il me dit : « Ça, ça s'appelle du reggaeton. » Ça venait de Porto Rico. Et ça m'a époustouflé. Je me suis dit : « Je veux faire ce son ! » J'avais grandi en écoutant du hip-hop mais je ne comprenais pas l'anglais. Avec le reggaeton il y avait le bon mélange entre notre son latino et le fait d'écrire des rimes sur des thèmes de la rue. Le reggaeton vient de la rue comme toute la culture hip-hop. Le premier que j'ai écouté, c'est Daddy Yankee. Il a pris sa retraite récemment, et je suis vraiment triste.

Qu'est-ce qui différencie votre reggaeton colombien du reggaeton portoricain ?

Nous avons apporté beaucoup de mélodies différentes, un autre type de paroles. C'est beaucoup plus poli que le reggaeton brut, où il y a beaucoup de sexe… Même si je l'adore, c'est pour ça que je l'écoute ! En Colombie, nous avons des goûts différents en ce qui concerne la batterie, il y a une couleur différente. Les Colombiens ont fait évoluer la musique vers un registre plus romantique et sexy.

> « Les Colombiens ont fait évoluer la musique vers un registre plus romantique »

Y a-t-il aussi des différences dans les textes ?

L'Amérique centrale et du Sud est un grand continent, nous parlons la même langue mais nous avons des argots différents. Quand nous avons commencé à écouter du reggaeton de Porto Rico, nous ne comprenions pas la moitié des mots. C'est à ce moment-là que nous sommes entrés dans le jeu : nous, les Colombiens, avions un espagnol plus neutre. Au début, nous avons pensé que c'était plus universel. Mais maintenant, il y a aussi beaucoup d'argot colombien dans les textes.

Est-ce que le fait de venir de la ville de Medellin a changé quelque chose à votre musique, à vos textes ?

Oui, absolument, je fais partie d'une génération qui veut changer l'image de notre ville. Nous sommes 4 millions d'habitants et nous avons été assimilés aux narcotrafiquants, à Pablo Escobar, dans le monde entier. En ce qui me concerne, je ne me reconnais pas en lui, il a bousillé toute une génération. Et avec notre musique, nous voulons changer cette image, nous ne sommes pas des gangsters. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE BINET

En concert, le 22 mai à 20 heures, à l'Accor Arena de Paris.

Jules et Gédéon Naudet tournent une série sur les Jeux olympiques de Paris

Les deux cinéastes ont été choisis par Paris 2024 et le CIO pour réaliser cinq épisodes et un film sur la préparation de l'événement

On les avait laissés dans les flammes de Notre-Dame de Paris avec le documentaire *Notre-Dame de Paris des frères Naudet* (2021) ; ils reviennent avec la flamme olympique. Les frères Jules et Gédéon Naudet vont réaliser pour France Télévisions une série en cinq épisodes et un film sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'annonce a été officialisée mardi 21 mai au Festival de Cannes, lors de la présentation du documentaire inédit *Olympiques ! La France des Jeux*, de Mickaël Gamrasni.

« Il y a un peu plus de trois ans, quand nous avons appris le projet de cérémonie d'ouverture sur la Seine, le choix des sites des compétitions dans des lieux emblématiques de Paris, on s'est dit qu'il y avait quelque chose à faire, que nous avions envie d'y participer, expliquent les deux réalisateurs, résidant depuis 1989 aux Etats-Unis, rencontrés début mai à Paris, quelques jours avant de partir à Marseille pour l'arrivée du flambeau olympien. *On en avait ras le bol d'être les frères catastrophe ! »*

Et, de fait, la plupart de leurs films ont scruté la face sombre du monde. Le 11 septembre 2001, alors qu'ils tournaient un documentaire sur un pompier new-yorkais, les frères Naudet avaient été les seuls à filmer le premier avion percutant les tours du World Trade Center et à suivre, de l'intérieur, le travail des pompiers et des secouristes.

Les images de ces deux réalisateurs jusqu'alors inconnus firent le tour du monde en quelques minutes et donnèrent lieu à un documentaire, *New York : 11-Septembre*, sorti l'année suivante et vu par plus de 52 millions d'Américains sur CBS.

En 2018, avec *13-Novembre : Fluctuat Nec Mergitur*, documentaire pour Netflix, le duo revient sur les attentats terroristes qui ont frappé Paris en 2015. Quatre ans plus tard, avec la même méthode d'approche chronologique et humaine, Jules et Gédéon Naudet, reconstituent la nuit du 15 au 16 avril 2019, où la cathédrale Notre-Dame s'embrasa.

« Les coulisses de l'événement »

Discipline imposée depuis 1912 et chère au CIO, la captation des JO (52 films au total) permet de faire revivre les épreuves, les moments forts, mais aussi les à-côtés des Jeux. Le film est traditionnellement diffusé quelques mois après la cérémonie de clôture. Aux JO de Tokyo en 2021, la Japonaise Naomi Kawase s'était intéressée aux sportives, aux mères engagées dans la compétition. Une vision d'auteur pour sortir du film de commande très balisé.

Les frères Naudet entendent eux aussi imprimer leur marque. *« Nous avons eu envie de leur proposer non pas un film, mais une série sur les coulisses, sur comment on organise cet événement. Pas que du point de vue des athlètes, mais aussi de ceux qui travaillent dans l'ombre*, précise Jules Naudet. *Nous allons suivre indirectement les sportifs, à travers une tierce personne, raconter la grande histoire à travers une somme de petites. »*

Le Comité d'organisation cherchait aussi à rompre avec le format classique du film. Et le nom des Naudet était sur leurs tablettes. *« On pensait leur proposer une idée farfelue et, en réalité, ils avaient pensé à la même chose et à nous ! »*, dit le duo. Commence alors une série de négociations avec le CIO pour les convaincre de faire évoluer l'institution. *« A l'automne 2022, nous avons eu un premier rendez-vous avec Tony Estanguet »*, raconte Gédéon. Le président de Paris 2024 donne son accord, suivi par le CIO. *« Nous avons pensé qu'une série diffusée avant et après les Jeux est le bon choix pour dépoussiérer le format »*, juge Emile Abinal, responsable audiovisuel à Paris 2024. La société Elephant (*Un président, l'Europe et la guerre*, de Guy Lagache, 2022) se charge de la production.

Les trois premiers épisodes seront proposés sur France Télévisions peu avant la cérémonie d'ouverture, le 26 juillet. Le premier se compose d'images d'archives et d'interviews et revient sur les précédentes défaites de Paris dans la course à l'obtention des JO. Les deux suivants couvriront la période qui s'étend de J – 100 à J – 10 avant le lancement des Jeux. Tony Estanguet en sera l'un des personnages fil rouge. *« Nous allons raconter la dernière ligne droite*, détaille Jules. *Nous revenons à notre manière de travailler lors du 11-Septembre, sans savoir à l'avance ce qui va se passer. C'est le plus dur mais aussi le plus excitant. »*

Le tournage a débuté le 29 février. Il se poursuivra jusqu'à la fin des Jeux paralympiques, à raison, parfois, de dix-huit heures d'images tournées par jour et un montage en temps réel. *« Nous tenions à mélanger, dans le traitement, des athlètes olympiques et paralympiques »*, précise Gédéon Naudet. Un film reprenant les images tournées pour la série est prévu pour une diffusion internationale en janvier 2025. ■

GUILLAUME FRAISSARD

La fuite de la Panthère noire, d'Hollywood à La Havane

Une fiction inspirée de l'évasion du militant Huey P. Newton en 1974

APPLE TV+
À LA DEMANDE
SÉRIE



Huey P. Newton (André Holland).
APPLE TV+

On trouvera ce *Big Cigar* au croisement de deux pulsions hollywoodiennes contemporaines : le désir de donner à l'histoire afro-américaine la place que le cinéma et les séries produits à Hollywood lui ont longtemps refusée, d'une part ; la nostalgie de la période qui va de 1967 à 1975 (de *Bonnie and Clyde*, d'Arthur Penn, aux *Dents de la mer*, de Steven Spielberg), d'autre part.

The Big Cigar met en scène les derniers moments de l'amitié entre Huey P. Newton (1942-1989), fondateur du Black Panther Party for Self-Defense, fils d'un pasteur baptiste qui avait quitté sa métairie de Louisiane pour Oakland (Californie), et Bert Schneider (1933-2011), fils du président de Columbia Pictures et producteur d'*Easy Rider* (1969), de Dennis Hopper, et de *Five Easy Pieces* (1970), de Bob Rafelson. Inspiré d'un article de Joshuah Bearman, publié par *Playboy* en 2012, *The Big Cigar* pourrait être une comédie picaresque : il s'agit de mettre en scène l'évasion de Newton vers Cuba, au nez et à la barbe du FBI, en faisant passer cette extraction pour le tournage d'un film intitulé *The Big Cigar*.

A cette dynamique comique (qui était à l'œuvre dans *Argo* [2012], de Ben Affleck, autre fiction tirée d'un article de Bearman) s'oppose la réalité du moment historique : on est en 1974, le Black Panther Party explose sous les coups de la police et du FBI ; à Hollywood, les artistes affranchis des considérations commerciales (Coppola, Cimino, Bogdanovich) vont devoir céder le pas aux artistes qui font monter le cours de leur studio en Bourse (Spielberg, Lucas).

L'imminence de ce double échec historique jette sur la série une ombre de tristesse et d'amertume qui en fait la singularité, au risque de gâcher les plaisirs simples de la fiction. Si Jim Hecht, qui est à l'origine de *The Big Cigar*, et Janine Sherman Barrois, qui en est la showrunneuse, étaient allés au bout de ce parti pris élégiaque, la série aurait peut-être maintenu de bout en bout l'intensité qui la parcourt par moments. Leurs hésitations à mettre en évidence les côtés les plus obscurs de leurs protagonistes – Newton comme Schneider – entravent la dimension tragique, pourtant incarnée avec force par André Holland, qui tient le rôle de Huey P. Newton.

En 1974, Newton est inculpé du meurtre d'une prostituée d'Oakland. Nombre de ses camarades ont été abattus par les forces de l'ordre en *« résistant à leur arrestation »* ou en *« tentant de s'évader »*, à l'image de Fred Hampton (1948-1969) – qui était au centre de *Judas and the Black Messiah* (2021), long-métrage de Shaka King. Persuadé que ses jours sont en danger, le militant cherche refuge à Hollywood, chez Bert Schneider (Alessandro Nivola). Celui-ci travaille alors sur le montage du documentaire pacifiste *Le Cœur et l'Esprit* (*Hearts and Minds*), tâche dont l'accomplissement n'est pas accéléré par la consommation de grandes quantités de cocaïne.

L'acteur André Holland impressionne en fondateur du Black Panther Party

Addiction à la cocaïne

Schneider voudrait être ce que l'on appelle aujourd'hui un « allié ». Conscient de la distance qui le sépare de son ami Huey P. Newton, il se croit prêt à mettre en danger ses privilèges, voire sa liberté. Nivola trace un portrait nuancé de cette conscience sans cesse rattrapée par ses tendances hédonistes. Finalement, le vrai allié sera Steve Blauner (1933-2015), incarné par P. J. Byrne, impeccable de gentillesse héroïque, l'associé de Schneider (avec le réalisateur Bob Rafelson) au sein du studio BBS. C'est lui qui facilite la fuite de Newton et de sa compagne, Gwen Fontaine (Tiffany Boone), à travers la Californie et le Mexique.

Le meilleur de *The Big Cigar* tient dans ces séquences qui mettent en scène les tourments de Newton, travaillé par sa culpabilité de fuyard, mais aussi par son addiction à la cocaïne (on se demande par moments si ces lignes, ce ne sont pas le vrai trait d'union entre le militant et le producteur). André Holland, acteur d'exception – voir *High Flying Bird* (2019), de Steven Soderbergh, sur Netflix –, laisse entrevoir les abîmes de souffrance de son personnage, que ce soit lors de ses confrontations avec son père (Glynn Turman) ou au gré de ses affrontements avec l'autorité.

Le temps d'un flash-back, qui montre Schneider et Newton discutant au bord d'une piscine d'un éventuel film sur le Black Panther Party, le producteur refuse l'hypothèse d'un biopic *« from womb to tomb »* (« du ventre maternel à la tombe »). Pourtant, quand le rythme cocaïné de *The Big Cigar* se fait épuisant (il s'agit de faire tenir toute cette histoire en six épisodes d'à peine trois quarts d'heure), on se dit qu'un tempo plus ample aurait mieux convenu à cette tragédie américaine. ■

THOMAS SOTINEL

The Big Cigar, de Jim Hecht et Janine Sherman Barrois (EU, 2024, 6 × 45 min). Avec André Holland, Alessandro Nivola, Tiffany Boone, P. J. Byrne.

Des piscines « Tournesol » aux bassins olympiques

Un documentaire retrace cent cinquante ans d'histoire de la natation française

FRANCE 3 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
JEUDI 23 MAI – 22 H 50
DOCUMENTAIRE

Pour les uns, leur forme ressemble à une amanite phalloïde, quand les autres y voient une coccinelle ou une soucoupe volante. La structure en plastique ronde des piscines « Tournesol » s'inspire en fait de celle de l'oursin. De couleur grise, rouge, bleue ou jaune, leur capacité à s'ouvrir tel un éventail, en suivant le soleil, leur a donné leur nom.

L'idée, ingénieuse et peu onéreuse, a valu à l'architecte Bernard Schoeller (1929-2020) d'être choisi pour mener le programme « 1 000 piscines », voulu par Charles de Gaulle en 1969, après deux accidents dramatiques. En faisant passer le parc national de 200 à 1 200 piscines couvertes, l'objectif de l'Etat est alors de permettre à chaque enfant d'apprendre à nager.

Sans précédent dans le sport français, cette volonté politique va également permettre à la nation de briller lors des compétitions internationales. A quelques semaines des Jeux olympiques de Paris 2024, les piscines « Tournesol » et ceux qui les ont fréquentées servent de fil rouge à ce documentaire, simple et juste, sur cent cinquante ans de natation française.

Traversée de Paris à la nage

Parmi les historiens, sportifs ou maîtres-nageurs qui confient ici les souvenirs de leurs premiers bains, Alain Bernard (médaille d'or sur 100 m nage libre à Pékin en 2008, ainsi qu'à Londres en 2012 sur le 4 × 100 m nage libre) retrouve pour l'occasion le bassin d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), qui porte désormais son nom. Puis l'ex-ministre des sports Roxana Maracineanu (2018-2020), habituée, enfant, de la piscine de Blois, avant de devenir, en 1998 à Perth, la première championne du monde de l'histoire de la natation française sur 200 m dos – une ado de 14 ans lui écrit alors un mot : elle signe Laure Manaudou.

Le récit de Franck Esposito est particulièrement stimulant. Il raconte comment, adolescent, il partait à 6 heures pour retrouver son entraîneur à la « Tournesol » de Six-Fours-les-Plages (Var). *« Je savais que mes concurrents nageaient dans de belles piscines universitaires »*, dit-il : il décroche le bronze aux Jeux de Barcelone en 1992, sur 200 m papillon. Se replonger dans ces jeunes années apporte un parfum de nostalgie, contrebalancé par le choix d'archives parfois cocasses. Notamment la séquence montrant les compétiteurs de la traversée de Paris à la nage du *Petit Parisien*, dans les années 1920. Et celles, épatantes, des « cours à sec ».

Un parfum de nostalgie, contrebalancé par un choix d'archives parfois cocasses

Au XIXe siècle en effet, alors que l'on déplore de trois mille à cinq mille morts annuels par noyade en France, la natation devient obligatoire, en 1879, pour les garçons – les filles peuvent, elles, continuer de se noyer. Mais il s'agit de cours donnés en classe. Les enfants, à plat ventre sur une table ou debout, apprennent simplement les mouvements de la brasse. *« Des cours évidemment d'une totale inefficacité »*, relève un historien.

Si l'on dénombre aujourd'hui quelque deux mille piscines couvertes dans l'Hexagone, celles-ci sont plus grandes et servent plus à jouer qu'à nager – le film évoque une *« nouvelle philosophie de rapport à l'eau »*. Selon Santé publique France, pourtant, 16,3 % des Français ne savent *« pas du tout »* nager (chiffres de 2016), et le nombre de morts par noyade accidentelle ne parvient pas à descendre au-dessous de mille par an. ■

CATHERINE PACARY

***Dans le grand bain. Comment les Français ont appris à nager,** documentaire d'Anne-Cécile Genre, coécrit par Emilie Dumarest (Fr., 2024, 52 min).*

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 24 - 119
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur **jeux.lemonde.fr**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II										■		
III								■				
IV				■			■					
V					■	■				■		
VI									■			
VII			■								■	
VIII							■	■				
IX						■						
X												

HORIZONTALEMENT

I. Son compte est bon. **II.** Sa passion risque de l'aveugler. Préposition. **III.** Assez difficile à relever. Seule, elle peut être méchante. **IV.** Pièce de charrue. Négation. A souvent le beau rôle à la Bastille. **V.** Vieux monsieur. Son filet l'aide à s'enfoncer. Part. **VI.** Fait grimper pour savourer l'herbe tendre. Pointe d'étoile. **VII.** Manifestation de caractère. Richement recouvert. **VIII.** Ancien royaume du Caucase. Proche et précieuse en toutes circonstances. **IX.** Souvent très beau quand il est funèbre. Toujours battante. **X.** Elles se mesurent en ohms.

VERTICALEMENT

1. Gardien des stocks. **2.** Vous pouvez y penser sans trop de problèmes. **3.** Mettra en place. Annonce le lever du soleil. **4.** Peut être approuvée. N'est plus derrière les barreaux. **5.** A la frontière franco-espagnole. Demandes avec insistance. **6.** Dans le vent. Ingrat mais ça ne dure pas. **7.** Son école est libre. Président et académicien. Paresseux. **8.** Belle Citroën. Possessif. Lettres pour une embauche. **9.** Poètes la lyre à la main. Facteur pour un *Jour de fête*. **10.** Dans les dents. Renvoyât à sa place. **11.** Redonna belle allure. Du jaune dans les jachères. **12.** Poussées à l'action.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 24 - 118

HORIZONTALEMENT **I.** Interjection **II.** Nao. Aérienne. **III.** Suivit. Tendu. **IV.** Os. Adora. Eur (rue). **V.** Néogenèse. Lo. **VI.** Déçus. Isolât. **VII.** Té. PME. To. **VIII.** Bru. Dos. Pain. **IX.** Lionel. Paroi. **X.** Etrésillonne.

VERTICALEMENT **1.** Insondable. **2.** Nausée. Rit. **3.** Toi. Octuor. **4.** Vague. Ne. **5.** Raides. Dés. **6.** Jeton. Poli. **7.** Er. Reims. **8.** Citasse. Pl. **9.** Tee. EO. PAO. **10.** Inné. ARN. **11.** Ondulation. **12.** Neurotonie.

SUDOKU
N°24-119

			7				4	9
				6		2	3	
		9		1				
		1						
		7			2	6	8	
	7				5			8
	5	2			8	3	1	
	9		4				6	5

8	4	1	3	6	7	2	5	9
9	5	2	1	8	4	3	7	6
6	7	3	5	2	9	8	4	1
2	6	4	7	5	8	9	1	3
3	8	9	4	1	2	5	6	7
7	1	5	6	9	3	4	2	8
4	3	8	2	7	1	6	9	5
1	9	6	8	4	5	7	3	2
5	2	7	9	3	6	1	8	4

Moyen
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

 Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

M publicité
Directrice générale
Elisabeth Cialdella

ACPM
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux

FR

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources controlées.
Eutrophisation : PTot = 0,0083 kg/tonne de papier



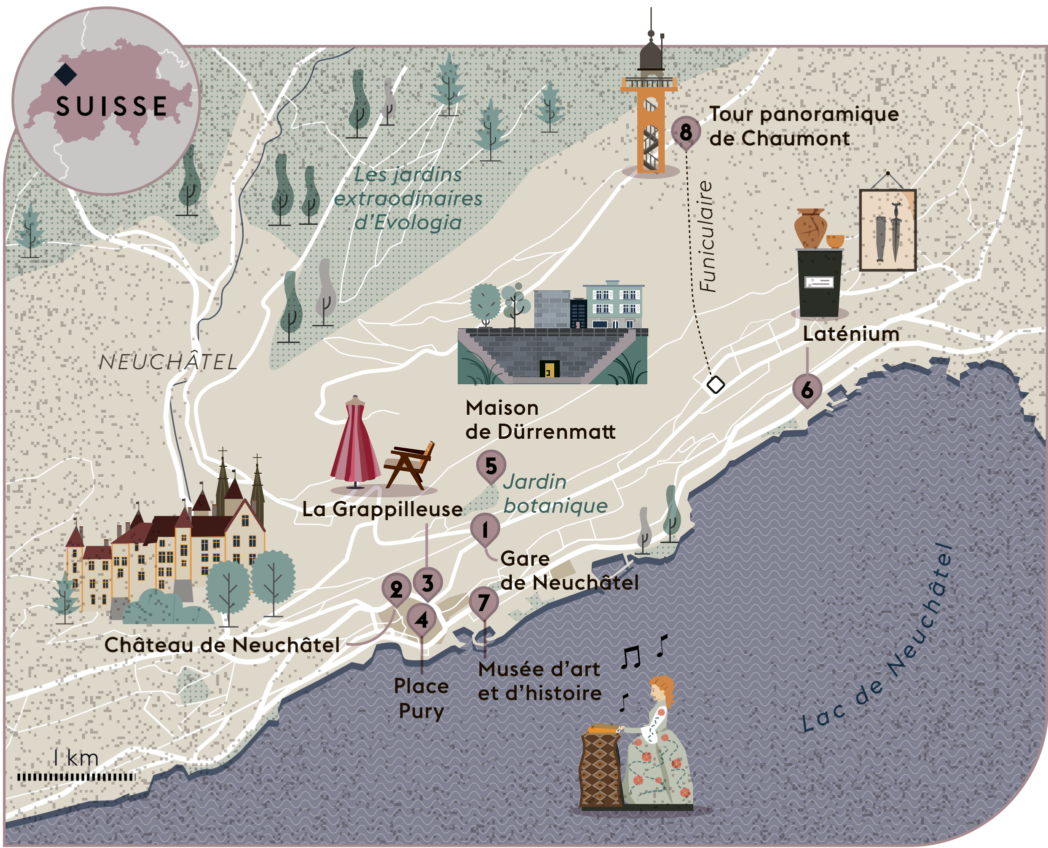
Le Novum Castellum, ou « nouveau château », auquel la ville doit son nom.
VINCENT BOURRUT/TOURISME NEUCHÂTELOIS

48 heures à **Neuchâtel**

Avec la chaîne des Alpes en toile de fond, la cité helvétique en met plein la vue, entre street art au détour de ruelles médiévales, forteresse perchée et automates pluricentenaires plus vrais que nature

VOYAGE
NEUCHÂTEL (SUISSE)

Adossée au Jura, la ville francophone de Neuchâtel affiche une belle harmonie architecturale, propose des musées surprenants et une gastronomie soignée – sans oublier, l'été, les plages et pontons qui donnent envie de se baigner dans le lac.



Jour 1

8 h 30 Tutoyer les sommets
Epoustouflant ! Du parvis de la gare **(1)** de Neuchâtel, la vue sur les Alpes enneigées aimante le regard. Au-delà du lac et des tendres alpages, le visiteur apprend à reconnaître les prestigieux « 4000 » : du nord au sud, les trois célèbres pointes bernoises, Egger, Mönch et Jungfrau, le massif du Mont-Rose – le plus haut sommet de Suisse –, le Grand Combin et le mont Blanc. Le Grand Piton du Salève (1379 mètres), qui, au loin, domine Genève, monte la garde. On ne s'en lasse pas, et tant mieux : les montagnes sont visibles de toute la ville.

9 heures L'origine du nom
Avec ses façades blanches, ses tours carrées surmontées de toits pointus et la toiture recouverte de tuiles vernissées de la collégiale attenante, le château **(2)**, construit sur un éperon rocheux, a des allures de bourg fortifié. *Novum Castellum*, ou « nouveau château », cette place forte voulue par un roi de Bourgogne au XIe siècle, a donné son nom à la ville. Elle abrite aujourd'hui le siège du gouvernement du canton. Le tour des remparts, entre ciel et terre, ravira petits et grands.

10 heures Jouer la montre
La ville se distingue par son harmonieuse architecture de pierre d'Hauterive, une roche jaune et dure, issue de carrières toutes proches. Au fronton de chaque hôtel particulier, propriétés de riches familles aristocratiques, figurent des armoiries sculptées dans la pierre, le blason de l'époux accolé à celui de l'épouse. La richesse de Neuchâtel repose en particulier sur l'industrie horlogère. *« Ici, avant même de se saluer, chacun regarde la montre de son interlocuteur. Mais vous n'en portez pas… »*, observe malicieusement Christine Domon, notre guide.

Dans un dédale de ruelles médiévales et d'escaliers, où surgissent de remarquables exemplaires de street art, foisonnent de charmantes boutiques alimentaires, et la célèbre Grappilleuse **(3)**, royaume de la seconde main. On ne compte plus les terrasses ou les bars animés, comme le Balkkon, qui offre, le soir venu, une programmation musicale ou théâtrale. Trois matinées par semaine, les rues s'égaient autour du marché, où les Neuchâtelois (prononcer « neuchat'lois ») se fournissent en poissons du lac, féra, omble chevalier ou perche.

> **Qui dit Suisse dit funiculaire ! Le câble de Chaumont grimpe à plus de 1100 mètres d'altitude**

11 h 30 La statue renversée
Sur la place d'où partent les lignes de trolleybus, une statue de bronze **(4)** honore le négociant David de Pury (1709-1786), dont la fortune, léguée à la ville, a financé plusieurs bâtiments publics. Mais l'origine de cette richesse – l'exploitation de l'esclavage – a valu à la statue, en juillet 2020, un happening au faux sang. La municipalité a fait ajouter un panneau explicatif, ainsi qu'une reproduction miniature de la statue, renversée, à côté de l'originale.

15 heures Des banquiers suicidaires
Une vingtaine de minutes suffisent pour rejoindre, à pied, en traversant le paisible jardin botanique, la maison **(5)** où vécut Friedrich Dürrenmatt (1921-1990). L'auteur de *La Visite de la vieille dame* (1956) possédait deux maisons, qui aujourd'hui composent un musée, avec une piscine recouverte de tasseaux de bois imitant le mouvement de l'eau et un vaste jardin.

« L'écrivain et dramaturge suisse le plus joué et le plus traduit dans le monde », selon Madeleine Betschart, la directrice des lieux, travaillait sur un immense plateau en bois massif, face aux Alpes. Deux paquets de feuilles y étaient disposés, destinées à l'écriture et à la peinture. Car le maître nourrissait son œuvre littéraire de travaux picturaux, et vice versa. Il avait caché, sauf à ses proches, ses tableaux d'écorché vif où tempêtent les couleurs et les personnages déjantés.

Une toile, *L'Ultime Assemblée générale de l'Etablissement bancaire fédéral* (1966), des hommes en costume noir pendus ou qui se tirent une balle dans la tête, est *« très demandé par la presse pour illustrer la folie de la finance »*, raconte Mme Betschart. Il ne faut pas manquer la « chapelle sixtine » : les toilettes, dont le plafond et les murs sont ornés de soixante-dix personnages colorés issus des romans de Dürrenmatt, qui, tous, regardent l'hôte assis sur les W.-C.

Jour 2

10 heures L'archéologie sans peine
Au bord du lac, le splendide Musée Laténium **(6)** raconte plusieurs histoires à la fois. Dans le vaste parc, une réserve d'eau posée à 3 mètres au-dessus du lac indique son niveau d'autrefois. Dans les années 1860, la Suisse a procédé à une *« correction des eaux du Jura »*, afin de limiter les risques d'inondation autour des lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat. *« L'abaissement du niveau a accéléré la découverte des sites préhistoriques »*, explique Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, qui tire son nom de La Tène, site de référence de l'âge de fer, tout proche.

La visite commence au rez-de-chaussée, par les périodes les plus récentes, qui sont aussi les plus connues, puis on s'enfonce sur un plan incliné dans les profondeurs du bâtiment, en même temps que dans les strates de l'histoire. Les enfants adorent : *« Ils découvrent un passé qui existait avant leurs parents, et dont ils deviennent experts »*, assure M. Kaeser.

12 h 15 L'heure de l'absinthe secrète
Neuchâtel compte plus d'une centaine de fontaines. Sous une vasque de fleurs décorant l'une d'elles, un tiroir secret abrite quelques bouteilles d'absinthe. La consommation du spiritueux, assemblage de plusieurs plantes du Val-de-Travers, une vallée proche, fut interdite en Suisse, de 1910 à 2005. Seuls les participants à la visite guidée « Neuchâtel à la Belle Epoque » sauront où trouver la « fée verte », à accompagner d'eau bien fraîche.

14 heures Automates quasi vivants
Discrets et obéissants, ils attendent sagement dans une salle sombre du Musée d'art et d'histoire **(7)**. « Le Dessinateur », « la Musicienne » et « l'Ecrivain », automates aux pieds nus façonnés par une famille d'horlogers, les Jaquet-Droz, ont plus de 250 ans. Il faut imaginer, à la fin du XVIIIe siècle, le public ébahi par les « spectacles mécaniques » alors organisés dans toute l'Europe. Même aujourd'hui le visiteur doit se raisonner : non, la musicienne qui semble respirer en jouant de l'orgue, le dessinateur qui souffle pour sécher l'encre et l'écrivain qui replace sa feuille sur la table ne sont pas des êtres vivants.

Pour preuve, logés dans le dos de chaque poupée, les mécanismes d'horlogerie complexes, qui servaient à exhiber le savoir-faire des fabricants. Un dimanche par mois, le père et les fils Amstutz, également horlogers, actionnent les automates. Le benjamin de la famille, David, 28 ans, remonte minutieusement chacun d'entre eux, avec le soin d'un jeune père pour ses enfants.

16 heures Revoir le panorama
Qui dit Suisse dit funiculaire ! Le câble de Chaumont, qui grimpe à plus de 1100 mètres d'altitude, dessert un parcours de VTT et une tour panoramique en béton **(8)** datant de 1912, d'où, cette fois, on aperçoit un petit morceau du célèbre Cervin. A Neuchâtel, on revient toujours à la vue. ■

OLIVIER RAZEMON

Notre journaliste a organisé son voyage avec l'aide de Suisse Tourisme.

AU CARNET DU «MONDE»

Anniversaire de mariage

Ils se sont rencontrés à l'audience. Il a eu l'audace de lui écrire. Elle a eu la merveilleuse idée de lui répondre…

Poi, dieci anni fa,

Manuela e **Jacques**

si sono sposati e la Gioia è oggi.

« Puis, il y a dix ans, Manuela et Jacques se sont mariés et la Joie est aujourd'hui ».

Décès

Montpellier. Millau.

Parents et alliés,

font part du rappel à Dieu de

Claire ARLABOSSE,
docteur ès Études romanes,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques,

le 18 mai 2024, à Millau, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 25 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Millau, suivie de l'inhumation au cimetière de Millau.

8, rue du Dahlia,
34000 Montpellier.

Isolde Bérard,
son épouse,

Julie et Cyprien Descamps, Anne Bérard et Goulven Marie, Adrien Bérard,
ses enfants et leurs conjoints,

Alice, Clara, Clément, Nathan, Valentin, Romain, Jules, Paul, Jeanne, Apolline,
ses petits-enfants,

Alain et Hélène Bérard,
son frère et sa belle-sœur,

Eliane (†) et Clotaire d'Engremont,
sa sœur et son beau-frère,

Ses neveux
et leurs conjoints,

Ses petits-neveux et petites-nièces

Ainsi que toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean-Jacques BÉRARD,

survenu le 19 mai 2024, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 mai, à 15 heures, au Temple de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris 16e.

Jean-Jacques reposera ensuite en terres cévenoles.

Ni fleurs ni couronnes, de belles pensées pour l'accompagner. Vous pouvez faire un don à la Ligue contre le cancer ou à l'Église réformée évangélique d'Anduze.

« Le Seigneur est mon berger ».

Monique Brachet-Corsi,
son épouse,

a l'immense tristesse de faire part du décès de

Jacques BRACHET,
officier
dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 11 avril 2024, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Artiste et créateur, il fut novateur dans l'art de la tapisserie qu'il fit sortir du mur tel son « Folbe » (musée du Havre).

10, avenue du Parc,
92170 Vanves.

Nous avons la tristesse de faire part de la mort de

Patricia CASOLI,
ENS Sèvres sciences 1976,
professeur agrégée
en classe préparatoire,

le 12 mai 2024.

De la part de
Michel Fialeyre,
son époux.

9, place Valladier,
57000 Metz.

Montgeron (Essonne).

M. Stéphane Chancelier et Mme Joëlle Tomasini,
Mme Françoise Chancelier,
son fils et ses belles-filles
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel CHANCELIER,

survenu le jeudi 16 mai 2024,
à Yerres,
à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Un hommage lui sera rendu le lundi 27 mai, à 14 h 15, en la salle de cérémonie du funérarium de Villeneuve-Saint-Georges.

Il reposera au cimetière de Montgeron, dans le caveau de famille.

PFG - Montgeron,
Tél. : 01 69 03 52 72.

Sabine Chevillotte,
son épouse,
Renaud, Sophie, Soizic, Mathilde, Marie,
ses enfants,
Ses beaux-fils, belle-fille
Et petits-enfants,
Xavier,
son frère,
Dominique,
sa sœur,
Ses beaux-frères et belles-sœurs
Et toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Yves CHEVILLOTTE,

survenu le 18 mai 2024, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Augustin, Paris 8e, le vendredi 24 mai, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

mchevillotte@yahoo.fr

Denise DELORME,
née **MORISOT,**

s'en est allée le 16 mai 2024, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Claude Delorme,
son époux,
Hervé (†), Yves, Marie-Annick, Jean-François et Éric,
enfants de Denise et Yvon Gouguenheim,
Ses petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,
Ses belles-filles,
Ses neveux et nièces,

ont célébré ce passage vers d'autres rivages en l'église Saint-Tugdual de Combrit, ce mercredi 22 mai, à 14 h 30.

S'en est suivie l'inhumation au cimetière de Combrit.

M. Francis Esménard
Et les éditions Albin Michel,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Henri GOUGAUD,
conteur, romancier et parolier,

survenu le 6 mai 2024, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées ce jeudi 23 mai, à 16 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, en la salle Mauméjean, 71, rue des Rondeaux, Paris 20e.

Ils s'associent à la douleur de son épouse, Bernadette Bricout et de son fils, Aurélien, et leurs présentent leurs sincères condoléances.

(*Le Monde* du 21 mai.)

Paris.

La famille de

Mme Marie-Claire JACOB,
née **HUERRE,**

déportée de la Résistance
n° 27177
Ravensbrück–Holleischen,

a la tristesse d'annoncer son décès, survenu à Paris, le 14 mai 2024, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 30 mai, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-des-Otages, 81, rue Haxo, Paris 20e.

Anne Jacob,
11, rue Rebeval,
75019 Paris.

Bordeaux. Paris.

Mme et MM. Keller Blandine, Pascal-Henri et Paul-Etienne Keller,
ses sœur et frères
Et Pierre Triboulet,
son ex-mari,

ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Marguerite-Marie, Odile KELLER de NOLHAC,
dite **Marguerite,**

fille de
Elisabeth KELLER,
née **de NOLHAC,**
et de
Jacques KELLER,

survenu le 19 mars 2024,
à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie d'adieu aura lieu le 24 mai, à 14 heures, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy.

Chanteuse réaliste, elle s'est fait connaître surtout à Paris où elle a eu des amis fidèles, comme Mouloudji, José Arthur, Henri Salvador, Sylvie Joly…

Cet avis tient lieu de faire-part.

François et Sylvie Le Huche,
son père et sa belle-mère,
Valérie Le Huche,
sa sœur,
Amélie Courcoux, Magali Le Huche,
ses demi-sœurs
ainsi que leur conjoint, Léon Courcoux et Thomas Couderc,

font part du décès de

Bernard LE HUCHE-OLION,
artiste peintre,

survenu à Orléans, le jeudi 9 mai 2024, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au crématorium de Saran (Loiret).

Angela Mouscadet,
son épouse,
Claire, Laura, Lucie,
ses filles
et leurs conjoints, Thierry, Robin et Daniele,
Paul (†), Théo, Luc, Emilie, Alessandro et Matteo,
ses petits-enfants,
Jean-Pierre et Claudie,
Marc et Orathay,
ses frères et belles-sœurs
Et toute la famille,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Bernard MOUSCADET,
ancien élève
de l'École Polytechnique de Zürich,

survenu le 12 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie d'adieu aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, le mercredi 29 mai, à 15 h 30.

Pas de fleurs, des dons bienvenus à l'Institut Curie.

Toute sa famille

a la tristesse de faire part du décès de

Francine POLLET,
journaliste sous le pseudonyme de
Laurence ARVEN,

survenu le 12 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques seront célébrées le 28 mai, à 11 h 30, au funérarium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

Mme Pollet,
94 *bis*, rue Riquet,
75018 Paris.

Montpellier.

À notre ami.

L'Association Scénographes,
Ses collègues
Et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de leur ami et confrère,

Henri ROUVIÈRE,
scénographe
de l'Agence Arscènes,

survenu le 15 mai 2024, à Montpellier.

Henri faisait partie de ces scénographes d'exposition talentueux, engagé, passionné qui œuvrait tant pour la valorisation de nos métiers que pour la transmission. Nous perdons un ami, un poète, un homme joyeux à l'humour décapant et à l'œil pétillant. Salut l'artiste.

Nous pensons à sa famille, sa femme et ses enfants, à ses proches, à ses étudiants, à ses amis.

Michèle Thiry,
sa femme,
Anne et Xavier Thiry,
ses enfants,
Camille, Alexis, Maxime, Laura, Nathan et Roxane,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre THIRY,

survenu à Paris, le 11 avril 2024,
à l'âge de quatre-vingts ans.

Nous avons le regret de vous informer du décès de notre tante,

Lydie VALERO,
ex-conseillère régionale
de l'action culturelle « Livre »,
officier
dans l'ordre des Arts et des Lettres.

Elle venait juste d'avoir soixante-dix-sept ans.

Issue d'un milieu ouvrier d'immigrés espagnols, sœur de Georges Valero, militant, postier et écrivain, qui lui a transmis sa passion des livres et des arts, elle s'est efforcée sa vie durant, sur tous ses postes, à Paris, Lyon, Annecy, Marseille, Limoges, de partager cette passion, notamment comme conseillère pour le livre, la lecture, le patrimoine écrit et les archives à la direction régionale des affaires culturelles du Limousin.

La cérémonie aura lieu à Fleury d'Aude, ce 23 mai 2024, à 10 heures.

miammiam.valero@gmail.com

Remerciements

Très touché des innombrables marques d'affection reçues au moment du décès de

Véronique PRAT,

Louis-Antoine Prat,
son époux,

vous prie de trouver ici ses remerciements les plus vifs et les plus sincères.

Assemblée générale

Maison des adhérents d'Apivia
Association régie
par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901,
déclarée à la préfecture
d'Indre-et-Loire
sous le n° W372004901
et publiée au Journal Officiel
de la République française,
siège social : 108, rue Ronsard,
37100 Tours (Indre-et-Loire).

Avis de convocation.
Conformément à l'article 11
des statuts,
le conseil d'administration
convoque les membres
de l'Association Maison des Adhérents d'Apivia
à **l'assemblée générale ordinaire,**
le **mercredi 12 juin 2024, à 10 heures,**
au 31, rue Marcel-Tribut,
37034 Tours Cedex 1,
ainsi qu'en visioconférence
meet.google.com/hoq-povj-zia

Aux fins de délibérer
sur l'ordre du jour suivant :
1) Présentation du rapport moral
du président
2) Approbation du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire
du 9 juin 2023
3) Comptes annuels
et rapports de gestion
a. Présentation du rapport
du conseil d'administration
b. Approbation du rapport de gestion
du conseil d'administration
et des comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2023
c. Affectation du résultat
d. Quitus aux administrateurs
4) Présentation du rapport d'activité
sur les actions de prévention
5) Pouvoirs en vue des formalités.

Pour le conseil d'administration,
le président, Didier Galet.

En cas d'impossibilité, vous pouvez
demander un formulaire de pouvoir
afin de vous faire représenter
à l'assemblée générale
à l'adresse suivante :
secretariat-general-amm@macif.fr

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Evénements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

A Radio France, la volonté gouvernementale de fusionner l'audiovisuel public nous semble dangereuse

Alors que le gouvernement mène tambour battant une réforme de l'audiovisuel public, un **collectif** de plus de 1100 salariés de Radio France, dont Nicolas Demorand et Sonia Kronlund, alerte sur les risques d'affaiblir un média plébiscité par les auditeurs

Nous, journalistes, animateurs, producteurs, chargés de programme, techniciens, réalisateurs, équipes administratives et de production, musiciens, personnel de Radio France, artisans d'une radio de service public dont le rayonnement est unique en Europe, nous refusons la fusion des différentes entreprises de l'audiovisuel public.

Pourquoi le gouvernement orchestre-t-il ce mariage entre radios et télévisions à un train d'enfer? Pourquoi faire voter cette loi sans concertation? Quelle est la véritable nature de ce projet? Nous posons ces questions, nous n'obtenons aucune réponse, si ce n'est de creux éléments de langage: *«Il faut renforcer l'audiovisuel public.»* Mais les radios de service public sont, en France, exceptionnellement fortes. Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le gouvernement n'affaiblisse une formidable réussite. Et même la brise.

Les antennes de Radio France sont écoutées, chaque jour, par plus de 15 millions de personnes. Chaque mois, nous enregistrons 92 millions d'écoutes à la demande. En France, la radio publique est le premier acteur radio du pays, à la fois sur le hertzien et sur le numérique. Cette popularité se double d'une exigence dont nous sommes immensément fiers et qu'il faut protéger à tout prix. Auditeurs, public de nos concerts et de nos spectacles, contribuables et parlementaires, il est de notre devoir de vous alerter sur les dangers d'une union avec les autres entreprises de l'audiovisuel public qui peut virer à la casse.

> PROTÉGEONS LE PLURALISME DONT NOUS SOMMES L'UN DES PILIERS, ALORS QUE NOTRE PAYS A PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE DISCUSSIONS APAISÉES

Craintes pour l'indépendance

Le risque est avant tout démocratique. Nous craignons pour l'indépendance de vos médias de service public lorsque l'on nommera, pour cette superstructure, un ou une PDG unique, aux pleins pouvoirs. Rappelez-vous, la suppression de la redevance a été votée un été, quasi sans débat. Depuis, le financement de l'audiovisuel public n'est plus sanctuarisé, et donc plus garanti. Il ne faut pas placer les radios et télévisions publiques en situation de dépendance directe du pouvoir politique. Protégeons le pluralisme dont nous sommes l'un des piliers, alors que notre pays a plus que jamais besoin de discussions apaisées. Protégeons notre présence au plus près des territoires, alors que le besoin de proximité, notamment d'information locale, est de plus en plus fort.

Le risque est de voir toujours les mêmes visages, d'entendre toujours les mêmes voix vous délivrer les mêmes contenus recyclés indifféremment à la télé, à la radio et sur le Web. Ajoutez à cela la volonté de déplafonner la publicité sur les antennes de Radio France, et nous verrons les revenus publicitaires dicter nos choix de programmes et nos offres de podcasts. Or, c'est bien parce que nos critères ne sont pas ceux du profit, mais ceux du service public, que nous produisons sept cents heures d'information par semaine et que nous développons des podcasts historiques, scientifiques, géopolitiques, sportifs et d'autres consacrés à la jeunesse, plébiscités par le public. A l'heure de la lutte contre le «tout écran», quelles autres radios peuvent en dire autant?

Radio France est une incroyable machine à promouvoir la culture et, mieux, la diversité culturelle. Nous lui consacrons cent vingt heures de programmes hebdomadaires, nous diffusons onze mille titres de musique différents chaque année et mille concerts. Chaque passage sur nos antennes, chaque partenariat, se révèle crucial pour les secteurs du livre, de la musique, du cinéma et du théâtre… Or, sous prétexte de rationalisation, la fusion des télés et radios va conduire à la réduction de ces vitrines-là. C'est toute l'industrie culturelle qui en pâtira. Enfin, nous possédons à Radio France des joyaux, des orchestres et des chœurs dont la réputation dépasse nos frontières. Quel serait leur avenir, une fois intégrés à un mastodonte de l'audiovisuel fusionné?

Projet flou et précipité

L'idée qu'une fusion-absorption de nos médias permettrait de faire des économies est un leurre. La création d'une entreprise unique coûtera très cher. L'harmonisation des statuts professionnels, nombreux et complexes, qui constituent chaque entreprise de l'audiovisuel public, et la multiplication inéluctable des strates hiérarchiques à tous les niveaux représente un chantier extrêmement lourd. La fusion des régions, en 2016, n'a pas fait baisser le budget de ces collectivités, au contraire. Qui peut croire à une fusion en un claquement de doigts? Et qui garantit que nos antennes, nos contenus numériques et nos spectacles, si populaires, conserveront leur identité dans un nouvel ensemble dont nul ne sait dire à quel projet il correspond?

Vouloir fusionner tout l'audiovisuel public nous semble démagogique, inefficace et dangereux. Nous sommes tous très attachés au travail de nos collègues de la télévision publique, avec lesquels certains d'entre nous produisent déjà des contenus au quotidien. Mais nul besoin de nous regrouper. Cinq anciens ministres de la culture dénoncent l'absurdité de ce projet flou et précipité. *«On va acheter un superbe immeuble*, commente Roselyne Bachelot, *qu'on va peupler avec un président qui aura une voiture de fonction»* et *«on mettra à feu et à sang»* l'audiovisuel public. Mais, nous en sommes convaincus, il n'est pas trop tard pour empêcher la mise en œuvre forcée d'un audiovisuel public au rabais. Ne brisez pas un service public qui marche! ■

Premiers signataires: Frédéric Carbonne, *journaliste, présentateur du «12/14», Franceinfo;* **Nicolas Demorand,** *journaliste «Le 7/10», France Inter;* **Sonia Devillers,** *journaliste «Le 7/10», France Inter;* **Guillaume Erner,** *producteur «Les Matins», France Culture;* **Lionel Esparza,** *producteur «Relaxe!», France Musique;* **Sonia Kronlund,** *productrice «Les Pieds sur terre», France Culture;* **Agathe Mahuet,** *journaliste, grande reporter et présentatrice, Franceinfo;* **Rebecca Manzoni,** *productrice «Le Masque et la plume» et «Totémic», France Inter;* **Nagui,** *producteur «La Bande originale», France Inter;* **Anne Orenstein,** *journaliste, présentatrice de «Bonjour Docteur», France Bleu;* **Laurent Petitguillaume,** *producteur «Le Mag' Loisirs», France Bleu;* **Léa Salamé,** *journaliste «Le 7/10», France Inter*
Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemonde.fr

Aurore Gaillet et Dieter Grimm La Constitution allemande à l'épreuve du populisme

Les deux juristes saluent le rôle majeur joué par la Loi fondamentale, soixante-quinze ans après son adoption, dans la stabilité démocratique de l'Allemagne, mais constatent un appel à la démocratie «immédiate» des courants populistes

Le 23 mai, la Loi fondamentale allemande fête ses 75 ans. Quelque six mois après la Constitution française, dont les 65 ans ont été célébrés le 4 octobre 2023, ces anniversaires sont l'occasion de bilans. En ces temps bousculés pour les démocraties et l'Etat de droit, ils invitent à nous pencher sur l'ancrage de nos principes fondamentaux dans le temps.

Rares sont ceux qui pariaient d'emblée sur la longévité de la Loi fondamentale allemande, lorsqu'elle fut promulguée en 1949. Le terme de «Constitution» était précisément évité, pour mieux souligner qu'il s'agissait de la Constitution de la seule partie ouest de l'Allemagne, préparée sous les directives des forces occupantes alliées et sans la participation directe du peuple. La tâche n'en était pas moins lourde. Comment ce nouvel ordre constitutionnel pouvait-il accompagner la reconstruction démocratique et libérale après son anéantissement par le IIIe Reich nazi (1933-1945)?

L'article premier, alinéa premier, de la nouvelle Constitution résonnait certes comme une promesse: *«La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont le devoir de la respecter et de la protéger.»* Certaines expériences passées appelaient toutefois à la prudence.

Un siècle plus tôt, en 1849, la Constitution de l'église Saint-Paul posait déjà les bases d'un Etat libéral et démocratique; tandis que, en 1919, la Constitution de Weimar permettait de franchir un pas déterminant pour la modernité politique et sociale de l'Allemagne, à partir des principes fondamentaux de la démocratie, du fédéralisme, de l'Etat de droit et de l'Etat social. Or, le texte de 1849 n'a jamais été appliqué, tandis que celui de 1919 a dérivé vers la dictature dès 1930. Rien ne garantit qu'une «bonne» Constitution fasse ses preuves.

Il est dès lors d'autant plus remarquable que le relatif désintérêt qui accompagne la naissance de la Loi fondamentale en 1949 soit progressivement dépassé: le terme de *«patriotisme constitutionnel»*, introduit dans le débat allemand en 1979 et popularisé par Jürgen Habermas, traduit l'importance de la culture constitutionnelle pour l'identité allemande – ce dont il est difficile de trouver un équivalent en France.

Le consensus portant la Loi fondamentale fut du reste un argument décisif après la chute du mur de Berlin *[en 1989]*, lorsque l'on s'interrogea sur l'opportunité de récrire une Constitution pour l'ensemble du peuple allemand: en 1990, la Loi fondamentale est simplement révisée pour étendre son champ d'application aux cinq Länder de l'Est.

D'autres évolutions ont par ailleurs contribué à stabiliser l'ordre constitutionnel. Plus aisée à modifier que la Constitution française (révisée pour la vingt-cinquième fois le 8 mars), la Loi fondamentale a été amendée à soixante-sept reprises. Et si les révisions n'ont pas toutes amélioré le texte – souvent critiqué pour les trop nombreux détails qui l'alourdissent –, elles ont été nécessaires pour la sortie du provisoire, l'adaptation du fédéralisme, l'intégration européenne ou la protection de l'environnement.

> LE CONCEPT DE DÉMOCRATIE PLURALISTE PARTAGÉ PAR L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE NE S'IMPOSE PLUS AVEC ÉVIDENCE

Au-delà, la capacité d'adaptation de la Loi fondamentale de 1949 est surtout imputable à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale. Sans doute celle-ci s'inscrit dans une ancienne tradition de confiance dans le pouvoir judiciaire – sans équivalent en France. La Cour de Karlsruhe n'en demeure pas moins une innovation. Plus encore, elle a su s'ériger elle-même en garante de l'équilibre démocratique et en puissante protectrice des droits fondamentaux. En dépit d'inévitables critiques, son autorité politique et morale reste citée en exemple dans le monde entier.

1949-2024: ces soixante-quinze ans d'existence sont à saluer. Le temps des anniversaires laudatifs est néanmoins révolu. Le concept de démocratie pluraliste de l'Etat constitutionnel, partagé par l'Allemagne et la France, ne s'impose plus avec évidence. La Constitution, dans sa fonction de limitation du pouvoir, comme les institutions qui font vivre la discussion argumentée – Parlements, justice, notamment constitutionnelle, médias pluralistes – sont des cibles privilégiées pour les courants populistes, qui appellent à la démocratie «immédiate». Pareilles remarques ont d'abord principalement accompagné les analyses d'évolutions dans d'autres Etats, Hongrie (depuis 2010) ou Pologne (2015-2023) par exemple.

«Démocratie combative»

Et puis, la Loi fondamentale n'a-t-elle pas prévu les instruments d'une *«démocratie combative»*? Il suffirait alors de saisir la Cour constitutionnelle pour qu'elle interdise le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) ou qu'elle déchoie de ses droits fondamentaux Björn Höcke, président du groupe parlementaire en Thuringe et dont les slogans nazis illustrent la radicalisation du parti. Ces débats agitent la classe politique et la doctrine juridique allemandes, de même que les appels à renforcer la capacité de résistance de la Cour constitutionnelle contre d'éventuelles tentatives d'affaiblissement, notamment en constitutionnalisant certaines dispositions relatives à son organisation.

Le destin de Weimar nous rappelle l'importance des conditions extraconstitutionnelles. L'échec final de 1933 est à rapporter à la défiance nourrie à l'égard d'une République jeune et fragile. La Loi fondamentale de 1949 n'est plus jeune. Sa capacité d'intégration demeure. Mais les démocraties sont fragiles, comme le souligne la célèbre formule de l'ancien juge constitutionnel Ernst-Wolfgang Böckenförde (1930-2019): *«L'Etat libéral sécularisé vit sur le fondement de présupposés qu'il ne peut lui-même garantir.»*

Si la Constitution est ce qui nous tient ensemble, la longévité de nos ordres constitutionnels suppose une identification commune à leurs principes. En Allemagne, les élections régionales de septembre en Saxe, Thuringe et Brandebourg seront des tests de résistance. Avant cela, la perspective des élections européennes de juin se présente comme un autre test pour les valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit, sur lesquelles l'unification européenne est fondée. ■

Aurore Gaillet, *professeure de droit public à l'université Toulouse Capitole;* **Dieter Grimm,** *professeur émérite de droit public à l'université Humboldt de Berlin et ancien juge à la Cour constitutionnelle fédérale allemande (1987-1999)*

Astrid von Busekist
Peu d'universitaires sérieux défendent l'occupation des territoires en Cisjordanie

A l'heure où de nombreux enseignants israéliens sont confrontés à la défiance de leurs collègues internationaux, la professeure de Sciences Po estime qu'il ne faut pas rejeter les lieux où s'élabore le savoir critique en Israël

Inutile de se voiler la face, le boycott a déjà commencé. Ici de manière subreptice, là très ouvertement : lorsque tel professeur refuse d'évaluer le projet d'une collègue pour la Fondation israélienne des sciences, lorsque tel autre retire le nom d'un coauteur israélien, ou lorsque des revues académiques internationales retoquent les articles d'auteurs israéliens. Le quotidien *Haaretz* a documenté des centaines de cas de désinvitation, d'arrêt de coopération, d'annulation de colloques ou d'événements scientifiques. Le même scénario a lieu dans les sciences dures, en humanités ou en sciences sociales.

Que répondre à un collègue qui a pour seul tort d'avoir la mauvaise nationalité ? La liste des raisons est assez brève et peu sophistiquée, le seul point commun dans cette nouvelle version de la « cancel culture » est la punition collective, le maniement de la partie pour le tout, exactement ce que nous apprenons à nos étudiants à ne pas faire.

« Je crains que ce que votre pays a fait et continue de faire ne soit jamais oublié ou pardonné », écrit un collègue au physicien Nir Davidson de l'Institut Weizmann, cité par *Haaretz*, le 12 avril. *« J'ai beaucoup d'estime pour vous, mais je n'ai plus l'intention de travailler avec vous. Vous commettez un génocide à Gaza »*, répond-on à Ravit Alfandari de l'université de Haïfa. Un chercheur d'une prestigieuse université européenne conditionne même son soutien à des décisions politiques nationales et internationales hors de portée d'un simple chercheur : *« Si le gouvernement israélien s'engage irrévocablement en faveur d'une solution à deux Etats (dans les frontières de 1967), je serai heureux de m'engager auprès des institutions israéliennes, tant que cela n'est pas vrai, je refuse. »*

Les universitaires, chercheurs, auteurs israéliens sont renvoyés à leur appartenance nationale et à leur identité juive (à ma connaissance mes collègues arabes, druzes ou chrétiens n'ont pas subi le même sort). Il y a quelques semaines encore, je me disais que le meilleur argument contre le boycott était le plus simple : on ne boycotte pas les lieux où s'élabore le savoir critique. Je le pense toujours, malgré l'ignorance qui règne dans certaines universités internationales ces derniers temps. Mais, aujourd'hui, l'argument plus fort est à la fois moral, pragmatique, contextuel et factuel.

Grave erreur

Moral. Imposer des sanctions indiscriminées et collectives à des individus singuliers est injuste. D'autant que ces sanctions qui frappent les universitaires sont une réponse à une politique gouvernementale combattue par une très grande partie des facultés.

Pragmatique. D'une part, s'en prendre aux universités et aux chercheurs, rompre les relations scientifiques et le dialogue académique risque de contribuer à une baisse significative de la qualité de l'enseignement et de la recherche. D'autre part, cela risque de produire des effets pervers. Parce que les universités sont des lieux de rencontre, quelquefois les seuls, entre populations juives et arabes. C'est sur les campus qu'elles interagissent et bénéficient de la myriade de programmes communs. Un grand nombre de centres sont engagés en faveur de la mobilité sociale des Arabes israéliens, de projets communautaires scientifiques culturels et de défense judiciaire des minorités. Le pourcentage d'étudiants arabes est proche de celui de la population générale dans les universités de Tel-Aviv, hébraïque de Jérusalem et de Ben-Gourion du Néguev à Beer-Sheva, et il est plus important à l'université de Haïfa.

> UNE COMMUNAUTÉ ACADÉMIQUE FORTE ET CRITIQUE DEVRAIT ÊTRE SOUTENUE ET ENCOURAGÉE, CAR LE CONTRE-POUVOIR Y EST CHEZ LUI

Contextuel. Comme le dit l'ancien recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem, Barak Medina, *« affaiblir le monde universitaire israélien, c'est affaiblir le tissu démocratique de la société israélienne »*. Ariel Porat, président de l'université de Tel-Aviv (la première à avoir organisé une importante conférence sur la crise humanitaire à Gaza), a été un critique sévère de la réforme constitutionnelle et s'est engagé à combattre toute politique ou loi qui viendrait à affaiblir les fondements de la démocratie et des droits humains. Il est aujourd'hui, avec la vice-présidente de l'université, Milette Shamir, la voix du soutien à la création d'un Etat palestinien. Une communauté académique forte et critique devrait être soutenue et encouragée, car le contre-pouvoir y est chez lui.

Factuel. Les universités sont-elles en quelque manière complices de la guerre à Gaza ? Des violations de droits humains ? Arment-elles indirectement Tsahal ? Certains le pensent, mais ces accusations ne sont guère étayées. Une proportion non négligeable des étudiants est réserviste ; ce sont les sentinelles et les témoins directs de la guerre en cours à Gaza. Comme dans toutes les démocraties, les chercheurs sont indépendants.

Peu d'universitaires sérieux défendent la poursuite de l'occupation des territoires en Cisjordanie. Certains rappellent en revanche les occasions ratées, comme l'offre d'Ehoud Olmert, en 2008, de renoncer à 94 % des territoires.

Enfin, l'Université hébraïque de Jérusalem serait coupable de violations du droit international, car son campus du mont Scopus serait en territoire contesté. Or, celui-ci a été établi dès 1925 et il est resté une enclave contrôlée par Israël entre 1948 et 1967. La communauté internationale reconnaît qu'il fait partie d'Israël et non des territoires occupés en 1967. Quant au dortoir et au centre sportif qui se trouvent à Jérusalem-Est, ils se situent en effet dans une zone qui, selon la communauté internationale, fait partie des territoires occupés. Mais cette « occupation », comme le rappelle le recteur Tamir Sheafer, n'est pas illégale, car l'université possédait des terrains privés à Jérusalem-Est avant 1948 et y maintient des droits de propriété privée continus.

Que faire ? Rompre le dialogue ? Divorcer des meilleurs critiques d'un gouvernement qu'une majorité d'Israéliens tient pour coupable du 7 octobre 2023 mais aussi du sort des otages et de cette guerre infinie qui doit cesser ? Ce serait une grave erreur. Contre la liberté de penser, contre l'égalité morale des enseignants-chercheurs et contre une certaine fraternité intellectuelle dans l'adversité partagée. ■

Astrid von Busekist *est professeure de théorie politique à Sciences Po et éditrice de la revue « Raisons politiques » (Les Presses de Sciences Po)*

Johann Soufi L'existence d'un possible génocide à Gaza mobilisera les juristes internationaux pour les années à venir

L'avocat international affirme que l'énergie que déploient certains à dénoncer l'utilisation du terme « génocide » pour qualifier le conflit vise à nier la gravité des crimes commis par Israël

Face à la tragédie en cours à Gaza, certains choisissent de s'indigner de l'accusation de génocide à l'encontre d'Israël, plutôt que des atrocités commises. Ils rejettent une accusation qui reviendrait à *« franchir un seuil moral »*, pour reprendre les propos du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Stéphane Séjourné, en janvier. Si le concept « génocide », créé par Raphael Lemkin en 1944 pour désigner l'intention délibérée d'anéantir un peuple, porte effectivement un poids symbolique considérable, en particulier vis-à-vis d'un Etat conçu comme un refuge pour les survivants de l'Holocauste, il est juridiquement défini, tant par le droit conventionnel que par la jurisprudence internationale. Dans le tumulte d'un conflit historique qui exacerbe passions, peurs et haines, le droit international constitue une boussole bienvenue.

Contrairement à ce qui est parfois suggéré, le génocide ne se limite pas à l'extermination d'un peuple. L'article 2 de la Convention *[pour la prévention et la répression du crime de génocide]* de 1948 inclut, outre le meurtre, quatre actes susceptibles de constituer ce crime, dont l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ou leur soumission à des conditions d'existence devant entraîner leur destruction physique.

Or, c'est précisément en raison des conditions de vie inhumaines imposées par Israël à la population gazaouie, notamment l'utilisation de la famine comme une arme de guerre et la destruction systématique des infrastructures et de l'environnement, que les juges de la Cour internationale de justice (CIJ) ont estimé, le 26 janvier, qu'il existait un *« risque plausible de génocide »* à Gaza. Ils ont ordonné des mesures conservatoires strictes, renforcées le 28 mars, pour tenter de le prévenir ou d'y mettre un terme. C'est également ce qui a conduit le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan, à solliciter la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et du ministre de la défense, Yoav Gallant, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Pour qu'un acte soit qualifié de génocide, il doit être commis *« dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel »*, ce qui le distingue fondamentalement des autres crimes internationaux.

Il n'est pas nécessaire que l'ensemble des dirigeants de l'Etat partagent cette intention criminelle. Il suffit, en réalité, que certains hauts responsables militaires ou politiques l'envisagent. Or, c'est précisément ce que les juges de la CIJ soulignent, lorsqu'ils relèvent, dans leur ordonnance, la trace de cette intention dans les déclarations de certains responsables israéliens, par exemple celles du président d'Israël, *[Isaac]* Herzog, promettant de *« briser la colonne vertébrale »* des civils de Gaza, ou du ministre de la défense, Yoav Gallant, les comparant à des *« animaux humains »*.

Dans son rapport du 25 mars, « Anatomie d'un génocide », Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens, tire des conclusions plus fermes de ces déclarations, concluant qu'il existe désormais *« des motifs raisonnables de croire que le seuil du génocide par Israël est atteint »*.

> L'OBLIGATION LÉGALE DES ÉTATS DE PRÉVENIR LE GÉNOCIDE A PRÉCISÉMENT POUR OBJET D'EMPÊCHER LA SURVENANCE D'UN TEL CRIME

Au prétexte qu'Israël serait « la seule démocratie du Proche-Orient » et mènerait un combat civilisationnel contre le Hamas, certains semblent considérer que le mode de gouvernance de l'Etat hébreu ou l'atrocité indiscutable des crimes commis par le groupe islamiste le 7 octobre dispenseraient l'armée israélienne de respecter le droit international.

Intention définitive

En procédant de la sorte, ils réinventent en réalité le concept de « guerre juste » qui a justifié certaines des pires atrocités de l'histoire humaine. Ils confondent la légalité du déclenchement de la guerre (*jus ad bellum*) avec celle des opérations menées durant le conflit (*jus in bello*). Il convient de réaffirmer, au contraire, l'universalité de la prohibition des crimes internationaux sans exigence de réciprocité, ce qui signifie que leur commission alléguée par l'une des parties n'autorise aucunement l'autre à en faire de même.

D'autres considèrent, enfin, que l'emploi du terme « génocide » ne serait requis que lorsque l'intention génocidaire est définitivement établie par une juridiction internationale. Cette position est absurde tant d'un point de vue historique que juridique. Premièrement, parce que l'existence d'un génocide ne se limite pas à son constat judiciaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que la notion n'existait pas au moment des procès de Nuremberg *[1945]*, et que des millions de victimes, en Syrie, en Birmanie et ailleurs, sont privées de justice internationale, en raison notamment de blocages politiques au Conseil de sécurité.

Deuxièmement, parce que, comme l'a rappelé la CIJ dans son arrêt Bosnie-Herzegovine contre Serbie de 2007, l'obligation légale des Etats de prévenir le génocide a précisément pour objet d'empêcher, ou de tenter d'empêcher, la survenance d'un tel crime, ce qui nécessite forcément de le nommer avant qu'il ait lieu. Troisièmement, parce qu'il est difficile de distinguer, au premier abord, un génocide des crimes contre l'humanité – de persécution ou d'extermination par exemple – dont sont accusés le premier ministre et le ministre de la défense israéliens par le procureur de la CPI. Enfin, parce qu'il est impossible d'identifier quand débute précisément un génocide tant l'histoire nous montre que les pires crimes de masse sont souvent le fruit de processus multifactoriels et de longues années d'oppression, de discrimination et de déshumanisation de la population ciblée.

La qualification des actes commis en Israël et en Palestine, notamment l'existence d'un possible génocide, est une tâche complexe qui mobilisera les juridictions internationales pour les années à venir. Mais l'énergie que déploient certains à dénoncer l'utilisation de ce terme ne s'inscrit pas dans cette démarche. Elle vise, en réalité, à nier la gravité des crimes commis par Israël à Gaza et en Cisjordanie. Elle révèle surtout une compassion sélective et une indifférence à la souffrance du peuple palestinien, dont certains continuent toujours de nier l'existence. C'est aussi cette invisibilisation que dénoncent certains de ceux qui utilisent le terme aujourd'hui. ■

Johann Soufi *est avocat et chercheur spécialisé en droit international pénal*

CAMPISME

Né à l'époque de la guerre froide, le « campisme » est l'injonction à choisir son camp dans un monde divisé. La notion revient dans le débat public, la polarisation s'étant accentuée avec l'invasion russe de l'Ukraine et la guerre Israël-Hamas

HISTOIRE D'UNE NOTION

Il était une fois un « camp socialiste » dominé par l'Union soviétique qui s'opposait à un monde capitaliste dirigé par les Etats-Unis. C'est à l'époque de la guerre froide, entre 1947 et 1989, que s'est forgé le « campisme » dans un monde divisé en blocs antagonistes fondés sur la rivalité entre les deux superpuissances. La notion était portée par le mouvement communiste et ses compagnons de route. Impérativement, il fallait choisir son camp – à savoir être du côté des forces de progrès et du « socialisme réellement existant » tel qu'il s'incarnait dans la politique du grand parti frère soviétique – ou au contraire devenir un fourrier de la réaction et de l'impérialisme américain.

Mais le campisme pouvait aussi être de droite et se condensait dans la célèbre formule *« my country, right or wrong »*, que l'on peut traduire par « mon pays, à tort ou à raison ». Les Etats-Unis soutenaient ainsi sans états d'âme des dictateurs sanguinaires et corrompus s'ils étaient dans le bon camp de la lutte contre le communisme. Une citation apocryphe met ainsi dans la bouche d'un président américain – le plus souvent Dwight Eisenhower – le propos suivant : *« C'est peut-être un fils de p…, mais c'est notre fils de p… »*

Si le camp socialiste a disparu avec l'effondrement de l'Union soviétique, le « campisme », lui, a survécu. La notion revient dans le débat public et semble même prospérer. L'invasion russe de l'Ukraine et la volonté commune, de Moscou comme de Pékin, de remettre en question la domination occidentale du monde, relance une logique de blocs. Avec la guerre israélienne à Gaza, en réponse aux attaques du Hamas du 7 octobre 2023, la polarisation s'est encore accentuée.

C'est vrai sur la scène politique intérieure autant que dans l'arène internationale, même s'il n'y a pas de camps aussi structurés qu'ils pouvaient l'être aux moments les plus intenses de la guerre froide. Les pays de ce que l'on appelle le « Sud global » cultivent en effet volontiers un multi-alignement et une diplomatie transactionnelle en fonction de leurs intérêts spécifiques à un moment donné.

Le « campisme » se fonde sur une vision hémiplégique d'un monde en noir et blanc. Dans toute crise, on rallie automatiquement son camp sans prendre en compte la singularité de l'événement. A gauche, le campisme a pris une nouvelle forme : non plus l'alignement derrière une Union soviétique qui n'existe plus, mais le soutien direct ou indirect à tout régime ou force sociale en lutte contre Washington. *« Il y eut le passage d'une logique de "l'ennemi de mon ami (l'URSS) est mon ennemi" à une logique de "l'ennemi de mon ennemi (les Etats-Unis) est mon ami" »*, notait Gilbert Achcar, professeur à la School of Oriental and African Studies de Londres, dans un article publié par *The Nation*, le 6 avril 2021.

AUPARAVANT, CELA SIGNIFIAIT UN RÉFLEXE PAVLOVIEN DE DÉFENSE DE L'URSS EN TOUTES CIRCONSTANCES

« Structuration du système international »

Auparavant, cela signifiait un réflexe pavlovien de défense de l'URSS en toutes circonstances. Aujourd'hui, cela veut dire soutenir jusqu'aux plus répressives des dictatures ou les plus sanguinaires des mouvements terroristes pour peu qu'ils s'opposent à l'impérialisme américain. *« Le campisme d'aujourd'hui est une vision binaire et idéologique qui n'est que le négatif de la rhétorique occidentale opposant le camp du "bien" (les Etats-Unis, les démocraties occidentales et leurs alliés du moment) et le camp du "mal", c'est-à-dire tous les autres »*, notait Bernard Dreano, dans une tribune pour *Mediapart*, en 2018. L'une des premières initiatives diplomatiques de Joe Biden après son arrivée à la Maison Blanche avait été l'organisation, par deux fois à Washington, d'un sommet des démocraties, afin de montrer qu'*« America is back »* et qu'elle comptait bien de nouveau jouer son rôle de leader du monde libre. Autrement dit, des démocraties libérales menacées par les nouveaux régimes autoritaires qui, à l'instar de la Russie, de la Chine, mais aussi de l'Iran ou de la Corée du Nord, ont le vent en poupe.

La notion n'en est pas moins piégeuse. *« Au-delà des débats politiques et idéologiques, il y a dans le campisme l'idée d'une structuration du système international, alors que nous vivons au contraire dans un monde apolaire, acampiste, et toujours plus fluide »*, souligne Bertrand Badie, professeur émérite à Science Po Paris, auteur de *Pour une approche subjective des relations internationales*, qui fut l'un des premiers à évoquer régulièrement le mot pour le critiquer. Cependant, si le monde n'est plus divisé en blocs, nombre d'acteurs politiques, en interne et sur la scène internationale, se définissent encore en fonction de ce qui était auparavant leur camp, ou supposé tel.

Sous l'impulsion d'un tropisme antiaméricain montant aussi bien dans les pays occidentaux que dans le Sud global, le campisme a encore de beaux jours devant lui, au risque néanmoins de brouiller les lignes. Une partie de la gauche – notamment sa frange la plus radicale – persiste à évoquer d'imaginaires ingérences occidentales par l'intermédiaire de l'OTAN et de l'Union européenne pour expliquer le conflit en Ukraine. Cette vision est aussi celle d'une bonne partie de l'extrême droite. Les camps ne sont plus ce qu'ils étaient, et le campisme n'en devient que plus confus. ■

MARC SEMO



CHRONIQUE | PAR PHILIPPE ASKENAZY

Elections européennes : l'Europe sociale en jeu

Dans cette campagne pour les élections européennes, les extrêmes droites et les gauches radicales font de l'Europe néolibérale une des sources des difficultés quotidiennes et des reculs sociaux dont souffrent les Français.

Du côté de Renaissance et de ses alliés, comme de celui des Républicains, les « réformes » et la marginalisation des partenaires sociaux sont revendiquées comme une modernisation de la France pour l'aligner sur ce qui serait une normalité continentale. Si les positions politiques divergent, le portrait de l'Union européenne (UE) que dressent la plupart des partis est ainsi paradoxalement convergent.

Pourtant, le 11 mars, à Bruxelles, le gouvernement belge est à la fête. Mousseux également à la Commission. Sentiment de victoire à la Confédération européenne des syndicats. Et ce n'est pas parce qu'une grève massive des transports publics belges est prévue le lendemain – il n'y a pas qu'en France…

En réalité, le Conseil européen vient de valider, sous la présidence de la Belgique, la proposition de directive sur les travailleurs des plates-formes, dernier verrou avant son adoption. Après transposition dans les droits nationaux, ces travailleurs bénéficieront d'une présomption réfutable de salariat, l'espoir d'une avancée sociale majeure dans l'économie dite « collaborative ». Le perdant est le gouvernement français, dont la position est qualifiée d'*« idéologique »* à Bruxelles. Le matin même, la France avait pourtant encore les cartes en main pour faire capoter le projet. Elle bénéficiait de l'abstention (équivalente à un refus) de l'Allemagne : au sein de la coalition, à Berlin, sociaux-démocrates et Verts n'avaient pu convaincre les libéraux. Deux pays complétaient cette minorité de blocage : l'Estonie et la Grèce. Mais, patatras !, refusant d'être enfermés à leur tour dans la case des « idéologues », ils ont rejoint la majorité durant l'après-midi.

Cette directive n'est qu'une étape supplémentaire d'une réorientation de la stratégie de l'UE. La précédente, héritée de la crise de 2008 – dogme budgétaire, concurrence entre Etats membres poussant au dumping social –, a été suspendue durant la crise due au Covid-19 et s'est fracassée sur le constat d'un déclin productif en comparaison des Etats-Unis. Depuis la fin de la présidence française du Conseil de l'UE, en juin 2022, les motsclés sont désormais « coordination des politiques salariales », « investissement social » et « dialogue social ».

Convergence sociale par le haut

Sous la présidence tchèque, de juillet à décembre 2022, la directive sur le salaire minimum du 19 octobre 2022 fut la première pierre de ce changement d'orientation vers une convergence sociale par le haut, puisqu'elle « européanise » le smic français. La directive impose aussi aux Etats membres dans lesquels la part des travailleurs couverts par des conventions collectives est inférieure à 80 % d'établir un plan d'action pour y parvenir. Elle prescrit également aux Etats de protéger effectivement les travailleurs contre la discrimination syndicale, un mal français bien documenté.

Sous la présidence suédoise, au premier semestre 2023, la recommandation du Conseil, le 12 juin, appelle à une renaissance du dialogue social : *« Le dialogue social, y compris la négociation collective, est un outil crucial et propice au bon fonctionnement de l'économie sociale de marché, qui favorise la résilience économique et sociale, la compétitivité, la stabilité, ainsi qu'une croissance et un développement durables et inclusifs (…) compte tenu des tendances de la mondialisation, de la technologie, de la démographie et du changement climatique. »*

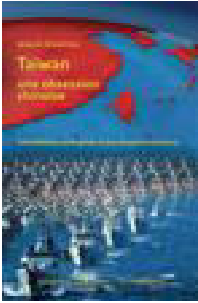
Cette réorientation européenne va-t-elle survivre à une recomposition du Parlement européen qui sortira des urnes le 9 juin, et à la nouvelle Commission ? Le thème de cette Europe sociale en construction aurait pu et aurait dû animer une campagne électorale française hélas totalement sclérosée. ■

LA RÉORIENTATION PLUS SOCIALE DE L'EUROPE VA-T-ELLE SURVIVRE À LA RECOMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN APRÈS LE SCRUTIN DU 9 JUIN ?

Philippe Askenazy est économiste au Centre Maurice-Halbwachs-PSL

LA GUERRE DU DÉTROIT AURA-T-ELLE LIEU ?

LIVRE



TAÏWAN, UNE OBSESSION CHINOISE
de Jacques Gravereau, Hémisphères, 184 p., 20 €

L'hypothèse d'une guerre dans le détroit de Formose est envisagée sous tous ses aspects depuis des décennies, tant par les universitaires, les stratèges politiques que par les militaires, car ses conséquences seraient désastreuses non seulement pour Taïwan, mais aussi, potentiellement, pour le monde entier. C'est l'objet de *Taïwan, une obsession chinoise* (Hémisphères, 184 pages, 20 euros), de Jacques Gravereau, spécialiste de l'Asie, professeur à Science Po et à HEC, et fondateur de l'Institut HEC Eurasia.

Pour la Chine, il s'agirait d'une guerre de *« réunification »*. C'est l'ambition réaffirmée du président chinois, Xi Jinping, même si la force est toujours présentée par Pékin comme un ultime recours. Pour Taïwan et l'ensemble du monde occidental, ce serait une *« annexion »*, l'île n'ayant jamais été ni conquise ni dirigée par le Parti communiste chinois depuis sa victoire en Chine continentale en 1949.

L'hypothèse d'une guerre entre la Chine et Taïwan a gagné en plausibilité depuis le déclenchement du conflit en Ukraine, en 2022, lequel s'est posé en des termes quasi identiques : une annexion unilatérale du point de vue du pays attaqué et de l'Occident, mais une réunification du point de vue du pays agresseur, avec sa question corollaire immédiate : quels autres pays seraient entraînés dans un tel conflit ?

Contexte géostratégique

Le livre, écrit dans un style alerte et ponctué d'invectives à l'égard du pouvoir central chinois, commence par quelques rappels historiques illustrant le statut fluctuant de l'île, habitée depuis des siècles par une population autochtone, mais régulièrement occupée par des populations immigrantes ou colonisatrices. L'auteur mentionne au passage une tentative d'annexion de Taïwan par la flotte française en 1884. Il détaille aussi la militarisation ultrarapide, entre 2014 et 2016, de plusieurs îlots en mer de Chine méridionale, transformés en bases militaires chinoises, et souligne que les deux dossiers, mer de Chine et Taïwan, sont intrinsèquement liés.

Aux premiers chapitres servant à planter le décor succèdent ceux de politique-fiction, dans lesquels Jacques Gravereau passe en revue trois futurs hypothétiques. De froid, qualifié de vert, où le statu quo prévaut dans un contexte apaisé, à chaud, qualifié de rouge, où un conflit éclate. Le pays se trouve actuellement dans la zone orange, située entre ces extrêmes.

La dernière partie du recueil (« Les scénarios du pire ») présente plusieurs simulations où la guerre est déclenchée, forcément par la Chine. Mais par où commence-t-elle ? La Chine a-t-elle intérêt à faire tomber d'abord les petites îles proches du continent ? Quelle serait l'issue d'un bombardement massif, suivi d'un débarquement ? Plus que pour ces divers scénarios, c'est surtout pour la présentation détaillée du contexte géostratégique et économique dans lequel aurait lieu ce conflit que l'ouvrage mérite d'être lu. ■

FLORENCE DE CHANGY

L'Ukraine manque toujours d'armes | PAR SERGUEÏ





GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR GILLES PARIS

Gaza en voie de «somalisation»

Plus les jours passent et plus le parallèle entre la réaction des Etats-Unis après le 11-Septembre et celle d'Israël après le 7 octobre 2023 se vérifie. Après l'emploi de la force jusqu'à la déraison, qui s'est traduit à Gaza par un effroyable bilan humain, vient le temps du désordre, faute d'avoir anticipé «le jour d'avant le jour d'après»: c'est-à-dire la transition vers un objectif politique.

En Irak et en Afghanistan, les Etats-Unis avaient au moins le mérite d'avoir un projet: celui d'imposer la démocratie par le haut, même s'il s'est fracassé en un temps record contre une réalité autrement complexe que celle envisagée par les stratèges en chambre néoconservateurs. A Gaza, territoire qu'il est censé connaître un minimum, Israël fait désormais l'étalage de son incurie, au point de faire chanceler le cabinet de guerre mis sur pied après le plus grand massacre de civils et la plus grande prise d'otages de l'histoire de l'Etat hébreu.

En témoignent les combats que l'armée israélienne est contrainte de devoir livrer depuis plusieurs semaines dans le nord du territoire, là où précisément elle s'était concentrée dans les premiers mois de son offensive dévastatrice. Cette guérilla persistante, qui constitue un retour aux sources – le Hamas étant né sous occupation israélienne –, relativise singulièrement l'argument du gouvernement israélien selon lequel une opération militaire d'ampleur à Rafah, dernière ville à avoir échappé à son rouleau compresseur, permettrait une *«victoire totale»* contre la milice islamique.

Ce serait sans doute le cas si un impératif du Hamas était de préserver sa mainmise sur Gaza, pas seulement sécuritaire, mais également administrative. La décision du 7 octobre 2023, le jusqu'au-boutisme de l'aile militaire, son usage de la population et des infrastructures hospitalières ou éducatives comme des boucliers disent qu'il n'en est rien.

La «somalisation» d'une bande de Gaza livrée au chaos et à une violence permanente peut encore être évitée à condition de partir d'un constat: si Israël est incapable de proposer une transition, c'est parce que l'Etat hébreu est catégoriquement opposé à imaginer un «jour d'après» doté d'une perspective politique. Et que ce «jour d'après» doit se limiter à des négociations interminables au sujet des volumes d'aide humanitaire autorisés à accéder à Gaza, ou à l'usage du moindre sac de ciment dans la tâche sisyphéenne de sa reconstruction.

Tout devrait pourtant être mis en œuvre pour éviter de retomber dans l'ornière creusée depuis les dernières négociations de paix, il y a plus de dix ans, dont on a vu ce qu'elle a apporté aux Israéliens comme aux Palestiniens. Tirant les leçons de l'échec du processus d'Oslo, dont le point d'arrivée n'était pas explicitement mentionné dans la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en 1993, certains, à l'instar de l'ancien ambassadeur d'Israël en France Eli Barnavi, prônent la reconnaissance préalable d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël. Celle-ci constituerait pour le Hamas une défaite bien plus significative que celle qu'Israël tente d'obtenir par les armes.

APRÈS L'EMPLOI DE LA FORCE JUSQU'À LA DÉRAISON VIENT LE TEMPS DU DÉSORDRE

D'autres, notamment dans la revue *Foreign Affairs*, évoquent l'activation d'un dispositif de tutelle des Nations unies sur les territoires conquis par la force en 1967. Lors du sommet de la Ligue arabe à Bahreïn, jeudi 16 mai, l'idée d'une force d'interposition sous mandat des Nations unies a été également avancée, ainsi que l'organisation d'une nouvelle conférence internationale, faute d'avoir convaincu les Etats-Unis de la pertinence d'un plan fixant également dans ses principes la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967.

Car le principal point de blocage de ces initiatives ne se trouve pas dans le bureau du premier ministre israélien, mais à la Maison Blanche, où on se contenterait manifestement d'un retour au 6 octobre. Joe Biden se tient constamment à distance d'un rôle d'arbitre impartial, quels que soient l'état de ses relations avec Benyamin Nétanyahou et les hauts cris poussés par le premier ministre israélien quand l'abstention de Washington, fin mars, a permis l'adoption d'une résolution à l'ONU exigeant un *«cessez-le-feu immédiat»* (qu'on attend toujours) ou quand les Etats-Unis ont suspendu une livraison de bombes à leur allié israélien, début mai.

SI ISRAËL EST INCAPABLE DE PROPOSER UNE TRANSITION, C'EST PARCE QU'IL EST OPPOSÉ À IMAGINER UN «JOUR D'APRÈS»

Plus d'une décennie perdue

Le président américain serait pourtant le seul susceptible de produire des résultats. En recevant ostensiblement en mars, à Washington, l'un des rivaux du chef du Likoud, Benny Gantz, aussi opposé que M. Nétanyahou à la perspective d'un Etat palestinien, l'administration américaine a d'ailleurs signalé que son problème avec le premier ministre de l'Etat hébreu portait plus sur la forme que sur le fond.

L'administration américaine n'est pas la seule en cause. Les Européens qui contribuent massivement à soutenir l'Autorité palestinienne pourraient également témoigner de leur inquiétude face au désastre en cours autrement que par des communiqués que personne ne lit. Ne serait-ce qu'en conditionnant ce soutien indispensable à l'organisation dès que possible d'élections qui permettraient de solder plus d'une décennie perdue, voire de refonder l'OLP, au lieu d'attendre que le Hamas finisse par en prendre le contrôle faute d'autre solution.

Pendant ces dix ans, chacun s'est résigné, lors de chaque guerre de Gaza comme dans les intervalles, à laisser les coudées franches à Israël. Il en a résulté une ossification de l'Autorité palestinienne, le renforcement militaire du Hamas, sa main de fer toujours plus lourde sur Gaza, la poursuite de la colonisation israélienne en Cisjordanie et la poussée d'une extrême droite suprémaciste désormais présente en force dans les institutions de l'Etat hébreu. Beau travail. ■

LA JUSTICE INTERNATIONALE CONTRE L'IMPUNITÉ

ÉDITORIAL M

En requérant simultanément le 20 mai des mandats d'arrêt contre des responsables du Hamas et d'Israël pour les massacres de civils israéliens perpétrés le 7 octobre 2023 et la guerre meurtrière consécutive qui a dévasté Gaza, Karim Khan, procureur de la Cour pénale internationale (CPI), s'attendait certainement à déchaîner les critiques. Il n'a pas été déçu.

Alors que les deux parties sont visées par des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, la majorité de ces protestations a vitupéré une mise en équivalence jugée déshonorante pour la CPI entre les forfaits reprochés à une organisation régnant par la peur à Gaza et considérée comme terroriste par les Etats-Unis et l'Union européenne, et les actions entreprises par un gouvernement démocratiquement élu pour se défendre.

Aussi troublant ce rapprochement soit-il, le procès promptement instruit par des pays opposés dès sa naissance laborieuse à cette Cour pénale internationale, en 1998, à commencer par les Etats-Unis, est peu convaincant. La démarche du procureur, comme il s'en est expliqué, vise à rappeler que *«le droit international humanitaire (...) s'applique de façon impartiale à toutes les parties d'un conflit armé»*. *«C'est ainsi que nous pourrons démontrer concrètement que toutes les vies humaines se valent»*, a ajouté Karim Khan.

Si l'ampleur des crimes de guerre dont se sont rendus coupables les miliciens du Hamas ne fait guère de doute, il est tout aussi évident que la riposte de l'armée israélienne, indépendamment de la nature démocratique de l'Etat hébreu, s'est affranchie des normes qui garantissent autant que possible le droit humanitaire dans le feu de la guerre. Les responsables politiques israéliens visés, le premier ministre Benyamin Nétanyahou et le ministre de la défense Yoav Gallant, n'ont jamais fait mystère de leurs intentions pour Gaza. Sont en cause notamment les obstacles opposés par les dirigeants israéliens à l'acheminement d'une indispensable aide alimentaire pour la population de Gaza plus de sept mois après le début des opérations militaires.

L'accusation d'incompétence juridique également portée contre la CPI ne résiste pas non plus à l'analyse. Israël n'est certes pas membre de cette juridiction, contrairement à «l'Etat de Palestine», qui y a adhéré en 2015. Il n'existe à Gaza aucun embryon de système judiciaire devant lequel le Hamas aurait à répondre de ses actes. Si on met de côté la tentative de coup de force contre la Cour suprême israélienne dans laquelle s'était lancé le premier ministre de l'Etat hébreu avant le 7 octobre 2023, on ne peut que rappeler que l'armée israélienne jouit de longue date d'une impunité très documentée concernant ses opérations dans les territoires palestiniens conquis militairement en 1967. Israël en paie le prix aujourd'hui. En apportant son soutien mardi à la Cour pénale internationale, la France a précisément mis en avant l'impératif de lutter contre cette impunité.

Il appartient désormais à un collège de juges d'étudier quelle suite donner à la requête de Karim Khan. Dans l'attente de leur réponse, on peut d'ores et déjà saluer la démarche. Il est regrettable que le premier réflexe des autorités israéliennes soit d'en appeler à leurs alliés pour réduire au silence la CPI en la privant notamment de financement. Allégorie de l'impartialité, le bandeau qui apparaît sur les représentations de la justice n'est pas un bâillon. ■
